



# JOURNAL DES DEBATS

933

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

---

No 22 – 2020

## Séance

du mercredi 9 décembre 2020

Présidence : Eric Dobler (PDC), président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

### Ordre du jour :

1. Communications
2. Questions orales
3. Interpellation no 949  
COVID-19 : les femmes enceintes sont des personnes à risque et doivent être mieux protégées ! Pauline Queloz (Indépendante)
4. Question écrite no 3338  
Comment les électeurs en quarantaine pourront-ils voter ? Pauline Queloz (Indépendante)
5. Loi sur la Haute Ecole Pédagogique (HEP-BEJUNE) (deuxième lecture)
6. Modification de la loi concernant la circonscription de la République et Canton du Jura en trois districts (deuxième lecture)
7. Modification de la loi concernant la péréquation financière (deuxième lecture)
8. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2021

*(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)*

---

### 1. Communications

**Le président** : Monsieur le Président du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, j'ouvre officiellement cette neuvième session de notre législatif cantonal, la vingt-troisième séance de l'année et la cent-cinquième séance de la législature, séance du 9 décembre 2020.

A l'instar de l'ensemble des cantons romands, le Jura a décidé d'alléger le dispositif sanitaire dès demain, sous réserve des décisions fédérales d'après-demain. Vous êtes donc contraints aujourd'hui à renouveler l'exercice de notre dernière session de novembre en ce qui concerne le repas de midi. La situation reste tendue et la période de la fin de l'année, avec ses traditionnelles réunions de famille et réjouissances diverses, pourrait être une source de reprise de la pandémie si nous ne prenons pas garde aux gestes barrières.

A ce titre, je vous invite encore une fois à respecter scrupuleusement le plan sanitaire mis en place. Nous sommes toutes et tous conscients de l'efficacité de ces mesures pour chacune et chacun d'entre nous. Le plan de protection applicable aujourd'hui est identique à celui prévu lors de notre dernière séance.

Je vous rappelle que, sauf dispense médicale, vous devez porter le masque en permanence et n'êtes autorisés à l'enlever que pour vos prises de parole. Toutes les prises de parole se feront depuis votre place et je vous demanderais d'être concis dans vos interventions.

Les textes de vos interventions seront collectés par l'huissier. Vous voudrez bien en adresser copie informatique au Secrétariat du Parlement.

D'entente avec les présidents des groupes parlementaires, il a été admis une nouvelle fois, comme lors de notre dernière séance, dans la mesure où les interventions parlementaires ne sont pas contestées ou refusées par le Gouvernement, que les groupes ne s'expriment en principe pas, sauf à demander des explications supplémentaires nécessaires; cela a été bien appliqué lors de notre dernière session.

Dans la mesure où les restaurants sont encore fermés aujourd'hui, le Bureau du Parlement a invité les groupes à s'organiser individuellement pour la pause de midi qui durera une heure. La salle de séance sera fermée durant la pause de midi. Les groupes sont responsables du maintien des règles sanitaires, distances, masques, hygiène des mains. La salle des expositions pourrait être mise à disposition pour vous organiser.

Le Bureau a pris l'option de ne porter à l'ordre du jour que les textes législatifs devant impérativement être traités lors de cette dernière séance, les interventions parlementaires dont les délais étaient échus ainsi que toutes les interventions parlementaires déposées par les députés qui ne siègeront plus lors de la prochaine période législative.

Le Bureau a également décidé de traiter tous les points inscrits à l'ordre du jour et nous siégerons jusqu'à épuisement de l'ordre du jour. L'heure dépendra de la durée de vos interventions.

Je vous précise encore que nous aurons à traiter deux résolutions avant de clore cette séance.

Les députés qui ont des propositions à faire dans le cadre de la discussion de l'arrêté sur le budget 2021 sont invités à les déposer par écrit auprès du secrétaire du Parlement d'ici la fin du point traitant des questions orales.

Depuis notre dernière séance, plusieurs personnes nous ont quittés. En mon nom personnel et au nom du Parlement jurassien, je présente nos plus sincères condoléances à Monsieur le député Pierre Parietti à la suite du décès de son beau-père, à M. Vincent Wermeille et Madame la conseillère aux Etats Elisabeth Baume-Schneider à l'occasion du décès de leur beau-père, à Monsieur le député Jean-Pierre Faivre à l'occasion du décès de sa belle-maman. Au nom du Parlement jurassien, nous présentons nos sincères condoléances à la famille de M. Paul Christe, ancien député PLR de Montfaucon de 1993 à 1998.

J'en aurais terminé avec mes communications et nous pouvons passer au point 2 de notre ordre du jour, les questions orales.

## 2. Questions orales

**Le président :** Il est 8.36 heures et dix-sept personnes se sont inscrites pour poser une question orale. Pour la première question orale, je passe la parole à Monsieur le député Gabriel Voirol.

### **Durcissement des mesures sanitaires projeté par le Conseil fédéral et procédure de consultation**

**M. Gabriel Voirol (PLR) :** Je commencerai simplement par un geste, un carton rouge, un carton rouge non pas à notre Gouvernement mais un carton rouge au Gouvernement fédéral.

Vous avez donc tous appris hier soir l'annonce qui nous a quelque part tous scotchés alors que nous étions en session de groupe. Je crois que les mots qui ont été évoqués à cette occasion et, sans doute, qui ont été repris dans de nombreux groupes sont nombreux. Je ne veux pas tous les citer : frustrant, inadéquat, incompréhension, irritation par rapport aussi à une procédure inhabituelle mais aussi questionnante, une attitude ou une orientation qui pénalise quelque part les cantons romands, les bons élèves.

Il faut avoir une pensée en fait pour tous nos commerçants et nos restaurateurs qui ont dû faire avec les décisions cantonales, parfois des décisions difficiles, qui ont vu leur clientèle des fois passer de l'autre côté des barrières cantonales... et pour quel résultat ? Pour quelque part se voir pénaliser.

On était sur la bonne pente. Les gens reprenaient du sourire, on approchait des fêtes. On avait des gens qui

avaient des perspectives et voilà qu'une consultation – on parle bien, semble-t-il, d'une consultation – remet un peu tout en cause.

Une résolution interpartis sera déposée et j'espère qu'elle sera largement soutenue. Elle a tout son sens.

Je félicite aussi le Gouvernement pour sa réaction rapide par rapport à une telle annonce.

Ma question sera relativement simple : est-ce que le Gouvernement en sait plus ce matin quant à la procédure dite de consultation – qui dit consultation dit parfois chance d'infléchir la tendance en faisant en particulier bloc avec les autres cantons romands – et quelle est en fait la marge de manœuvre éventuelle que nous pourrions avoir pour témoigner à toute notre population la reconnaissance pour avoir appliqué les mesures cantonales avec non pas enthousiasme mais détermination pour que ça se passe bien pour ces fêtes mais avec un résultat qui nous laisse quelque peu songeur ? Je remercie Gouvernement pour sa réponse.

**M. Jacques Gerber,** ministre de l'Economie et de la Santé : Monsieur le Député, vous l'avez mentionné, les annonces du Conseil fédéral hier soir à 18.30 heures ont surpris, ont également irrité l'ensemble des gouvernements cantonaux romands, je peux vous l'affirmer. Nous avons été en contact quasi toute la nuit pour essayer de définir une stratégie. Et, effectivement, ce matin, une prise de position commune est en cours d'élaboration au sein de l'ensemble des gouvernements cantonaux romands. Cette dernière, nous l'espérons, pourra se concrétiser aujourd'hui.

Mais juste pour vous donner à un peu la situation, le Conseil fédéral annonce des mesures hier. On nous annonce, hier soir relativement tard, que les documents de détail en lien avec ces mesures ne sont pas encore finalisés par la Confédération, qu'on les recevra certainement autour de midi, voire en début d'après-midi, pour une réponse qui doit se faire dans la nuit afin que la CDS (la Conférence des directeurs de la santé) puisse produire sa propre prise de position demain pour une décision au Conseil fédéral de vendredi.

C'est la première fois depuis le début de cette crise que le Conseil fédéral nous met devant le fait accompli, c'est-à-dire va à la presse avant même d'avoir consulté les cantons. Nous avons eu des dizaines de consultations depuis mars de cette année, certes toujours très courtes, mais jamais précédées par une communication du Conseil fédéral telle qu'elle a été réalisée hier soir.

Donc, le Gouvernement est extrêmement amer de cette situation. Nous avons pris des mesures, nous avons fait des arbitrages pour nous permettre de flexibiliser et alléger un tout petit peu le dispositif pour ces fêtes. Nous allons réagir fortement envers le Conseil fédéral dans la prise de position que nous aurons à envoyer la nuit prochaine.

**M. Gabriel Voirol (PLR) :** Je suis très satisfait.

### **Table ronde sur la problématique de l'accueil à l'étang de La Gruère**

**M. Irmin Rais (UDC) :** Un groupe de travail a été mis sur pied pour mettre en valeur le site de l'étang de La Gruère.

Les riverains étaient invités à la table ronde pour trouver

des solutions aux problèmes quotidiens de ce site, dus principalement au parcage sauvage des touristes qui viennent le visiter en masse.

J'ai appris dernièrement que les riverains n'étaient plus invités à la table ronde pour mener à bien ce projet et trouver des solutions à ces problèmes.

On ne peut pas réaliser un projet de cette ampleur si on ne collabore pas avec les citoyens qui habitent sur place et qui subissent régulièrement ces nuisances.

Est-ce que le Gouvernement est au courant de cette situation et va-t-il intervenir auprès du groupe de travail pour corriger le tir et remettre autour de la table les riverains pour trouver des solutions durables ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. David Eray**, ministre de l'Environnement : Monsieur le Député, le Gouvernement est informé des problèmes qu'il y a effectivement aux abords de l'étang de La Gruère, notamment au niveau du parcage. Le Gouvernement n'est par contre pas informé du détail des discussions entre le groupe de travail et les riverains. Par contre, le Gouvernement a lancé dernièrement, vous l'avez certainement vu, un concours d'idées pour définir le meilleur aménagement possible et les meilleures infrastructures possibles pour pouvoir valoriser le site pour pouvoir accueillir les touristes, pour pouvoir accueillir les visiteurs.

Cela permettra certainement de résoudre une partie des inquiétudes car, dans le concours d'idées, il est demandé d'avoir une approche également pour ce qui est d'un concept de mobilité.

Parce que construire un parking, ce n'est peut-être pas forcément la solution la meilleure puisque nous avons parfois plus de 1'000 personnes simultanément sur le site qui profitent de la beauté de l'étang de La Gruère, de la beauté du paysage, du soleil. Mais parfois, il n'y a personne parce que peut-être que la météo ne s'y prête pas.

Donc, avoir un parking qui permettrait d'accueillir plus de 1'000 personnes, c'est à mon avis impossible et surdimensionné. N'avoir aucun parking ne résoudrait rien. Et il faudrait donc peut-être réfléchir à effectivement avoir une structure pour accueillir les gens mais peut-être également la conjuguer avec un concept de mobilité qui permettrait peut-être d'accueillir les visiteurs sans impacter trop fortement les terres agricoles, le paysage environnant qui est protégé, notamment au niveau fédéral.

Par contre, par rapport à votre inquiétude des riverains, alors j'en prends note. Je vais en référer à mes collègues du Gouvernement et nous allons bien évidemment veiller à ce que les riverains puissent être finalement partie prenante dans la réflexion, riverains qui ont également un intérêt à mon avis à voir ce site se développer d'une façon coordonnée mais correcte, dans l'intérêt de tous.

**M. Irmin Rais** (UDC) : Je suis satisfait.

### Mesures de soutien pour les personnes sans emploi

**M. Loïc Dobler** (PS) : Le canton du Jura a désormais le taux de chômage le plus élevé du pays. C'est inquiétant, ce d'autant plus que la progression de celui-ci n'est certainement pas terminée. Encore moins avec l'annonce du Conseil fédéral d'hier.

Le Gouvernement a pris la mesure des enjeux en ce qui concerne le soutien aux entreprises. Le Parlement votera ce jour un crédit supplémentaire de plusieurs millions de francs en faveur des entreprises jurassiennes et de leurs faïtières. C'est une aide qui devra permettre le maintien de l'emploi et non pas arroser d'argent public des entreprises et organisations qui n'en n'auraient pas besoin. Nous y veillerons.

En revanche, force est de constater que ce paquet de mesures ne contient aucun élément pour les travailleuses et travailleurs de ce canton, respectivement pour les chômeuses et chômeurs ainsi que les demandeurs d'emploi. Il existe bien évidemment les mesures de l'assurance chômage mais, comme pour les entreprises, à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Il est urgent d'investir pour que les personnes sans emploi soient les employés ou les indépendants de demain plutôt que les bénéficiaires de l'aide sociale.

Aussi, le Gouvernement peut-il nous indiquer s'il compte prendre des mesures rapidement pour les personnes sans emploi du canton du Jura ou s'il se contentera d'appliquer les mesures de l'assurance chômage ? D'avance, je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. Jacques Gerber**, ministre de l'Economie et de la Santé : Effectivement, vous l'avez mentionné, Monsieur le Député, les moyens déployés pour soutenir notre économie sont importants et exceptionnels.

Dans ce cadre, il faut faire extrêmement attention de ne pas opposer les entreprises aux travailleurs et aux chômeurs lorsqu'il s'agit des aides en question.

Il s'agit avant tout de permettre aux entreprises de continuer à exister, à offrir des emplois et à recruter mais également d'assurer aussi un revenu pour l'ensemble des travailleurs.

Face à cette crise, les intérêts des employeurs et des travailleurs se rejoignent, Monsieur le Député. C'est en premier lieu en soutenant les entreprises qu'on améliorera les perspectives d'emploi pour les travailleurs et les chômeurs et qu'on luttera par-là même contre le chômage. Je crois qu'il ne faut pas l'oublier.

Aussi, face à cette crise exceptionnelle, des mesures exceptionnelles sont évidemment prises en faveur des chômeurs. Elles ne figurent pas, c'est vrai, dans le paquet présenté aujourd'hui au Parlement car elles ne requièrent pas de décision législative cantonale, notamment parce que leur financement est assuré au niveau fédéral.

Je peux juste rappeler quelques mesures récentes :

- l'augmentation de 120 indemnités journalières pour les chômeurs entre mars et août;
- de nouveaux stages indemnisés et des allocations d'initiation au travail pour les jeunes après leurs études;
- un engagement de cinq conseillers ORP; d'autres suivront pour justement améliorer l'accompagnement des chômeurs;
- des investissements à EFEJ pour offrir de nouvelles formations;
- le développement de cours à distance compatibles avec les conditions sanitaires;
- une augmentation de 1,4 million des moyens en 2021 pour financer des formations diverses au cas par cas en fonction des projets professionnels des chômeurs.

Il ne s'agit ici que de quelques exemples et d'autres mesures en faveur des chômeurs, financées au niveau cantonal et soumises au Parlement si nécessaire, pourraient suivre en fonction bien sûr de l'évolution de la situation.

Aussi peut-on rappeler la nouvelle rente-pont pour les chômeurs âgés, qui entrera bientôt en vigueur, et signaler que de nouvelles prestations de coaching sont en cours d'élaboration au sein des ORP du canton.

Le Gouvernement suit donc l'évolution de la situation et prendra des mesures complémentaires si nécessaire.

Il a en outre récemment demandé au Conseil fédéral une nouvelle prolongation des indemnités de chômage en raison justement de cette seconde vague. Il entend réitérer cette demande dans le cadre de la consultation annoncée par le Conseil fédéral hier.

C'est en effet avant tout dans le cadre de l'assurance-chômage fédérale que nous disposons de moyens pour prendre les mesures exceptionnelles pour les chômeurs, ce que nous faisons, sans exclure que d'autres mesures complémentaires puissent s'avérer nécessaires au niveau cantonal, auquel cas le Parlement en sera évidemment saisi.

**M. Loïc Dobler (PS) :** Je suis satisfait.

### **Absence de mesures prises par les autorités malgré le signalement de la famille concernant un potentiel danger**

**Mme Géraldine Beuchat (PCSI) :** « Notre démarche n'est pas uniquement pour la sécurité au sein de notre propre famille mais également de celle des autres ». Telle était la conclusion d'un courrier daté du 17 novembre 2020 adressé, par courrier recommandé, au Ministère public avec copie à plusieurs instances, dont l'APEA.

Cet appel au secours, qui n'était pas le premier, est la demande d'une famille aux abois pour obtenir des mesures concrètes et ainsi éviter un nouveau drame familial. Malheureusement, la lettre est restée sans réponse.

Le 2 décembre 2020, ce que redoutait tant la famille arrive. Un important dispositif a dû être mis en place dans un village ajoutot pour interpellier un homme atteint dans sa santé mentale.

Cet épisode aurait sans doute pu être évité si la famille avait été entendue. Cela donne le sentiment que les organes compétents au niveau cantonal ne sont pas coordonnés et que personne ne veut prendre ses responsabilités.

Il est difficile de concevoir que des personnes vivent constamment dans un climat d'insécurité avec, en sus, des actes de violence sans que les mesures adaptées soient mises en place.

Certes, ce sont des dossiers extrêmement complexes dans leur suivi mais comment explique-t-on cette inaction alors qu'une commune, une curatrice ainsi qu'une famille ont tiré à plusieurs reprises la sonnette d'alarme ?!

Dernièrement, la presse a repris ce sujet. Il a été admis par les autorités cantonales qu'il existait des zones grises.

Pour aider les familles qui vivent de telles situations et ainsi simplifier leurs démarches, qu'entend mettre en place le Gouvernement pour qu'il y ait une meilleure coordination entre l'APEA, la police et le Ministère public ? Comment et dans quels délais va-t-il remédier aux zones grises ? Je le

remercie pour sa réponse.

**Mme Nathalie Barthoulot,** ministre de l'Intérieur : La situation que vous avez évoquée, Madame la Députée, dans votre intervention préoccupe bien évidemment le Gouvernement, les autorités judiciaires et les services impliqués, en particulier le Ministère public, la Police cantonale et l'APEA.

Dans ce genre de situation, plusieurs problèmes se présentent aux autorités qui doivent prendre des décisions dans ce type de dossier où l'auteur ne commet pas d'emblée – fort heureusement – une infraction grave, voire très grave, et ne présente pas, à priori, un diagnostic psychiatrique très péjoré.

Premièrement, les autorités ne peuvent agir que dans le cadre légal fédéral et en appliquant le principe de la proportionnalité, les cantons disposant de très peu de latitude pour légiférer dans les domaines du droit pénal et des droits de la personnalité.

Deuxièmement, elles ne peuvent agir que sous le contrôle du corps médical qui, par divers diagnostics et expertises, indiquera ce qui peut être entrepris ou non sur la personne de l'auteur pour protéger les proches, voire la population.

Troisièmement et enfin, ces autorités travaillent sous une très forte pression des avocats de la défense, des victimes, des proches des victimes, mais également du milieu politique, des médias, voire même des réseaux sociaux.

Si je prends l'exemple de la personne qui a dû être interpellée à Bonfol il y a une semaine, de nombreuses démarches, qui sont bien évidemment confidentielles, avaient été effectuées ces derniers mois par le Ministère public, la Police cantonale et l'APEA.

Vous comprendrez dès lors, Madame la Députée, que la situation est très complexe, qu'une énorme énergie a été déployée dans ce dossier par les différentes autorités et qu'il est sans doute un peu réducteur, comme certains l'imaginent, de penser que l'Etat jurassien a manqué à ses obligations et n'a pas pris les décisions qui s'imposaient pour protéger les victimes.

Le Gouvernement estime que les craintes des proches de personnes potentiellement violentes sont parfaitement légitimes et qu'il s'agit de les prendre bien évidemment très au sérieux.

Dans le but d'améliorer la coordination entre les différents services mais également afin de pouvoir s'appuyer sur des diagnostics psychologiques fondés, le Gouvernement a chargé la Police cantonale de mettre en place, depuis quelques mois, une structure capable de reconnaître à temps, dans toute la mesure du possible, les auteurs potentiels de violence vivant sur le territoire jurassien et de trouver une réponse adéquate à cette menace, dans le cadre légal à disposition.

Après plusieurs mois de travail de mise en place, le programme MPV (pour menaces et prévention de la violence) vient de débiter sous la direction de la Police cantonale.

Le but de ce programme est d'identifier rapidement les auteurs, d'évaluer le potentiel de risques réels et de désamorcer les situations qui pourraient devenir explosives.

Vous l'aurez compris, Madame la Députée, le Gouvernement est convaincu que c'est en densifiant le réseau entre les différents intervenants, que cela soit la Police cantonale,

le Ministère public et l'APEA, en engageant tous les partenaires du réseau et en s'appuyant sur des avis médicaux fondés que des actes graves à l'intégrité psychique et physique des citoyennes et des citoyens jurassiens pourront être évités.

En conclusion, Madame la Députée, la situation de la semaine dernière nous a rappelé avec force toute l'importance de devoir encore mieux encadrer certaines personnes et de sortir de cette zone grisée dans laquelle, finalement, personne ne peut véritablement agir au-delà de son domaine de compétences pour resserrer encore mieux les mailles du filet. Le concept MPV sera certainement une excellente réponse dans ce cadre.

**Mme Géraldine Beuchat (PCSI) :** Je suis partiellement satisfaite.

### **Action de la police dans la surveillance du respect des mesures sanitaires**

**M. Thomas Schaffter (PCSI) :** Le Conseil fédéral a annoncé hier soir son intention de prendre des mesures de durcissement sur le plan national pour lutter contre la propagation de la COVID-19.

Pour le Jura, cela pourrait s'apparenter à un retour en arrière sous le motif que d'autres cantons, en particulier en Suisse alémanique, n'auraient pas pris les mesures nécessaires suffisamment tôt. Vive le fédéralisme à sens unique !

Les conséquences de telles mesures sur le Jura seront catastrophiques sur le plan économique et social alors que de très gros efforts ont déjà été consentis par la population jurassienne ces huit derniers mois.

Dans un contexte où les tensions risquent de s'exacerber compte tenu de la situation détériorée de nombreuses personnes, sur les plans économiques, sociaux et psychologiques, il apparaît nécessaire de faire preuve de délicatesse et d'empathie dans la surveillance des mesures mises en place. C'est d'autant plus vrai que les mesures changent tous les jours et ne facilitent pas la compréhension. Ajoutez à cela le citoyen lambda qui, dans le même temps devant son poste de télévision, assiste, médusé, au rassemblement de plusieurs dizaines d'élus fédéraux pour les 70 ans d'un conseiller fédéral !

Surtout que d'énormes efforts ont déjà été demandés à la population et aux sociétés qui la composent pour maintenir une activité minimale de survie mais ô combien nécessaire au bien-être de chacune et de chacun. Je pense en particulier à notre jeunesse, durement touchée par cette période inédite marquée davantage d'interdictions que de libérés.

Ma question est simple : le Gouvernement est-il conscient de cette situation de tensions élevées et est-il prêt à favoriser l'exercice d'une police de proximité, de dialogue et préventive, plutôt que de céder à la répression systématique d'un Etat policier de nécessité ? La population jurassienne l'attend. Merci de votre réponse.

**Mme Nathalie Barthoulot, ministre de l'Intérieur :** Je ne vais pas commenter ici les options que semble prendre la Confédération en matière de mesures pour lutter contre le coronavirus mais on peut observer, comme vous l'avez très justement relevé, Monsieur le Député, que dès qu'un virus passe outre Sarine, on y voit immédiatement un problème

national.

Pour en revenir à votre intervention et plus particulièrement à l'action de la police dans la surveillance du respect des règles sanitaires, action conjointe en collaboration avec le Service de l'économie ainsi qu'avec les polices communales, je peux vous indiquer que celle-ci a effectué plusieurs centaines de contrôles d'entreprises, de commerces, de restaurants et également de regroupement de personnes.

Ces cinquante derniers jours, elle a procédé à une septantaine de dénonciations au Ministère public, soit moins de 1,5 dénonciation par jour. Manifestement, votre perception d'un Etat policier et la réalité du terrain diffèrent sensiblement.

Les dénonciations auprès du Ministère public ont été effectuées lorsque les limites de l'acceptable étaient clairement dépassées. Je vous donne quatre exemples concrets.

Dans le premier cas, un restaurateur a été dénoncé alors qu'il n'avait pas fermé son bar à l'heure prescrite, à l'époque 22.00 heures. Lorsque la patrouille de police est entrée dans l'établissement afin de signaler la nécessité de fermer, elle s'est fait traiter de « facho » et de « suppo d'un état totalitaire ».

Deuxième exemple : la police a décidé de verbaliser un groupe de jeunes composé de sept personnes, pas seulement à cause du nombre mais également parce que les nuisances qu'il provoquait empêchaient une partie d'un quartier de dormir.

Dans le troisième cas, et alors que le canton avait ordonné la fermeture des restaurants, la police a dénoncé la tenancière qui refusait de fermer son établissement et qui répétait aux agents qu'elle était chez elle et qu'elle y faisait ce qu'elle voulait.

Quatrième exemple : l'autorité cantonale a été informée qu'un club sportif comptait dans un endroit une douzaine de personnes qui assistaient à un match alors que la limite était fixée à cinq personnes. La police est intervenue et a procédé aux dénonciations d'usage.

Oui, Monsieur le Député, dans les quatre cas que je viens de vous citer et dans d'autres, la Police cantonale a procédé à des dénonciations et elle a eu raison de le faire car les règles étaient clairement dépassées.

Dans le contexte de pandémie que nous traversons toutes et tous, il est vital, il est essentiel et il est fondamental que nous respections strictement les règles sanitaires en vigueur si l'on veut arriver à faire baisser durablement les contaminations, si l'on veut réussir à vaincre ce virus qui déploie, comme vous l'avez relevé, depuis de nombreux mois des effets catastrophiques au niveau économique, au niveau sanitaire et au niveau social.

Pour le surplus, et ainsi qu'elle le fait depuis le mois de mars, la Police cantonale, en collaboration étroite avec les polices municipales, poursuivra sa mission inlassable de prévention et de rappel des règles sanitaires aux citoyennes et aux citoyens jurassiens.

Je profite d'ailleurs de cette tribune pour remercier l'ensemble des corps de la Police cantonale et des polices municipales pour l'important travail qu'elles effectuent dans la lutte contre cette pandémie mais aussi la population jurassienne qui, depuis des mois, se plie au respect des règles sanitaires en vigueur.

En conclusion, Monsieur le Député, vous n'avez pas de

crainte à avoir, le canton du Jura n'est pas un Etat policier et la Police cantonale continuera à accomplir fidèlement et efficacement ses missions de police de proximité, de dialogue et de prévention, en harmonie avec la population jurassienne et, comme vous l'avez indiqué, avec délicatesse et empathie.

**M. Thomas Schaffter** (PCSI) : Je suis partiellement satisfait.

### **Contrôle routier par la Gendarmerie française à la douane de Lucelle**

**M. Stéphane Brosy** (PLR) : Les habitantes et les habitants du Haut Plateau et environs, qui se rendent régulièrement en Ajoie, utilisent la route qui passe à Lucelle via La Baroche. Celle-ci traverse le territoire français sur quelque 300 mètres.

Depuis le 30 octobre, deuxième vague de la COVID oblige, les déplacements en France sont limités et soumis à conditions. Pour y aller, vous devez être en possession d'une attestation de déplacement à renouveler quotidiennement. Sans celle-ci, vous encourez le risque d'une amende de 135 euros par personne. Des contrôles ont été effectués par la Gendarmerie nationale française pour veiller au respect de ces dispositions.

Si nous ne contestons pas la légitimité de ceux-ci, les endroits choisis pour les effectuer nous laissent dubitatifs. D'abord directement à la douane de Lucelle, sur territoire suisse, policier campé sur l'îlot central, arrêtant toutes les voitures. Ont-ils l'autorité pour le faire ?

Par la suite à Scholis, devant la mairie de Lucelle, à quelques mètres après la frontière, arrêt de toutes les voitures, y compris donc des usagers se rendant en Ajoie, par exemple de Pleigne à Charmoille.

Un contrôle 100 mètres plus loin, sur la route direction Ferrette, pour les automobilistes qui se rendent bien en France, serait plus logique.

De plus, nous nous interrogeons sur le classement de ce tronçon de route, en continuité de celle venant de Petit Lucelle qui, elle, a un statut de route internationale et est régie par un accord entre la Suisse et la France.

Considérant ce qui précède, nous demandons au Gouvernement ce qu'il pense de tout cela. Nous le remercions de sa réponse

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre de l'Intérieur : Le Gouvernement a effectivement été informé qu'une patrouille de la Gendarmerie française a effectué un contrôle routier le dimanche 15 novembre 2020 à la douane de Lucelle.

Nanti de cette information, le commandement de la Police cantonale a fait part de son étonnement au chef d'escadron d'Altkirch de la Gendarmerie française. Il en ressort le déroulement des faits suivants :

- Les gendarmes qui ont effectué ce contrôle sont deux motards issus de l'escadron départemental de sécurité routière du Haut-Rhin.
- Ces deux gendarmes étaient convaincus qu'ils se trouvaient sur territoire français puisqu'ils s'étaient postés quelques mètres avant le poste de douane suisse; ils ignoraient manifestement les particularités géographiques du secteur de Lucelle.

- Selon les indications des deux motards, ils n'ont verbalisé aucun automobiliste, ne leur ont pas refusé le passage mais les ont rendus attentifs à leur obligation de se munir d'une attestation COVID lors d'un prochain déplacement en France.

Voilà, Monsieur le Député, les faits tels qu'ils se sont déroulés, à notre connaissance, le dimanche 15 novembre 2020 à la douane de Lucelle.

Il s'agissait donc sans aucun doute d'une erreur individuelle découlant d'une initiative personnelle de deux gendarmes et non d'une volonté de l'Etat français d'effectuer des contrôles sur territoire suisse.

Une intervention du Gouvernement jurassien n'a donc pas été jugée nécessaire compte tenu des démarches qui ont été effectuées avec succès par la Police cantonale auprès de ses homologues français et de la parfaite collaboration dont ceux-ci ont fait preuve.

S'agissant des autres endroits que vous indiquez, Monsieur le Député, la Gendarmerie française est parfaitement en droit d'effectuer autant de contrôles qu'elle estime nécessaires, y compris devant la mairie de Lucelle, en application du principe de territorialité, puisqu'elle se trouve sur le territoire français. Le caractère binational de cette route ne change rien aux compétences policières et pénales respectives des deux pays sur leur territoire respectif.

Par contre, Monsieur le Député, votre question me donne l'occasion de rappeler à l'ensemble de la population jurassienne, à l'instar de ce que vous indiquez, que les déplacements sont toujours très limités sur le territoire français. Seuls des motifs impératifs sont autorisés, selon les termes mêmes du président Macron, tels une consultation médicale, un rendez-vous professionnel ou l'achat de biens de première nécessité. A chaque fois, il faut être porteur de la « fameuse » attestation française de déplacement, au demeurant facilement téléchargeable sur internet.

Ces exigences sont également valables pour les trajets dont les points de départ et d'arrivée sont en Suisse mais qui transitent par la France, comme par exemple un déplacement depuis l'Ajoie à Bâle, le trajet Charmoille–Lucelle ou encore le raccourci fort apprécié entre Vendincourt et Miécourt. A défaut de remplir ces exigences, les contrevenants risquent de se voir infliger une amende de 135 euros à l'occasion d'un des nombreux contrôles qui sont et qui seront encore effectués par la Gendarmerie française. En conclusion, Monsieur le Député, on peut espérer que ceux-ci se dérouleront, les prochaines fois, du bon côté de la frontière !

**M. Stéphane Brosy** (PLR) : Je suis satisfait.

### **Fraudes dans l'octroi de prêts COVID et des RHT : quelle situation dans le Jura ?**

**M. François-Xavier Migy** (PS) : La presse s'est fait l'écho, depuis le mois de juillet, de diverses enquêtes sur des fraudes ou suspicions de fraudes dans l'octroi de prêts COVID ou lors de versement d'indemnités de chômage en lien avec la réduction d'horaires de travail. Certains grands cantons sont particulièrement touchés. Il est donc légitime de se poser la question sur la réalité jurassienne face à ces malversations.

Les compétences acquises par le Département de l'économie depuis des années dans l'analyse des demandes de

RHT, la bonne connaissance du tissu économique jurassien et la proximité de notre administration avec les entreprises régionales nous font penser que le risque est limité.

La rigueur, voire la raideur dans l'application des directives fédérales ont fait comparer le style jurassien à la justice de Berne, ce qui nous a certainement évité par contre d'importantes malversations.

On ne peut empêcher certaines personnes qui se sont vu refuser des aides de penser que tout le monde n'est pas logé à la même enseigne.

Et dans ce temps extraordinaire, si nous devons admettre que l'erreur est humaine, la volonté de tricher fait aussi partie de cette même nature humaine.

Pour éviter tout sentiment de frustration et de doute sur la probité des aides reçues, je demande au Gouvernement le montant des cas de fraudes ou de suspicions de fraudes pour les prêts COVID et les RHT qui est actuellement porté à sa connaissance. Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. Jacques Gerber**, ministre de l'Economie et de la Santé : Pour les réductions des horaires de travail et pour les crédits COVID-19, c'est la Confédération qui mène les contrôles, qui ordonne des corrections et des remboursements et qui dénonce pénalement les abus avérés cas échéant.

Le Canton est compétent tout au plus pour signaler ou relayer des soupçons d'abus aux autorités fédérales, ce que nous avons fait à de multiples reprises depuis quelques mois.

Concrètement, le SECO effectue des révisions approfondies, a posteriori, sur place au sein des entreprises. Celles-ci sont ciblées en fonction des abus potentiels signalés (il y en a 580 à ce jour en Suisse) par les offices de l'emploi ou les caisses de chômage mais aussi par des salariés ou des tiers, souvent au travers de la plateforme du CFD destinée aux lanceurs d'alertes. D'autres entreprises, sélectionnées par sondage, font et feront aussi l'objet d'inspections ces prochains mois et ces prochaines années.

A partir du deuxième semestre 2020, le secteur révision du SECO a concentré ses ressources pour organiser et entreprendre ces contrôles. Mais c'est surtout dès 2021 qu'ils seront massivement renforcés, avec l'aide notamment de mandataires. Il faut relever que ces inspections, comme les sanctions qui en découlent, peuvent intervenir jusqu'à cinq ans après le versement des prestations. Donc, si certains qui auraient fraudé se sentent à l'abri, ils doivent encore attendre quelques années pour être totalement rassurés.

Ainsi, des abus avérés en matière de RHT seront progressivement identifiés et sanctionnés sans qu'il soit déjà possible, Monsieur le Député, de vous dire combien exactement et pour quel montant, actuellement, nous en avons dans le canton du Jura. Si le pourcentage d'abus n'est pas plus élevé qu'en temps « normal » (c'est l'hypothèse de base que je fais), à savoir plus ou moins 2%, cela voudrait dire qu'environ 40 entreprises jurassiennes, sur les quelque 2000 ayant recouru à une RHT depuis mars, pourraient être concernées; à peu près une quarantaine.

S'agissant des crédits cautionnés par la Confédération, attribués à plus de 1'200 entreprises jurassiennes pour un montant total de plus de 155 millions de francs, 37 cas

d'abus potentiels identifiés à ce jour concernent des entreprises du canton :

- 15 cas non avérés ou corrigés ont été clos sans dépôt de plainte;
- 20 autres demeurent en cours d'examen;
- un seul fait l'objet d'une procédure entamée par les organisations de cautionnement pour un montant délictueux de 98'000 francs.

Voilà les informations que je peux vous donner à ce stade Monsieur le Député.

**M. François-Xavier Migy (PS)** : Je suis satisfait.

### Mesures préparatoires prises en vue d'une troisième vague début 2021

**Mme Pauline Queloz (Indépendante)** : Le canton du Jura s'en est bien sorti lors de la première vague de la COVID-19. Il a en revanche été particulièrement touché durant la deuxième, avec toutes les conséquences que l'on connaît aux niveaux sanitaire et économique.

Avec l'arrivée des fêtes de fin d'année et des vacances de Noël – que le Conseil fédéral ordonne les absurdes mesures qu'il a annoncées hier ou non – il y aura des mouvements de population et des rassemblements privés générant beaucoup de contacts dans toute la Suisse.

Comme après la première vague et les vacances estivales qui ont suivi, il y a fort à craindre qu'une troisième vague s'abatte sur la Suisse et sur le Jura à la fin de l'hiver ou au début du printemps 2021. Elle pourrait être encore plus violente et meurtrière que les précédentes.

Force est d'admettre que nous n'étions pas prêts à affronter la deuxième vague. Les centres de dépistage ont été submergés, il a fallu attendre parfois jusqu'à quatre ou cinq jours pour obtenir le résultat de son test PCR, le traçage a parfois laissé à désirer et les hôpitaux ont été saturés. S'il est évident que nous n'attendions pas la première vague, il est plus difficile de comprendre pourquoi nous n'avons pas su faire face à la deuxième qui était clairement attendue.

Dès lors, nous avons le devoir de nous préparer à une éventuelle troisième vague et d'être prêts à la combattre dès qu'elle surviendra.

En conséquence, le Gouvernement peut-il nous assurer qu'il a déjà anticipé une éventuelle troisième vague de coronavirus et qu'il sera prêt à tout mettre en œuvre pour protéger la population jurassienne et éviter de nouvelles restrictions en début d'année 2021 qui seraient indubitablement fatales à de nombreux acteurs de l'économie jurassienne ? Cas échéant, quelles améliorations concrètes a-t-il d'ores et déjà envisagées ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**M. Jacques Gerber**, ministre de l'Economie et de la Santé : Oui, Madame la Députée, ne nous voilons pas la face, la situation sanitaire reste extrêmement tendue en Suisse, en Suisse romande et dans le Jura.

La situation sanitaire dans le Jura, actuellement, est toujours hier de 23 nouveaux cas, de 22 hospitalisations et de trois personnes aux soins intensifs, c'est-à-dire qui remplissent la moitié de la capacité normale de l'hôpital. Alors, oui, un, Mesdames et Messieurs les Députés, c'est trop, c'est beaucoup trop !

Ceci étant, c'est dans ce cadre que le Gouvernement, avec les gouvernements des autres cantons romands, ont fait des arbitrages pour justement permettre un allègement des mesures durant les fêtes de fin d'année. C'est également en parallèle de l'évolution de la situation sanitaire que le dispositif sera adapté. Nous réfléchissons du reste à revenir – c'était avant les communications du Conseil fédéral – et à réintroduire en janvier certaines mesures, notamment les cinq personnes dans la sphère privée.

Madame la Députée, je ne peux pas vous laisser dire que nous n'étions pas prêts. Nous étions prêts pour la deuxième vague. Les capacités de l'hôpital ont pu être augmentées en quelques jours parce que, justement, la première vague nous avait permis de nous préparer et d'envisager l'ensemble des possibilités. Simplement, à la deuxième vague, comme si la troisième est de la même intensité ou encore pire, l'Hôpital du Jura a des limites et, sans les hôpitaux du reste de la Suisse, nous ne pourrions pas faire face, comme nous avons été dans l'incapacité de faire face totalement à la demande hospitalière durant la deuxième vague. Par contre, nous étions prêts.

S'il vient une troisième vague avec 200 à 300 nouveaux cas par jour, oui, notre dispositif de traçage sera dépassé. On le sait aujourd'hui et ce sera le cas si cette situation se répète au mois de mars. Nous avons déjà 70 personnes à la cellule de traçage, 70 personnes. Nous avons réussi à monter en puissance. Il n'y a pas un seul système de traçage dans aucun canton de Suisse qui a résisté à ces proportions de nouveaux cas en fonction de la population. Les moyens seraient tels qu'il est juste impossible de garantir cela.

Donc, nous espérons énormément que si nous devons faire face à une troisième vague, justement les tests rapides puissent nous aider à gérer un petit peu mieux la propagation de la pandémie. Nous allons donc concentrer les efforts bien sûr sur le traçage avec les tests normaux et les tests rapides. Nous espérons également pouvoir rapidement vacciner la population pour également couper et protéger certaines personnes du virus. Mais nous avons des infrastructures qui sont limitées et nous devons faire avec.

Alors, bien sûr, c'est perfectible, nous travaillons sur les potentiels d'amélioration mais il faut bien être conscient qu'à partir d'un certain seuil, aucun dispositif ne pourra prendre en charge correctement l'ensemble des personnes testées et l'ensemble des patients, d'où la nécessité absolue de respecter strictement les mesures sanitaires que l'on soit en confinement ou dans une situation où nous avons un peu allégé le dispositif, comme ce sera le cas durant ces fêtes, que ce soit le système fédéral ou le système cantonal.

S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, respectez les règles sanitaires, c'est la seule chance pour que la troisième vague ne soit pas d'une intensité plus forte que la deuxième.

**Mme Pauline Queloz** (Indépendante) : Je suis partiellement satisfaite.

#### **Mesures de protection contre les crues et abattages d'arbres inexplicables**

**M. Christian Spring** (PDC) : Depuis de nombreux mois, on corrige à grands coups de pelle et de trax les cours d'eau de la région contre d'éventuelles inondations de nos villes et villages jurassiens.

Or, force est de constater que ces mesures ne se limitent

pas à l'élargissement des cours d'eau mais on procède à l'abattage d'arbres de plusieurs dizaines d'années qui ne présentent aucun signe de mauvaise santé et ne gênent en rien les travaux.

Ce qui m'interpelle : à la fin des travaux, tous ces arbres importants pour la faune ont disparu et on les remplace par de jeunes arbustes exactement aux mêmes endroits.

Je prie donc le Gouvernement de m'expliquer pour quelle raison on détruit sans raison apparente la faune locale pour tenter, par la suite, de la reconstituer si ce n'est pour des raisons de subvention. Merci donc au Gouvernement de nous donner sa prise de position sur ce sujet qui interroge tant la façon de faire semble incohérente. Je vous remercie de votre attention.

**M. David Eray**, ministre de l'Environnement : Merci, Monsieur le Député, de poser cette question très précise sur l'abattage d'un ou l'autre arbre dans le Val Terbi.

Effectivement, le Gouvernement est informé des travaux qui ont lieu dans cette zone, également sur Delémont, également en d'autres endroits du canton, où les communes ont pris des mesures à la fois pour protéger les habitants contre les crues mais également pour favoriser la biodiversité.

Alors si, en un endroit ou l'autre, un arbre est abattu et remplacé par d'autres arbres, c'est certainement quelque chose qui est fait avec une réflexion derrière. Soit c'est lié à l'essence de l'arbre qui ne correspond pas à ce qui est attendu, par exemple au niveau de la biodiversité, ou alors l'essence qui n'est pas adaptée à la fonction attendue, notamment par rapport à la stabilité des berges. Dans tous les cas, sachez que ces abattages sont contrôlés et gérés par les gardes forestiers, gardes forestiers dont la fonction comprend une tâche étatique, gardes forestiers qui sont également en coordination avec le domaine forêts de l'Office de l'environnement.

Après, au niveau du détail de vos arbres, je vous suggère de vous adresser soit à l'autorité communale qui pourra peut-être vous renseigner, soit aux gardes forestiers de la région. Et si les deux entités ne peuvent pas vous répondre, n'hésitez pas à contacter le domaine forêts de l'Office de l'environnement qui saura vous renseigner.

Mais, je vous rassure, le Gouvernement n'est pas informé quotidiennement de chaque arbre qui est abattu dans la région, de la cause, de la raison et des décisions de gardes forestiers. Ceci est une compétence qui est dédiée à l'Office de l'environnement, domaine forêts, le garde forestier. Je vous suggère de vous adresser à cette personne, Monsieur le Député.

**M. Christian Spring** (PDC) : Je ne suis pas satisfait.

#### **Arrêt du projet de géothermie profonde alsacien de Vendenheim et conséquences sur le projet de Haute-Sorne**

**M. Pierre-André Comte** (PS) : Josiane Chevalier, préfète du Bas-Rhin, a signé lundi un arrêté « d'arrêt définitif » du puits de géothermie profonde à Vendenheim. Cette décision fait suite aux trois tremblements de terre survenus au nord de Strasbourg le 4 décembre, dont le plus fort d'une magnitude de 3,59 ressenti fortement jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres à la ronde.

Dans ses considérants, la préfète indique que le projet



de géothermie profonde « n'offre plus les garanties de sécurité indispensables et doit donc être stoppé ». Elle ajoute que sa préoccupation première est la protection des populations, qui doit l'emporter sur tout le reste.

En prenant en compte les séismes précédemment mesurés, la préfète s'appuie, pour agir, sur le principe de précaution et de protection des gens.

Cette situation nous rappelle bien sûr celles de Pohang et de Bâle, où les séismes enregistrés ont été attribués à la géothermie profonde.

Avec ces exemples de proximité, alors que de très nombreux Jurassiens sont dans l'expectative quant au lancement du projet de géothermie profonde en Haute-Sorne, et alors qu'il s'avère que les risques encourus paraissent bien supérieurs au discours commun et convenu de ceux qui veulent à tout prix imposer cette technologie à une population qui n'en veut pas, quelle réflexion la décision de la préfète du Bas-Rhin inspire-t-elle au Gouvernement, respectivement au Département, et ce dernier peut-il nous dire où il en est dans ce dossier ?

**M. David Eray**, ministre de l'Environnement : Monsieur le Député, effectivement, vous avez bien observé l'actualité dans le Bas-Rhin avec cette décision de la préfète qui fait suite notamment au dernier séisme à 3,5 ou 3,6 sur Richter, qui a provoqué, selon les informations reçues, des dégâts également sur des bâtiments, non seulement de l'insécurité mais des dégâts sur des bâtiments.

Alors, votre question est assez vaste. Qu'inspire cette situation au Gouvernement jurassien ? Le Gouvernement n'en a pas formellement parlé mais je peux bien imaginer qu'au niveau de mes collègues, cela inspire de l'inquiétude par rapport à des risques face à de tels projets qui, finalement, peuvent provoquer, on le voit, malgré les mesures prises dans le Bas-Rhin, des dégâts et de l'insécurité et un danger pour la population.

Par rapport à la procédure en cours, vous le savez certainement, le Gouvernement a initié une procédure visant à révoquer le plan spécial. La procédure est en cours. Dans toute procédure, l'autorité qui doit rendre sa décision n'est pas censée se prononcer en détail sur où elle en est. Mais, simplement, sachez qu'une délégation du Gouvernement, composée de ma collègue Nathalie Barthoulot et moi-même, traite ce dossier dans l'intérêt général, dans l'intérêt de la société jurassienne. Dès que nous aurons des informations publiques à donner, nous le ferons bien évidemment rapidement, Monsieur le Député.

**M. Pierre-André Comte (PS)** : Je suis satisfait.

### **Remise en question du Parc naturel régional du Doubs et réaction du Gouvernement**

**Mme Françoise Chaignat (PDC)** : Le Jurassien serait-il le seul à ne pas voir et apprécier ses propres richesses naturelles ? Peut-on couler le parc du Doubs, un projet qui bénéficie, pour l'essentiel, de subventionnement fédéral ?

On ne peut pas promouvoir un monde plus vert, plus écologique et ne pas soutenir un parc qui donne une visibilité touristique à l'extérieur et stimule une économie de proximité.

Je vous rappelle qu'il y a quelques années, des Juras siens doutaient de la valeur de leur hôpital. Or, qui oserait aujourd'hui remettre en question un outil qui a fait ses preuves et qui arrive régulièrement dans le haut du classement des hôpitaux suisses en termes de qualité des soins et de gestion de son personnel ?

Un autre exemple : la fabrique Condor à Courfaivre a coulé peu de temps avant l'essor du vélo. Si elle avait pu tenir quelques années, elle serait peut-être aujourd'hui un des fleurons de l'économie jurassienne.

Le Parc du Doubs est un formidable espace qui peut et qui doit fédérer tous les Jurassiens, les communes et naturellement les autorités cantonales.

D'où ma question : quelle est la réaction du Gouvernement face aux pessimistes ? A-t-il l'envie et que peut-il faire pour promouvoir une image positive du Parc du Doubs auprès de la population jurassienne ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. David Eray**, ministre de l'Environnement : Madame la Députée, effectivement, vous faites là l'inventaire d'une situation qui, effectivement, est intéressante. Vous parlez de personnes pessimistes.

Que fait le Gouvernement face aux personnes pessimistes ? Eh bien, il regarde les autres personnes qui sont également optimistes.

Dans ce dossier du Parc du Doubs, effectivement, il y a eu dernièrement des propos assez forts de certains élus. Je dirais que l'on peut saluer cela puisque, quand les gens communiquent, que les gens s'expriment, c'est signe que notre démocratie fonctionne bien. Et je pense que le Parc du Doubs est encore bien soutenu par les communes. D'ailleurs, les communes sont membres du parc.

Finalement, le Parc naturel régional du Doubs appartient aux communes qui sont membres et, si ces communes ont des choses qu'elles souhaitent modifier ou améliorer, eh bien tant mieux que cela soit fait.

D'ici la fin d'année, les communes membres recevront le rapport d'évaluation sur la charte et pourront donc en prendre connaissance, ce qui permettra peut-être également de rassurer les personnes peut-être négatives et de les rendre positives. Également les personnes – qui, peut-être, ne sont pas totalement convaincues par le parc – seront invitées, notamment au travers des communes membres, invitées à participer à la définition des nouveaux objectifs de la prochaine charte, prochaine charte qui courra donc sur les années 2023-2032.

Donc, nous sommes vraiment à une étape importante, à une étape où la charte prochaine est à définir. Et cela me réjouit de voir que les communes, notamment des Franches-Montagnes, s'expriment sur le parc de façon variable. Mais cela est intéressant puisqu'on voit que ces communes, finalement, en s'exprimant montrent aussi un intérêt pour le Parc du Doubs.

Mais vous parlez d'image positive. J'en donnerai une seule, Madame la Députée. Durant la première vague de pandémie, qu'avons-nous vu positivement au bord du Doubs ? Nous avons vu des touristes arriver en masse, des touristes suisses qui venaient donc profiter des beautés dans notre région. Cela a causé des désagréments. Le Parc naturel régional du Doubs, avec certaines communes, no-

tamment Saignelégier et Clos du Doubs, et l'Office de l'environnement ont mis sur pied des patrouilles de guide nature, donc trois du haut, de jeunes étudiants bilingues français-allemand, qui ont encadré l'arrivée des touristes durant les mois de juillet-août.

Et qu'est-ce qu'il y a de positif dans tout cela ? Il n'y a eu aucune réclamation du milieu agricole, des communes, des propriétaires, des touristes concernant cet afflux massif de touristes mais cela donc grâce aussi au travail des communes concernées, de l'Etat et surtout du Parc naturel régional du Doubs. Voilà donc une image très positive, Madame la Députée.

**Mme Françoise Chagnat (PDC) :** Je suis satisfaite.

### **Fêtes de Noël en famille possibles dès le 17 décembre si la Confédération confirme ses mesures ?**

**M. Vincent Hennin (PCSI) :** Pour beaucoup, le week-end précédant les 25 et 26 décembre, soit les 19 et 20, est l'unique occasion de fêter Noël en famille. En effet, nombre de travailleurs dans des métiers différents sont engagés les jours fériés afin d'assurer des prestations indispensables, notamment dans le domaine médical et des services publics.

Le communiqué du Gouvernement du 27 novembre dernier permettant à dix personnes de se réunir dès le 17 décembre allait dans ce sens. Les décisions fédérales d'hier plongent ces familles dans l'incompréhension la plus totale.

Ma question : cette situation rocambolesque va-t-elle priver certaines familles jurassiennes de fêtes déjà organisées en petit comité ou est-ce que le Gouvernement a la possibilité, l'intention d'octroyer une dérogation exceptionnelle si les mesures fédérales devaient être maintenues ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**M. Jacques Gerber,** ministre de l'Economie et de la Santé : Monsieur le Député, les annonces d'hier soir interrogent également le Gouvernement qui est lui aussi dans l'incompréhension de la manière qui a été utilisée par le Conseil fédéral hier soir.

Malheureusement, Monsieur le Député, lorsque le Conseil fédéral édicte des règles, tel qu'il prévoit de le faire ce vendredi, parce qu'il faut encore laisser ouverte la possibilité que peut-être les cantons auront une possibilité d'influencer les décisions de ce dernier, ces décisions ne sont donc pas encore prises mais elles ont une probabilité forte de l'être... alors, les cantons n'ont plus aucune marge de manœuvre en lien par rapport au droit fédéral si, justement, ce dernier indique de manière extrêmement formelle dans la description, ce qui semble être le cas, des directives que le Conseil fédéral entend prendre.

Nous n'aurons donc malheureusement pas de marge de manœuvre au niveau des demandes que vous venez de faire. Bien sûr, ces exceptions seraient tout à fait raisonnables et louables par rapport à l'objectif et on comprend évidemment la difficulté de ces personnes et de ces familles de s'organiser si ces dernières doivent travailler pendant Noël. C'est pour ça que je vous assure que l'ensemble des gouvernements cantonaux romands sont actuellement en train de faire tout leur possible pour permettre d'autres décisions au Gouvernement fédéral ce vendredi.

**M. Vincent Hennin (PCSI) :** Je suis satisfait.

### **Restitution des droits politiques aux personnes durablement incapables de discernement : un projet dans le Jura comme à Genève ?**

**M. Rémy Meury (CS-POP) :** Le 29 novembre dernier, une modification de la Constitution de la République et Canton de Genève, visant à restituer les droits politiques aux personnes durablement incapables de discernement a été adoptée en votation populaire à une très large majorité, c'est-à-dire près de 75%. Il s'agissait de mettre en œuvre l'article 29 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées du 27 février 2020, signée par la Suisse qui s'est ainsi engagée « à éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées, à protéger celles-ci contre les discriminations et à promouvoir leur inclusion et leur égalité au sein de la société civile ».

Au niveau fédéral, le retrait de l'exercice des droits politiques fédéraux est soumis à deux conditions cumulatives, soit, d'une part, l'incapacité durable de discernement et, d'autre part, le prononcé d'une curatelle de portée générale ou d'un mandat pour cause d'incapacité.

En octobre 2012, lors de la révision de sa Constitution, Genève n'avait retenu que l'incapacité durable de discernement pour retirer les droits politiques par une décision judiciaire. Le 29 novembre, un pas supplémentaire a été franchi en restituant les droits politiques aux personnes jugées incapables durablement de discernement. Le fort soutien populaire à cette modification tient aussi sans doute au nombre peu élevé de personnes handicapées concernées. Il n'y avait qu'un peu plus de 1'200 situations de ce type, ce qui représente, à Genève, moins de 0,5% du corps électoral.

Dans le Jura, ce retrait des droits politiques est réglé par l'alinéa 5 de l'article 2 de la loi sur les droits politiques, qui prévoit que « les personnes qui, en raison d'une incapacité durable de discernement, sont protégées par une curatelle de portée générale ou par un mandat pour cause d'incapacité ne sont pas électeurs ». La possibilité de retirer les droits politiques dans le Jura est donc similaire à celle en vigueur au niveau fédéral.

Sachant qu'il est possible, au niveau cantonal, de se distancer du droit fédéral, le droit de vote des étrangers en est un exemple, le Gouvernement entend-il prochainement emboîter le pas à la République et Canton de Genève en proposant de supprimer l'alinéa 5 de l'article 2 de la loi sur les droits politiques afin de respecter ainsi la convention de l'ONU de février dernier relative aux droits des personnes handicapées ?

**M. Martial Courtet,** président du Gouvernement : Effectivement, les personnes durablement incapables de discernement n'ont pas le droit de vote au niveau fédéral. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Député, la Constitution et la loi sur les droits politiques le stipulent au niveau cantonal. Vous avez également rappelé ces choses, je ne le referai pas.

Un allègement de ces restrictions du droit de vote, à l'instar de la récente modification de la Constitution genevoise, n'a pour l'heure pas été discuté dans notre canton. Ceci dit, comme plusieurs points de la législation sur les droits politiques doivent être révisés dans le Jura, la thématique du droit de vote pour ces personnes sera donc examinée. Cette question est sensible comme le montrent les préparatifs de

la votation du 28 mars prochain à Moutier. Une soigneuse pesée des intérêts devra donc avoir lieu.

De plus, un autre texte nous pousse à la réflexion, c'est la motion no 1299 de Gabriel Friche et du groupe PCSI. Cela va donc conduire à un projet de loi-cadre pour l'égalité des personnes handicapées.

Donc, en résumé, Monsieur le Député, vous pouvez le constater, l'importante thématique que vous évoquez fait partie des projets législatifs. Merci de votre attention.

**M. Rémy Meury (CS-POP) :** Je suis satisfait.

**Le président :** Pour la quatorzième et dernière question orale, je passe la parole à Monsieur le député Baptiste Laville.

**M. Baptiste Laville (VERTS) :** Ma question sera très courte. Il n'y en aura tout simplement pas.

Ma question portait sur le Parc régional du Doubs. Cette question ayant déjà été abordée par notre collègue Françoise Chaignat, je ne souhaite pas paraphraser ce qui a déjà été dit et, donc, je retire ma question orale. Merci de votre attention.

**Le président :** Donc, finalement, pour la dernière question orale, quinzième question orale, je passe la parole à Monsieur le député Nicolas Girard.

### **Arrêt du Tribunal fédéral sur les émissions lumineuses et application dans le Jura ?**

**M. Nicolas Girard (PS) :** A la lecture du dernier magazine de l'OFEV, j'ai appris qu'en 2013 déjà, un litige de voisinage portant sur un éclairage excessif a donné lieu à un arrêt du Tribunal fédéral sur les émissions lumineuses.

Les juges ont considéré que les éclairages décoratifs devaient être éteints de 22.00 heures à 6.00 heures du matin, une plus grande tolérance étant de mise durant la période de Noël. Cette année peut-être encore un peu plus suite à la situation sombre que nous traversons.

Le problème de la pollution lumineuse est récurrent. Son impact a un effet direct sur notre santé et sur notre environnement, ceci sans même parler du gaspillage.

Si Noël fait assurément partie de nos traditions, un père Noël sur une échelle ou un renne clignotant dans un jardin à 2.00 heures du matin n'ont plus grand-chose à voir avec les réjouissances de la Nativité !

Ma question n'est pas de connaître l'appréciation du Gouvernement, qui a déjà démontré sa sensibilité sur ce sujet, mais simplement de connaître et de savoir de quelle manière cet arrêt peut ou doit se faire appliquer et respecter, chez les particuliers ou par les collectivités publiques. Je remercie d'avance le Gouvernement d'éclairer nos lanternes.

**M. David Eray,** ministre de l'Environnement : Effectivement, Monsieur le Député, le sujet des éclairages lumineux en période de Noël est un sujet d'actualité et nous voyons effectivement que certaines personnes aiment éclairer les alentours. Et cela peut effectivement causer un préjudice aux voisins et également contribuer à renforcer la pollution lumineuse.

Alors, je n'ai pas fait une analyse juridique poussée de

l'arrêt du Tribunal fédéral mais je peux bien imaginer que c'est un domaine du ressort de la police des constructions, police des constructions qui est de compétence communale, avec bien évidemment un soutien possible de l'Etat si besoin pour avoir des renseignements.

Je ne sais pas si vous avez en tête des cas spécifiquement excessifs dans votre région. Mais, en tous les cas, il faut appeler les citoyens à avoir, je dirais, de la modération dans leur volonté de tout éclairer puisque le bon sens peut aussi régler les choses sans qu'il y ait chaque fois une intervention formelle.

Au niveau de la pollution lumineuse, l'Etat cantonal est actif et, il y a deux ans, nous avons procédé à des extinctions de certains secteurs des routes cantonales, notamment la croisée à la sortie de Glovelier sur la H18, la croisée Boécourt-La Caquerelle ainsi que la croisée entre le col des Rangiers et la route qui descend sur l'Ajoie.

Donc, l'Etat essaie de contribuer à cet effort, les communes aussi le font. Je crois qu'au niveau de certaines communes comme Delémont, Fontenais, Le Noirmont, Les Efers, il y a déjà des actions qui ont été mises en œuvre. Peut-être ailleurs aussi, je n'ai pas tout en tête, mais tout ceci contribue à diminuer la pollution lumineuse.

Et il y a quand même un obstacle actuellement, une norme fédérale qui impose un éclairage minimal sur les passages piétons. Et cette norme, finalement, pénalise la volonté de certaines entités, notamment certaines communes, de vouloir procéder à des extinctions. Et nous essayons maintenant d'avoir des discussions au niveau fédéral pour peut-être réviser cette norme, la rendre plus moderne, sachant qu'actuellement tous les véhicules sont équipés de lampes et sont donc censés voir un éventuel piéton. Mais c'est un débat assez large au niveau sécurité routière.

Avant de terminer, Monsieur le Député, j'aimerais simplement vous rappeler qu'il y a 2021 ans, il n'y avait pas de pollution lumineuse et tant mieux. Et s'il y en avait eu de façon excessive, les rois mages n'auraient jamais trouvé Bethléem car ils n'auraient pas pu voir l'étoile filante dans le ciel.

**Le président :** Merci pour cette métaphore, Monsieur le Ministre. Quelle est votre appréciation, Monsieur le Député ?

**M. Nicolas Girard (PS) :** Je suis satisfait

**Le président :** L'heure des questions orales est terminée et nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.

### **3. Interpellation no 949**

**COVID-19 : les femmes enceintes sont des personnes à risque et doivent être mieux protégées !**  
**Pauline Queloz (Indépendante)**

En date du 27 mai 2020, le député Rémy Meury avait déposé l'interpellation no 940 intitulée « Peu de considération pour les femmes enceintes ? ». Il s'inquiétait du fait que les femmes enceintes n'étaient pas considérées comme personnes à risque dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et demandait au Gouvernement de faire application du principe de précaution à leur égard. Lors de la séance du Parlement jurassien du 24 juin 2020, le Gouvernement considérait qu'il n'y avait « aucune raison, à ce stade et selon

les connaissances des études, de traiter la femme enceinte d'une manière particulière ». En conséquence, il considérait qu'il n'y avait aucune mesure particulière à prendre en leur faveur. Il nuancait toutefois en admettant « qu'évidemment, en fonction de l'évolution des connaissances et de la situation, ces notions ou même cette conclusion pourraient être revues ».

Or, le 5 août 2020, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) – sur recommandation du CHUV – a enfin reconnu les femmes enceintes comme étant des personnes vulnérables face au COVID-19. Dès lors, la question que l'on se posait encore au mois de juin est désormais réglée. En effet, selon l'OFSP, « il semble que le risque est entre 1,5 et 5 fois plus élevé pour les femmes enceintes que pour celles du même âge de devoir être hospitalisées aux soins intensifs ». De l'avis de la Société suisse de gynécologie et d'obstétrique, se basant sur diverses études, « les femmes enceintes pourraient avoir un risque augmenté d'une maladie COVID-19 sévère, d'être admises en soins intensifs et d'avoir un accouchement prématuré. Au niveau fœtal, des lésions placentaires et une transmission verticale sont possibles ».

Certes, les femmes enceintes ne sont pas les seules personnes entrant dans un groupe à risque. Mais en ce qui les concerne, ce n'est pas une seule vie qui est potentiellement mise en danger, mais au moins deux, parfois même plus.

On ne peut pas obliger tous les employeurs de donner la possibilité à leurs employées enceintes de faire du télétravail. On ne peut pas non plus les contraindre de dispenser ces futures mamans de travailler lorsque le travail depuis la maison n'est pas possible. En revanche, en ce qui concerne l'Etat en tant qu'employeur, il se doit de prendre ses responsabilités en protégeant au maximum ses collaborateurs et peut montrer l'exemple. Si le télétravail a déjà été mis en place dans une certaine mesure dans l'administration jurassienne, ce n'est pas le cas dans tous les domaines. Par exemple, les enseignantes enceintes – qui ont beaucoup de contacts chaque jour avec leurs élèves et leurs collègues, et donc qui sont très exposées à une potentielle contamination – pourraient dispenser leurs cours par vidéoconférence, comme cela se faisait durant le semi-confinement du printemps 2020. Cette possibilité ne leur est pas offerte aujourd'hui.

Dès lors, je pose les questions suivantes au Gouvernement jurassien :

- Ne faudrait-il pas permettre aux femmes enceintes employées par l'Etat, à leur demande, de faire du télétravail à 100% ?
- Dans les cas où le télétravail n'est pas possible, ne faudrait-il pas leur permettre d'être dispensées de travailler, du moins lorsqu'elles sont en contact avec un grand nombre de personnes dans le cadre de leur activité et particulièrement durant la fin de leur grossesse ?
- Ne faudrait-il pas, dans le même ordre d'idée, donner la possibilité à tous les employés de l'Etat entrant dans l'un des groupes à risque de travailler à domicile s'ils le souhaitent ?

Je remercie par avance le Gouvernement pour ses réponses.

**Mme Pauline Queloz** (Indépendante) : Je ne vais pas m'attarder sur mon interpellation car le texte de celle-ci me paraît suffisamment complet sans qu'il y ait besoin d'un

grand développement de la problématique.

Pour résumer mon inquiétude, au début de la pandémie de la COVID-19, les femmes enceintes n'étaient pas considérées comme des personnes vulnérables. Il est vrai que très peu de données existaient à l'époque sur l'impact d'une infection au Sars-CoV-2 chez la femme enceinte ou son bébé à naître.

En août 2020, l'Office fédéral de la santé publique – de concert avec le CHUV – a finalement admis que les femmes enceintes doivent être considérées comme un public à risque. En conséquence, le principe de précaution doit prévaloir et il convient aujourd'hui de prendre davantage de précautions pour les protéger du virus. En effet, avec le recul dont dispose maintenant le monde médical, il a été confirmé que les femmes enceintes présentent un risque accru de complications par rapport aux autres femmes du même âge et à l'état de santé comparable par ailleurs.

Je suis bien consciente que les futures mères ne sont pas les seules entrant dans la catégorie des personnes à risque mais leur particularité, par rapport aux autres personnes vulnérables, est qu'elles portent en elles un autre être vulnérable et qu'elles ne s'inquiètent donc non pas que pour leur propre santé mais également pour celle de leur enfant. Pour avoir eu contact avec plusieurs jeunes femmes enceintes de mon entourage, je peux vous assurer que c'est un souci permanent et pesant pour elles.

Au vu de ces considérations, le Canton du Jura – en tant qu'employeur – se doit d'appliquer pleinement le principe de précaution afin de protéger ses employées enceintes, en particulier celles qui arrivent en fin de grossesse, la probabilité de complications étant plus importante au troisième trimestre de grossesse. Ceci a fortiori pour les employées étant amenées à avoir beaucoup de contacts dans le cadre de leur travail. Le meilleur exemple, parmi d'autres, est sans doute celui des enseignantes qui côtoient chaque jour des dizaines, voire des centaines d'élèves et collègues. Or, pour elles, actuellement, le télétravail n'est pas admis. Pourtant, lors du semi-confinement du printemps 2020, il a été démontré qu'il était possible – si nécessaire – d'enseigner à distance par vidéoconférence.

Je remercie donc le Gouvernement de répondre aux questions posées dans mon interpellation, soit :

- Ne faudrait-il pas permettre aux femmes enceintes employées par l'Etat, à leur demande, de faire du télétravail à 100% ?
- Dans les cas où le télétravail n'est pas possible, ne faudrait-il pas leur permettre d'être dispensées de travailler, du moins lorsqu'elles sont en contact avec un grand nombre de personnes dans le cadre de leur activité et particulièrement durant la fin de leur grossesse ?
- Ne faudrait-il pas, dans le même ordre d'idée, donner la possibilité à tous les employés de l'Etat entrant dans l'un des groupes à risque de travailler à domicile s'ils le souhaitent ?

Je remercie le Gouvernement pour sa réponse et je vous remercie pour votre attention.

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre de l'Intérieur : Dès le début de la pandémie, la préservation de la santé de tous les employé-e-s de l'Etat, en particulier celle des femmes enceintes, a bien évidemment été au cœur des préoccupations du Gouvernement. Entre le mois de mars, avec la mise

en œuvre des premières mesures de protection, et aujourd'hui, il y a dans les faits eu des évolutions et des ajustements.

Le Gouvernement a toujours suivi et respecté les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique en tant que socle minimum de mesures. Il y a eu aussi dans les faits des mesures complémentaires qui ont été appliquées, notamment s'agissant des femmes enceintes.

Pour en venir directement à votre interpellation, Madame la Députée, le Gouvernement peut répondre comme il suit aux questions soulevées.

La première question suggère qu'il faudrait permettre aux femmes enceintes employées par l'Etat, à leur demande, de faire du télétravail à 100%.

La question de la préservation de la santé des personnes vulnérables, y compris des femmes enceintes, s'est rapidement posée pour le personnel de l'Etat, cela dès les premières mesures mises en place en lien avec la COVID-19. Dans un premier temps, les femmes enceintes n'étaient effectivement pas incluses dans la catégorie des personnes vulnérables ou à risque selon la définition de l'OFSP. Il n'y a donc pas eu de mesures les concernant spécifiquement. Pour autant, la possibilité de travailler à distance a également été privilégiée pour elles, comme pour l'ensemble du personnel de l'Etat d'ailleurs, lorsque cela était possible. Je peux préciser ici qu'au cours des semaines qui ont suivi les premières mesures mises en place dès le mois de mars, les situations individuelles des personnes à risque ou vulnérables ont été traitées au cas par cas.

Dès le mois d'avril, et alors que les femmes enceintes n'étaient pas encore incluses dans la catégorie des personnes à risque selon la définition de l'OFSP, le Gouvernement a pris le parti de les traiter de la même manière que les personnes vulnérables. Il était dès lors tout à fait possible de prioriser, pour elles, le télétravail lorsque cela était possible et c'est d'ailleurs ce qui a été mis en œuvre.

Depuis août dernier, l'OFSP a ajouté les femmes enceintes dans la catégorie des personnes vulnérables. Elles sont dès lors bien évidemment concernées par les mesures visant à les protéger de manière plus étendue. Les personnes concernées sont invitées à s'annoncer dans tous les cas auprès de leur responsable hiérarchique. Si le télétravail est possible, l'activité est exercée à distance et la comptabilisation du temps de travail est enregistrée comme telle.

Si l'employé-e ne peut pas accomplir ses obligations professionnelles habituelles depuis son domicile, son employeur peut également tenter de lui attribuer des tâches de substitution équivalentes, qu'elle peut effectuer à domicile lorsque cela est possible dans le cadre de l'organisation de l'activité du service. Il faut bien comprendre que les activités au sein de l'administration sont diverses et que toutes les tâches ne peuvent pas se prêter au télétravail.

Chaque situation est étudiée de manière individuelle pour trouver la solution la plus adéquate ou la plus adaptée et cette règle restera bien évidemment valable tant que sévira la pandémie. Ainsi, lorsque le travail à distance est possible, les situations individuelles sont réglées assez aisément.

Cela nous amène à la seconde question que vous soulevez concernant l'hypothèse de dispenser les femmes enceintes de travailler lorsque celles-ci sont en contact avec

un grand nombre de personnes, en particulier en fin de grossesse.

Si, en raison de la nature du travail, la présence d'employés vulnérables sur leur place de travail est indispensable, en partie ou de manière complète, ces personnes peuvent exercer leur activité habituelle sur place, pour autant que les conditions cumulatives suivantes soient remplies, à savoir.

Tout d'abord, la place de travail doit être aménagée de sorte que les contacts étroits avec d'autres personnes soient exclus en offrant à la personne un bureau individuel ou une zone délimitée avec la distance physique habituelle. On peut également envisager une barrière physique, comme par exemple l'installation d'une séparation en plexiglas. Comme cela prévaut depuis plusieurs semaines pour l'ensemble du personnel de l'Etat, le port du masque constitue lui aussi une mesure de prévention et de protection importante.

Ensuite, dans les cas où un contact étroit s'avère parfois inévitable, des mesures de protection appropriées sont prises, selon le principe STOP qui signifie : substitution, mesures techniques, mesures organisationnelles, équipement de protection individuelle. En ce moment, avec le port du masque obligatoire par l'ensemble du personnel, l'obligation de respecter les distances physiques, la limitation du nombre de personnes dans les espaces clos, l'essentiel des mesures du concept STOP sont mises en œuvre pour assurer la préservation des personnes vulnérables et des femmes enceintes en particulier lorsqu'elles sont tenues de travailler dans les locaux de l'Etat.

Si le télétravail est impossible et que les mesures techniques et organisationnelles à même de garantir le respect des recommandations de la Confédération en matière d'hygiène et d'éloignement ne peuvent être respectées sur le lieu de travail habituel, l'employé est alors libéré et inscrit son absence sous le code « Libération de l'obligation de travailler » sans exigence de compensation des soldes et le salaire est versé conformément aux dispositions légales applicables en la matière.

Par ailleurs, et pour répondre à la question relative aux enseignantes, la possibilité de donner les cours en visioconférence est difficile à mettre en œuvre en pratique lorsque les élèves sont en classe. Dans ces cas de figure, avec l'application actuelle des plans de protection dans les écoles du secondaire I et II, qui imposent notamment le port du masque en tout temps pour tout le monde, la question ne se pose pas puisque les mesures de protection sont respectées.

Si la situation devait évoluer, c'est à nouveau la question de la libération de l'obligation de travailler qui serait privilégiée pour les enseignantes pour lesquelles des aménagements ou des tâches différentes ne pourraient pas être mis en place.

Dans tous les cas, le Département de la formation, de la culture et des sports travaille en étroite collaboration avec les enseignantes concernées, leur direction d'école, de cercle scolaire ou de division pour le secondaire II, pour trouver des solutions ou des aménagements au cas par cas lorsque les situations se présentent. Chaque situation est traitée de manière individuelle pour trouver les solutions qui conviennent pour chaque collaboratrice concernée.

Enfin, et pour la troisième question soulevée, à savoir s'il ne faudrait pas donner la possibilité à tous les employés de l'Etat entrant dans l'un des groupes à risque de travailler à

domicile s'ils le souhaitent, nous pouvons vous assurer, Madame la Députée, que les mêmes types de mesures sont également applicables aux autres personnes vulnérables selon les mêmes modalités, avec une recommandation de travailler à domicile lorsque cela est possible.

Nous vous confirmons donc que toutes les mesures utiles, toutes les solutions possibles sont mises en place pour protéger les femmes enceintes mais également, de manière plus large, l'ensemble des personnes vulnérables mais aussi l'ensemble du personnel de l'Etat.

**Mme Pauline Queloz (Indépendante) :** Je suis satisfaite.

#### 4. Question écrite no 3338

**Comment les électeurs en quarantaine pourront-ils voter ?**

**Pauline Queloz (Indépendante)**

Actuellement, dans le canton du Jura, plus de 1'300 personnes sont en quarantaine. Ce nombre risque bien d'augmenter encore dans le courant de la semaine. Pour la plupart de ces citoyens – pour ne pas dire la totalité – cette quarantaine se terminera après les élections cantonales qui auront lieu dimanche prochain 18 octobre 2020. Si certains électeurs sont empêchés de se rendre aux urnes et à la poste en raison de la quarantaine, on peut imaginer que la validité des élections pourrait être remise en cause.

Dès lors, comment ces citoyens mis en quarantaine peuvent-ils voter ?

Cette question est d'autant plus cruciale que la ville de Moutier votera dans quelques mois, le 28 mars 2021, sur son appartenance cantonale et que l'on peut imaginer que le canton de Berne aura – à ce moment-là – lui aussi des citoyens en quarantaine dont des habitants prévôtois, les empêchant ainsi de voter.

La question est fondamentale et le Gouvernement doit se soucier de cette problématique immédiatement, avant l'échéance électorale du week-end prochain. Dès lors, une réponse extrêmement rapide est souhaitable. Ce d'autant plus qu'elle ne nécessite pas de travail de recherche de l'administration ni de grands développements. Je remercie le Gouvernement pour sa prompt réponse.

#### Réponse du Gouvernement :

La pandémie qui nous affecte depuis le mois de mars 2020 a des implications significatives, dans de très nombreux domaines de la vie quotidienne, y compris dans l'exercice des droits politiques et lors des élections cantonales. Le Gouvernement répond ainsi à la question suivante : « Dès lors, comment ces citoyens mis en quarantaine peuvent-ils voter ? ».

S'agissant de l'exercice du droit de vote pour les élections cantonales du 18 octobre 2020, il est vrai que lundi 12 octobre, jour du dépôt de la question écrite, près de 1'500 personnes étaient en quarantaine dans le canton du Jura en raison de la pandémie COVID-19. Nombre de ces mesures de quarantaine ont toutefois pris fin le lendemain soir, dès lors qu'elles étaient en lien avec des cas constatés dans des établissements publics le week-end des 2, 3 et 4 octobre. Les règles dans les établissements publics ayant changé le

vendredi 9 octobre 2020, le nombre de personnes en quarantaine était moindre le jour des élections. En tout état de cause, les personnes en quarantaine avaient pour certaines peut-être déjà voté avant leur placement en quarantaine, puisqu'elles disposaient du matériel de vote depuis plus de deux semaines. Si elles n'avaient pas encore voté, elles pouvaient sans autre le faire par correspondance dès la fin de la mesure ou à l'urne. Pour les personnes en isolement ou en quarantaine jusqu'au jour des élections et qui n'avaient pas encore voté, le vote par correspondance restait tout à fait possible. Plus concrètement, dans les communes où la Poste offre un service à domicile, il était possible de glisser son enveloppe de vote par correspondance dans sa boîte aux lettres pour que le facteur la récupère et qu'elle soit ensuite distribuée à bon port. Chacun-e pouvait également faire appel à une personne de confiance pour lui confier son enveloppe. A cet égard, la captation de suffrages, qui est une infraction pénale, vise l'hypothèse où une personne recueille, remplit ou modifie systématiquement des bulletins de vote ou qui distribue des bulletins ainsi remplis. Le caractère systématique propre à l'infraction pénale ne serait pas réalisé en cas d'aide apportée ponctuellement par un proche ou un voisin. Finalement, en cas de besoin, les personnes en quarantaine pouvaient sans autre appeler le secrétariat communal ou la Chancellerie d'Etat pour trouver une solution.

La Chancellerie d'Etat a publié le mardi 13 octobre 2020 un communiqué de presse rappelant ces différents éléments, communiqué largement relayé par les médias. Le taux de participation aux élections cantonales du 18 octobre 2020 était de 47,5%. Contrairement à ce qui aurait pu être envisagé, l'expérience a démontré que les mesures de quarantaine et d'isolement n'ont pas provoqué un effondrement de la participation.

S'agissant du vote de Moutier, qui aura lieu le 28 mars prochain, le Gouvernement jurassien n'a pas à se prononcer sur ses modalités. Il y a simplement lieu de signaler que le Conseil-exécutif du canton de Berne a dernièrement adopté l'arrêté y relatif; toutes les mesures sont prises pour favoriser une bonne participation. L'Office fédéral de la justice reste étroitement associé à l'organisation du vote. Le Gouvernement suit également cette problématique avec attention, notamment dans le cadre de la conférence Tripartite Jura. Des solutions satisfaisantes en lien avec la situation épidémiologique seront trouvées.

**Mme Pauline Queloz (Indépendante) :** Je ne suis pas satisfaite.

#### 5. Loi sur la Haute Ecole Pédagogique (HEP-BEJUNE) (deuxième lecture)

*Le Parlement de la République et Canton du Jura,*

vu le concordat intercantonal du 14 novembre 2019 instituant la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE) (dénommé ci-après : « concordat »),

vu l'arrêté du 18 novembre 2020 portant adhésion de la République et Canton du Jura au concordat intercantonal instituant la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE) [RSJU 410.210],

arrête :

Article premier

But

La présente loi contient les dispositions d'exécution du concordat.

Article 2

Terminologie

Les termes utilisés dans la présente loi pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Article 3

Site cantonal

Le site cantonal de la Haute Ecole Pédagogique est localisé à Delémont.

Article 4

Financement

<sup>1</sup> Le Gouvernement arrête les contributions financières de la République et Canton du Jura à la Haute Ecole Pédagogique, sous réserve des compétences budgétaires du Parlement.

<sup>2</sup> Il peut déléguer cette compétence au Département de la formation, de la culture et des sports (ci-après : «le Département»).

Article 5

Collaboration des écoles

Le Département veille à ce que les écoles publiques fournissent un nombre suffisant de formateurs en établissement à la Haute Ecole Pédagogique.

Article 6

Dénonciation

Le Gouvernement est habilité à dénoncer le concordat conformément aux dispositions prévues à son article 67.

Article 7

Abrogation

La loi du 6 décembre 2000 sur la Haute Ecole pédagogique (HEP-BEJUNE) est abrogée.

Article 8

Référendum

La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Article 9

Entrée en vigueur

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente loi.

Le président :  
Eric Dobler

Le secrétaire :  
Jean-Baptiste Maître

**Le président** : Aucune proposition n'a été formulée depuis la première lecture. En application de l'article 62 du règlement, nous pouvons directement passer au vote final.

*Au vote, en deuxième lecture, la loi est adoptée par 49 députés.*

## 6. Modification de la loi concernant la circonscription de la République et Canton du Jura en trois districts (deuxième lecture)

*Le Parlement de la République et Canton du Jura*

arrête :

I.

La loi du 11 septembre 1996 concernant la circonscription de la République et Canton du Jura en trois districts [RSJU 132.21] est modifiée comme il suit :

Article premier, chiffre 2 (nouvelle teneur)

Pour le service administratif de district, le territoire de la République et Canton du Jura est divisé en trois districts, à savoir :

2. Le district des Franches-Montagnes, ayant pour chef-lieu Saignelégier et comprenant les communes suivantes :

1. Commune municipale du Bémont
2. Commune municipale des Bois
3. Commune mixte des Breuleux
4. Commune municipale des Enfers
5. Commune mixte des Genevez
6. Commune municipale de Lajoux
7. Commune mixte de Montfaucon
8. Commune mixte de Muriaux
9. Commune municipale du Noirmont
10. Commune mixte de Saignelégier
11. Commune municipale de Saint-Brais
12. Commune municipale de Soubey

II.

<sup>1</sup> La présente modification est soumise au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président :  
Eric Dobler

Le secrétaire :  
Jean-Baptiste Maître

**Le président** : Aucune proposition n'est intervenue depuis le texte de première lecture. Nous appliquons l'article 62 du règlement et nous passons directement au vote final.

*Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 49 députés.*

## 7. Modification de la loi concernant la péréquation financière (deuxième lecture)

*Le Parlement de la République et Canton du Jura*

arrête :

I.

La loi du 20 octobre 2004 concernant la péréquation financière (LPF) [RSJU 651] est modifiée comme il suit :

Article 36, alinéa 1, deuxième phrase (nouvelle teneur)

<sup>1</sup> (...). Dès la quatrième année, l'alimentation passe à 0,5 million de francs jusqu'à ce que l'alimentation totale du fonds d'aide aux fusions atteigne 13 millions de francs.

II.

<sup>1</sup> La présente modification est soumise au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Eric Dobler                      Le secrétaire : Jean-Baptiste Maître

**Le président** : Ici encore, aucune proposition n'est intervenue depuis le texte de première lecture. Nous appliquons également l'article 62 du règlement et nous pouvons passer au vote final.

*Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 51 députés.*

### 8. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2021

*Le Parlement de la République et Canton du Jura,*

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale [RSJU 101],

vu la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales [RSJU 611],

vu l'article 2, alinéa 3, de la loi d'impôt du 26 mai 1988 [RSJU 641.11],

*arrête :*

Article premier

Le Parlement arrête le budget pour l'année 2021.

Article 2

La quotité de l'impôt est fixée à 2,85.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président : Eric Dobler                      Le secrétaire : Jean-Baptiste Maître

**M. André Henzelin** (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Le budget 2021 de l'Etat jurassien a été présenté à la presse par Madame la ministre Rosalie Beuret Siess en date du 8 octobre 2020. A cette occasion, les médias ont déjà relayé plusieurs éléments y relatifs. Quant au fascicule de plus de 220 pages, il contient de très nombreuses informations. En tenant compte de ces faits, je vais donc faire ressortir à cette tribune, comme lors des précédents exercices liés aux budgets annuels, quelques éléments.

Ces dernières années, l'élaboration du budget cantonal a toujours été très difficile. Nous savions aussi qu'elle serait encore plus difficile pour le budget 2021 et les suivants. La CGF a d'ailleurs pu se rendre compte de ce dernier fait, en séance du 28 novembre 2019, lors de la présentation du plan financier 2021-2024 actualisé. Je relèverai aussi, qu'à cette date, il était escompté de pouvoir soutenir ces prochains budgets tout particulièrement par l'intermédiaire de la réserve de politique budgétaire, des effets attendus du projet

« Repenser l'Etat » et des retours sur investissements de la réforme fiscale et de financement de l'AVS (RFFA).

Malheureusement, la crise économique liée à la COVID-19, imprévisible à la même époque, frappe durement notre canton depuis le mois de mars dernier et provoque de lourdes conséquences sur les finances cantonales. Eu égard à ce qui précède, en juin dernier, le Gouvernement a fait part à la CGF, entre autres, d'un déficit projeté de 61 millions au budget 2021 découlant d'une progression des charges conjuguées à une forte baisse des recettes. Tout en sachant que toutes les rubriques de charges et de revenus devaient encore faire l'objet d'un examen attentif entre la Trésorerie générale et les unités administratives, notre commission était parfaitement consciente, à cette date déjà, que l'établissement du budget 2021 serait particulièrement compliqué.

Après la procédure que je viens de décrire et avant son traitement par le Gouvernement, le déficit projeté s'élevait à 39,1 millions. Finalement, dans le cadre de son examen des charges et des produits, le Gouvernement a réduit le déficit à 34,4 millions, respectivement à 3,9 millions après le prélèvement de l'intégralité de la réserve de politique budgétaire.

Une fois encore, à l'occasion de l'examen du budget, nous devons constater, malheureusement, que nous disposons d'une marge infime pour satisfaire au mécanisme de frein à l'endettement. De plus, eu égard à l'utilisation de la totalité de la réserve pour politique budgétaire de 30,5 millions en faveur d'un seul exercice budgétaire, cette ressource est épuisée pour les prochains. Au niveau des 24 cantons dont les résultats du budget 2021 nous sont connus, je préciserai ici que 16 présentent un budget déficitaire contre 9 l'année dernière.

Le budget 2021 est le huitième budget consécutif qui présente un déficit. En effet, le dernier qui a été traité au Parlement avec un excédent de revenus est le budget 2013. Par contre, au sujet de celui-ci, il faut aussi relever, en parallèle, que l'augmentation du montant de la péréquation financière fédérale de 15,2 millions par rapport à l'année précédente n'était pas étrangère à ce résultat positif. De plus, si, dans le budget 2019, nous pouvions encore apprécier une augmentation de 5,9 millions de la même rubrique par rapport à 2018, ce n'est malheureusement plus le cas depuis 2020. Effectivement, suite à la révision de la péréquation financière intercantonale, la fluctuation annuelle de cette source de revenu, qui était appréciable pour notre canton, est dorénavant moins favorable aux cantons bénéficiaires comme le nôtre.

Sans négliger, ni minimiser dans ma réflexion les effets financiers liés à la crise sanitaire que nous traversons et dont nous ne connaissons pas le terme, il est bien entendu que d'autres défis auront également des conséquences négatives sur les finances publiques ces prochaines années. Dès lors, l'élaboration des futurs budgets de l'Etat continuera à être extrêmement compliquée. Il est donc impératif et très urgent de rechercher et de trouver les moyens nécessaires pour obtenir une marge de manœuvre suffisante. L'analyse des structures de l'Etat doit absolument être privilégiée et concrétisée dans les meilleurs délais. A ce sujet, compte tenu de l'engagement très important du Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire, je suis conscient que le projet « Repenser l'Etat », qu'il a initié, a sans doute pris du retard. Il faut donc souhaiter que ce projet pourra se poursuivre efficacement dès les premiers mois de la nou-



velle législature et qu'il apportera des modifications en profondeur au fonctionnement de notre canton qui permettront, entre autres, de moderniser l'administration et de dégager des économies. Quant à notre Parlement, il devra aussi assumer ses décisions et ses responsabilités au niveau des finances cantonales.

Avant de passer à l'examen de quelques rubriques du budget 2021, je mentionne que la CGF a consacré cinq séances, plus ou moins longues, pour l'étudier. A ces occasions, nous avons entendu chaque ministre ainsi que la chancière pour discuter des chiffres de leurs départements respectifs. Je tiens d'ores et déjà à leur adresser mes remerciements pour leur disponibilité et pour les réponses qu'ils ont apportées à de très nombreuses questions.

Dans le budget 2021, je relève que les charges augmentent de 13,6 millions par rapport au budget 2020. Quant aux revenus, sans tenir compte du prélèvement sur la réserve de politique budgétaire de 30,5 millions, ils sont inférieurs de 16,9 millions à ceux portés au budget de l'année en cours. Par rapport aux chiffres que je viens de relever, les incidences financières de la crise de la COVID-19 portent sur des charges supplémentaires de 5 millions et des diminutions de revenus de 15,5 millions. Quant aux incidences de la RFFA, elles sont estimées à 11,3 millions. En résumé, les impacts COVID-19 et RFFA ont un coût de 31,8 millions dans le projet de budget 2021.

Comme principales variations positives au niveau des revenus, je ne peux mentionner que la progression de 11,4 millions de la part au bénéfice de la BNS suite à la nouvelle convention établie pour les années 2020 et 2021. Effectivement, comme déjà relevé précédemment, le montant de la péréquation financière fédérale n'augmente que de 800'000 francs par rapport à 2020. Quant à la variation des revenus fiscaux, elle est, malheureusement, négative. En effet, la part de ceux-ci dans le budget 2021 s'élève à 330'200'000 francs et elle représente les 33,9% des revenus totaux contre 36,6% en 2020. Il s'agit de la rubrique qui subit le plus fortement la crise de la COVID-19, à laquelle s'ajoutent les diminutions attendues liées à la RFFA. En fait, cette rubrique importante diminue de 21,7 millions. Ce dernier montant est le résultat de différentes variations d'impôts, dont je relèverai ci-après les principales, à savoir :

- la diminution de 8,1 millions de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, dont 4,5 millions en lien avec l'augmentation des déductions pour les primes d'assurance maladie;
- la diminution de 11,7 millions de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales;
- la diminution de 5,5 millions de l'impôt des frontaliers, dont 3,5 millions représentant la part de 63% redistribuée aux communes;
- la diminution de 1,9 million de l'impôt à la source;
- l'augmentation de 2 millions de l'impôt sur la fortune des personnes physiques;
- l'augmentation de 1,4 million de l'impôt sur le capital des sociétés anonymes et des sociétés à responsabilité limitée.

Je mentionnerai aussi sous la rubrique fiscale, par rapport au budget 2020, les augmentations de 700'000 francs de l'impôt sur les gains immobiliers et de 600'000 francs des impositions spéciales des personnes physiques. Finalement, pour terminer le chapitre des revenus, il me reste encore à relever l'importante réduction de la part à l'impôt fé-

déral direct de 4,2 millions compte tenu du fait du rôle d'impôt des personnes physiques et morales en diminution. Cette réduction impacte aussi la part redistribuée aux communes de 400'000 francs.

En ce qui concerne les charges, elles augmentent, comme je l'ai indiqué précédemment, de 13,6 millions par rapport à 2020. Au sujet de celles-ci, il y a lieu de faire ressortir que la progression la plus importante provient de la rubrique relative aux charges de transfert, soit un montant total de 13,8 millions. De plus, il y a lieu de relever que cette rubrique, qui concerne l'ensemble des transferts effectués au profit d'autres collectivités publiques, d'entreprises ou de tiers, représente quasi la moitié des charges du budget 2021. Parmi les augmentations principales de charges, je relèverai ci-après les montants suivants, à savoir :

- 5,4 millions pour les prestations complémentaires à l'AVS/AI. Cette croissance provient de la hausse du nombre de bénéficiaires d'une part et d'un surcoût avec l'entrée en vigueur de la réforme fédérale des PC au 1<sup>er</sup> janvier 2021 d'autre part. Parallèlement à cette hausse, respectivement en réduction de cette dernière, il y a lieu de mentionner l'augmentation de la subvention fédérale de 2,2 millions ainsi que celle de la part des communes de 1 million.
- 3,6 millions au niveau de la formation postobligatoire hors du CEJEF. Cette augmentation est liée principalement à une hausse des effectifs.
- 2,6 millions pour les subventions destinées aux institutions jurassiennes. Cette hausse résulte des annuités au sein de ces institutions, de l'augmentation de la capacité d'accueil et de la réévaluation des prix de prestations.
- 1,6 million pour les hospitalisations extérieures. Il s'agit avant tout d'une augmentation relative à la lourdeur des cas requérant une infrastructure universitaire plutôt qu'une croissance du nombre des hospitalisations.
- 1,4 million à l'AJAM pour couvrir la diminution des participations fédérales et la hausse des personnes ne donnant plus droit aux forfaits fédéraux.
- 1,1 million pour les placements en institution hors du canton.

Au niveau des charges, je relèverai encore que la rubrique « Biens, service et autres charges d'exploitations » présente une augmentation de 1,6 million par rapport à l'année précédente, tout en précisant aussi que la majorité de la progression provient de conséquences liées à la crise de la COVID-19, soit un montant de 1,8 million. De cette rubrique composée de nombreux comptes qui présentent des variations positives et négatives par rapport au budget 2020, je mentionnerai l'augmentation de 1,1 million pour les pertes sur des créances relatives tout particulièrement aux impôts, aux jugements, aux amendes et aux émoluments. Cette augmentation porte la charge totale à 7,6 millions. Quant aux charges financières, elles sont inférieures de 1,1 million par rapport à 2020. Cette diminution provient essentiellement de la réduction de 1 million des charges d'intérêts suite au remplacement de divers prêts arrivant à échéance par l'émission d'un emprunt obligataire.

L'évolution des charges de personnel a toujours été un sujet très discuté dans le cadre du traitement du budget comme dans celui des comptes, aussi bien au sein de la CGF que du Parlement. D'ailleurs, il le sera à nouveau aujourd'hui dans le cadre de la discussion de détail. Dès lors, je m'autorise à ne pas reprendre ici des éléments et des

chiffres de cette rubrique tout en précisant que les pages 50 à 53 du fascicule du budget apportent de très nombreux détails au sujet de son évolution.

En ce qui concerne le budget net des investissements 2021, il s'élève à 32,7 millions par rapport au montant de 34,2 millions inscrit au plan financier 2017-2021, soit une différence négative de 1,5 million. Il faut également noter que les dépenses d'investissements brutes s'élèvent à 54,4 millions, soit une augmentation de 9,6 millions par rapport à la planification financière. Les différentes variations étant indiquées à la page 75 du fascicule, je vous laisse le soin de vous référer aux commentaires y relatifs.

Quant au degré d'autofinancement, il se situe à 82,6% contre 80% pour cette année. Celui-ci satisfait aux exigences du dispositif du frein à l'endettement. En chiffres absolus, l'insuffisance de financement s'élève à 5,7 millions. Quant à l'augmentation de la dette brute, en tenant compte des besoins de liquidités supplémentaires par rapport à la situation que nous traversons, elle est estimée à 45,8 millions à fin 2021. Elle s'élèverait donc à 435 millions à cette date contre 389,2 millions à fin 2020 selon le budget.

Les membres de la CGF ont eu l'occasion de faire une analyse minutieuse des chiffres du budget 2021. A ce sujet, je crois pouvoir affirmer qu'il a été répondu à toutes les questions. Il est vrai aussi, et c'est normal, que des appréciations au sujet de certains montants portés au budget sont différentes selon sa sensibilité politique. Je relèverai aussi que le traitement du budget 2021 s'est déroulé dans un climat serein, avec la ferme volonté de pouvoir disposer d'un budget dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Je préciserai encore que je n'ai pas développé, dans mon rapport, les sujets précis qui font l'objet de propositions de majorité et de minorité. Effectivement, je laisse le soin aux différents rapporteurs de la CGF de le faire dans le cadre de la discussion de détail.

Toutefois, je vous informe que le Gouvernement nous a adressé un courriel hier nous indiquant qu'il se ralliait à la proposition de la minorité 2 de la commission sur la proposition 80 relative au prélèvement sur la réserve.

Au terme de ce rapport, j'adresse mes remerciements à Madame la ministre Rosalie Beuret Siess pour sa disponibilité à l'égard de notre commission ainsi qu'à Monsieur Pascal Charmillot, chef de la Trésorerie générale, pour les compléments d'informations qu'il nous a apportés, et à Monsieur David Caillet, économiste à la Trésorerie générale, pour son précieux soutien et sa maîtrise des chiffres. Je souhaite également associer à ces remerciements nos secrétaires Jean-Baptiste Maître, Christiane Pieren et Nicole Roth pour la parfaite transcription de nos débats qui font de très nombreuses pages de PV.

Mercredi dernier, lors de la 75<sup>ème</sup> et dernière séance CGF de la législature qui s'achève, j'ai adressé des remerciements aux différentes personnes qui nous ont permis d'assumer notre mandat. Aujourd'hui, vous me permettez, Monsieur le Président, de réitérer mes remerciements à mes collègues de la CGF pour leur excellente collaboration et contribution au bon fonctionnement de notre commission, respectivement de nos institutions durant ces cinq dernières années.

Je conclus, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, en vous communiquant que si la commission de gestion et des finances est partagée sur cer-

taines rubriques, c'est à l'unanimité qu'elle vous recommande d'accepter l'entrée en matière et par 9 voix contre 1 l'arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2021. Je vous remercie de votre attention.

**M. Rémy Meury (CS-POP) :** Voici le genre de budget que l'on ne souhaite pas devoir présenter lorsque l'on est membre d'un exécutif. Mais la situation sanitaire et, partant, économique d'aujourd'hui ne permet pas d'envisager un meilleur projet.

Du côté des VERTS et CS-POP, qui s'illustrent chaque année par une série de propositions, nous avons cette année décidé de ne pas en rajouter et nous ne faisons aucune proposition de détail. A nos yeux, nous devons faire front de manière unitaire, même si le fait d'utiliser l'intégralité de la réserve peut inquiéter certains. Mais cette inquiétude provient surtout de l'obsession de conserver un mécanisme de frein à l'endettement qui n'est pourtant plus défendable ni praticable en l'état, et ceci pour le moyen terme au moins.

J'ai entendu les responsables des finances reconnaître que le système jurassien présente une rigueur difficilement soutenable aujourd'hui. Il est donc fondamental que, dès demain, le Gouvernement s'attelle à proposer rapidement une modification de ce mécanisme afin que nous puissions continuer à gérer cette République avec un minimum de sérénité. C'est urgent car, quel que soit le sort réservé aux différentes propositions de détail, dont l'une prévoit le recours à la dérogation au frein à l'endettement déjà, il est évident que le frein à l'endettement ne nous permettra pas d'adopter de budget sans passer devant le peuple au-delà de celui de 2023 au plus tard.

Le mauvais état de ce budget est attribué essentiellement à la crise COVID. C'est un peu court à nos yeux. La réserve budgétaire sera utilisée pour compenser les pertes dues à la COVID, bien sûr, mais également de la RFFA estimées à 11 millions pour 2021. La RFFA est une pandémie fiscale contre laquelle aucun vaccin n'est proposé pour l'heure, et sans doute pour longtemps. Et malheureusement, au moment de son acceptation, on ne peut que regretter qu'il n'y ait eu que notre groupe dans cet hémicycle à être immunisé contre les sirènes qui visent à vider les caisses publiques au profit des plus riches, encore et toujours, et on le sait désormais, sans contrepartie. Le fait que 11 millions seront perdus en lien avec la RFFA indique d'autre part que la pandémie ne fait pas souffrir tout le monde. Certains ont des bénéfices importants qui impliquent paradoxalement cette perte de 11 millions.

Sur cet aspect des pertes de rentrées, il faudra un jour nous interroger sur la manière de stopper cette hémorragie, voire sur les possibilités d'augmenter les recettes. Je rappelle que notre collègue Philippe Eggertswyler a fait adopter une intervention visant à créer une table ronde – quel horrible terme ! – précisément pour réfléchir à de nouvelles recettes. Pour l'instant, on ne voit rien venir et c'est plutôt la politique de la poche percée qui se développe, et ceci depuis 2005.

Nous constatons que la courte vue de quelques-uns dans cette enceinte va vers des propositions de réduction salariale. Les mêmes, tout comme nous d'ailleurs, appelleront à soutenir l'économie en votant le crédit spécial prévu un peu plus tard à notre ordre du jour. Cette volonté de sanctionner les employés de l'État pour équilibrer ce qu'ils ont déséquilibré devient lassante. Et en liant les deux éléments,

je me demande comment ils envisagent une relance économique en donnant l'exemple à d'autres de réduire le pouvoir d'achat des employés dont ils ont la responsabilité. Par ailleurs, il est bon de rappeler que, selon les réponses du Gouvernement à une question écrite de notre part, les employés de l'État sont déjà passés à la caisse à hauteur de plus de 18 millions depuis 2017.

Ce n'est naturellement pas de gaieté de cœur que les membres du groupe VERTS et CS-POP accepteront ce budget que l'on souhaite inchangé après la discussion de détail. Mais nous le faisons car il doit être aussi l'élément déclencheur d'une urgente réflexion sur notre approche budgétaire et sur le fonctionnement des finances publiques. Nous attendons avec impatience que le Gouvernement se montre proactif dans le domaine.

**Mme Anne Froidevaux (PDC) :** Il y a une année, à cette même tribune, le débat s'engageait pour éviter un prélèvement sur la réserve pour politique budgétaire alors que nous étions dans une période conjoncturelle encore favorable, la majorité argumentant qu'au vu des projections financières des prochaines années, cette réserve serait très fortement sollicitée à l'avenir.

Mais personne n'avait effectivement imaginé que cet avenir frapperait à nos portes aussi rapidement, précipité par une crise sanitaire sans précédent qui a touché et touche encore l'ensemble de la planète.

Ainsi, le budget 2021 qui nous est présenté prévoit un déficit final de 3,9 millions de francs, plus ou moins dans la ligne des années budgétaires précédentes.

Mais soyons clairs, chers collègues, ce budget dévoile en réalité un déficit réel de 45 millions de francs puisque ce sont les 11,4 millions de recettes supplémentaires en provenance de la BNS et la dissolution complète de la réserve pour politique budgétaire à hauteur de 30,5 millions qui permettent d'arriver à ce résultat négatif d'environ 4 millions... « seulement » ai-je envie de dire. Nous constatons donc aujourd'hui à quel point il était nécessaire de ne pas faire de prélèvement sur cette fameuse réserve lors des derniers exercices, en période de conjoncture favorable.

La crise COVID a donc déjoué et accéléré la réalisation de toutes les projections financières, son impact financier étant évalué à près de 40 millions de francs à début octobre, soit avant la deuxième vague qui nous a touchés de plein fouet à la fin de cet automne. Un impact financier dû bien évidemment aux coûts engendrés mais également au manque à gagner estimé à plus de 26 millions.

Bien évidemment, la dissolution totale de la réserve pour politique budgétaire en un seul exercice n'a pas ravi le groupe PDC et nous aurions souhaité pouvoir en conserver une partie suffisante pour nous donner « un peu d'air » dans l'établissement du prochain budget ou dans le bouclage des comptes 2020. Idéalement, nous aurions souhaité conserver environ un tiers de la réserve.

Partant de là, il était clair que l'exercice du débat budgétaire 2021, au sein de notre groupe puis du Parlement, ne devrait pas se contenter de trouver quelques dizaines ou centaines de milliers de francs d'économies par-ci par-là, comme c'était le cas les dernières années, et qu'il fallait donc trouver des millions de francs d'économie pour respecter le frein à l'endettement et limiter la ponction sur la réserve.

Comme vous vous en doutez, si nous avons la solution

facile pour faire des économies sans devoir toucher à la structure ou aux prestations de l'Etat, nous l'aurions déjà proposée depuis longtemps.

Les projections précédentes et le budget 2020 présentaient une augmentation continue des charges d'environ 15 millions par an et nous indiquions déjà, il y a un an, qu'il faudra la contenir à l'avenir soit en augmentant les recettes, soit en diminuant les charges. L'Etat tente de limiter l'augmentation de ses charges propres année après année (1,4% d'augmentation en 2021) mais le véritable défi consiste bien dans les charges de transfert qui continuent à présenter une croissance importante, à hauteur de 13,8 millions rien que pour l'année 2021. Comme l'a évoqué d'ailleurs le président de la CGF, le projet « Repenser l'Etat » doit permettre d'approfondir les réflexions sur le fonctionnement et la structure de notre canton.

Le groupe PDC s'est donc demandé s'il fallait refuser, dans le budget, toutes les augmentations des rubriques non liées du budget présenté et a abordé la question en séance de CGF. Notre groupe a notamment été frappé par l'augmentation des rubriques concernant les institutions paraétatiques, rubriques qui augmentent année après année sans discontinuer pour certaines et sans apparente remise en question sur les principes généraux. Alors que les services de l'Etat reçoivent chaque année la directive que le budget à établir doit être équivalent à celui de l'exercice en cours, nous constatons que celle-ci n'est pas forcément transmise ou appliquée dans certaines institutions qui gravitent autour de l'Etat. Notre groupe a donc relevé une certaine inégalité de traitement à ce niveau entre les services propres de l'Etat et le paraétatique.

Après les informations reçues de la Trésorerie générale quant à la difficulté de définir simplement et précisément toutes les rubriques non liées d'un point de vue juridique et une première estimation financière assez large qui n'arrivait clairement pas à l'objectif de 9 à 10 millions de francs d'économies, nous avons donc préféré renoncer à cette proposition pour le moment, compte tenu des délais et des impacts que cela induirait et dont nous n'avons pas connaissance en détails en tant que députés.

La hausse régulière des effectifs de l'Etat a également été débattue au sein du groupe et c'est une thématique régulièrement abordée au sein de notre Parlement. Depuis le budget 2011, les EPT sont passés de 824 à 948; ce sont donc plus de 124 postes équivalents plein temps qui ont été créés en dix ans.

Le budget 2020, je vous le rappelle, prévoyait une augmentation de 16,8 EPT hors intégration de la formation continue au sein du Département. Le Parlement, dans ses débats, avait demandé au Gouvernement de réaliser une économie de 1,5 million sur la masse salariale de l'Etat, le rapporteur précisant en plénum que, derrière cette proposition, « c'est la correspondance financière du maintien du nombre d'EPT à son niveau de 2019 qui était soumis ». Force est de constater que les EPT prévus au budget 2020 le sont également au budget 2021. Le Gouvernement a en effet concrétisé l'économie de 1,5 million (hors crise COVID) en reportant des engagements ou des remplacements mais a tout de même procédé aux créations de postes, en partie tout du moins.

Au cours des débats en CGF, le groupe PDC a entendu et compris qu'il serait compliqué de réduire ou de compenser cette quinzaine d'EPT sur une seule période de douze

mois. C'est pourquoi il défendra la proposition de la majorité de la CGF de reconduire la mesure d'économie de 1,5 million sur la masse salariale en 2021 en laissant la latitude au Gouvernement pour y parvenir, tout en déposant aujourd'hui une motion demandant au Gouvernement une réflexion concernant les effectifs de l'Etat et en fixant un objectif de réduction de 3% des EPT sur la période de la législature 2021-2025 afin de revenir au niveau des EPT de 2015, une période de cinq ans devant permettre une réflexion pérenne et régulière. Le Parlement débattrà de notre proposition en plénum l'an prochain.

Un autre débat qui nous occupera pour ce budget autour du personnel de l'Etat concerne le versement de l'annuité. Si, en CGF, le groupe PDC s'est positionné en faveur du versement de l'annuité considérant que ce serait un mauvais signal que l'Etat y renonce, il est resté perplexe quant à certaines explications reçues telles que « c'est le décret qui fait foi et pas les décisions du Parlement » ou que « selon les délais de discussion et mise en place, ce ne serait possible de supprimer l'annuité que pour les cinq derniers mois de l'année ».

Ainsi, afin de permettre des discussions ouvertes et transparentes lors des prochains exercices et pour donner une marge de manœuvre au Gouvernement dans ses discussions avec les partenaires, le groupe PDC dépose également aujourd'hui une motion demandant que le versement de l'annuité ne soit plus automatique mais que celle-ci soit discutée chaque année entre les partenaires, en fonction notamment des finances de l'Etat.

Nous précisons que le but est de pouvoir ouvrir tous les débats dans les futures discussions sur les budgets, sans tabou, car il sera malheureusement attendu des efforts de tous à l'avenir et, je le précise, y compris du Parlement qui a – je vous le rappelle – revu à la hausse ses indemnités dans le cadre de la révision de la législation parlementaire en septembre dernier. Le groupe PDC s'était opposé à cette décision et nous ne voyons pas comment nous pourrions demander des efforts à l'Etat à l'avenir sans en fournir nous-mêmes également. Comme le veut l'adage, charité bien ordonnée commence par soi-même...

Considérant donc que les quelques propositions d'économie qui obtiendront une majorité dans les débats qui suivront ne suffiront pas à conserver une réserve pour politique budgétaire d'un montant suffisamment important, le groupe PDC se résigne donc à une presque totale dissolution de la réserve sur cet exercice, sous réserve des décisions de détail. Il partage l'avis du Gouvernement qu'il serait insensé de demander une dérogation au frein à l'endettement dès le budget 2021 tout en conservant des réserves. Le groupe PDC refusera donc une dérogation au frein à l'endettement pour le budget 2021. Il convient de faire preuve de bon sens tout en relevant que notre marge de manœuvre sera inexistante dans les prochains budgets sans décisions responsables.

Le groupe PDC acceptera donc l'entrée en matière et vous recommande d'en faire de même. Je précise que, dans le cadre des discussions de détail, mon groupe refusera les éventuelles propositions de dernière minute sur lesquelles il n'a pas pu statuer en toute connaissance de cause.

Avant de conclure, je remercie encore l'ensemble des membres du Gouvernement pour toutes les explications qui nous ont été apportées durant les séances de CGF, en particu-

lier Madame la ministre des finances, ainsi que les représentants de la Trésorerie générale, Pascal Charmillot et David Caillet, pour les précisions et compléments d'explications et leur disponibilité, ainsi que nos secrétaires.

Je tiens également à remercier le président de la commission de gestion et des finances, André Henzelin, pour son excellent travail afin d'assurer le parfait fonctionnement de notre commission durant toute cette législature et pour ses rapports toujours très précis et détaillés au plénum. Je vous remercie de votre attention.

**M. Romain Schaer (UDC) :** Nous comprenons aisément la difficulté, pour le Gouvernement, d'établir un budget 2021 qui reflète au mieux la situation à venir. Cet exercice est pour tout le monde – citoyens, entreprises, communes – le même.

Le Gouvernement a choisi le scénario « situation stable sans explosion de cas et sans nouvel arrêt complet de l'économie ». C'est un choix, partiellement réussi.

Partant de cette hypothèse de travail, le Gouvernement prend dans la foulée l'option de mettre l'entier de la réserve politique budgétaire dans la balance et n'arrive pas à boucler l'exercice. Dans les commentaires, nous observons qu'un effort minime est réalisé dans le domaine des charges mais il nous paraît que le Gouvernement joue ici à l'autruche. La situation est très grave et des mesures plus restrictives doivent être mises en place. La population jurassienne souffre en ce moment, l'Etat ayant à juste titre limité fortement sa liberté. Dès lors, nous pouvons attendre de l'Etat qu'il serre également la ceinture. L'effectif du personnel n'est pas maîtrisé, les charges ne sont que très peu touchées. Le Gouvernement reconnaît lui-même que les changements interviennent de manière très rapide. Alors, changeons rapidement de méthode de politique financière. N'utilisons pas l'entier des réserves, la moitié serait raisonnable. Si le frein à l'endettement n'était pas respecté par ce biais, une année exceptionnelle peut être supportable. Ainsi, établir le budget 2022 sera bien plus aisé.

Nous avons entendu les nombreuses glorifications faites du côté des partis de gauche au sujet du budget présenté. Rien de plus normal, connaissant le penchant de la cheffe. Nous disions incertitudes économiques, risque élevé de problèmes de liquidités des entreprises, emplois menacés dus à la pandémie, crainte généralisée au sein de nos voisins et de nos partenaires commerciaux. Donc, la prudence budgétaire est de mise. Prudence veut dire revoir la voilure, l'adapter et garder des réserves pour assurer l'avenir. Quelque part... logique.

Eh bien, en lisant le budget tel que présenté, nous constatons que les réserves sont engagées en totalité, que le résultat reste largement déficitaire et qu'aucun effort sérieux n'a été fait.

Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues du Parlement, nous avons exigé de la population et des entreprises des efforts considérables ces derniers mois, en interdisant et en limitant drastiquement les libertés individuelles. Les commerces souffrent énormément; pour certains, il leur est interdit de travailler et nous leur avons imposé ce régime. Et que fait l'Etat dans sa gestion ? Rien, pas d'effort ! Je crois rêver.

Nous engageons plus de 30 millions de réserve et restons largement déficitaires et les comptes 2020 finiront probablement avec plus de 30 millions de découvert. En un

coup, nous creusons un trou de plus 60 millions, du jamais vu... et le Gouvernement ose présenter un tel budget au nom de la stabilité, du maintien ! Expliquez-moi comment nous allons redresser la barre si nous ne commençons pas immédiatement à revoir la voilure !

Vous plaidez toujours pour ne pas laisser de dettes aux futures générations et vous acceptez un tel budget, qui creuse un trou de 60 millions en l'espace d'une année, sans rien faire ! Madame la Ministre des finances, c'est irresponsable, pardonnez-moi !

Nous allons griller les réserves faites pendant plus de quarante ans en un seul exercice financier et ceci ne suffit pas pour rester à flot. Vous enterrez les générations futures. Ce budget 2021 est irresponsable, irrespectueux vis-à-vis des efforts consentis par les citoyennes et les citoyens jurassiens. Nos entreprises, nos indépendants font des efforts énormes pour survivre et vous, Gouvernement, vous présentez un budget de beau temps. Ce n'est pas acceptable !

Le groupe UDC propose de refuser l'entrée en matière pour donner au Gouvernement le temps d'établir un budget correspondant à la situation de crise que nous vivons. Il n'est pas raisonnable d'engager toutes les réserves budgétaires; un maximum de 50% serait jouable et le déficit de 5 millions serait réaliste.

Demander au citoyen de se serrer la ceinture, tout comme aux communes, et qu'au niveau cantonal, aucun effort n'est consenti n'est pas équitable.

Nous avons besoin d'un Gouvernement qui gère la crise et non pas d'une crise qui gère le Gouvernement.

L'UDC croit aux capacités du nouveau Gouvernement et attend de lui une nouvelle mouture du budget 2021 qui reflète la réalité. Nous ne pouvons plus continuer comme auparavant et, Madame la Ministre, nous n'avons plus de temps pour voir venir. Vous devez agir et tailler votre crayon. Désolé, le temps est à la tempête ! Le groupe UDC refusera l'entrée en matière. Merci de votre attention.

**M. Pierre-André Comte (PS) :** Le groupe socialiste a examiné le budget 2021 avec le soin et la solennité qui convenaient dans le contexte de la crise économique et sanitaire à laquelle nous sommes confrontés.

Au fil des derniers mois, nous avons pris la mesure de la gravité de la situation. De ce fait, nous avons eu rapidement conscience de la difficulté qu'aurait le Gouvernement de nous présenter un budget équilibré. Il l'a fait sans pouvoir se soustraire à une nécessité impérieuse : utiliser la réserve budgétaire sans laquelle il était impossible de respecter le frein à l'endettement.

Cette mesure-là a fait beaucoup parler, parfois sur un ton inutilement sévère et une formulation inutilement brutale. Pourtant, la métaphore animalière – qui n'a rien à voir avec la métaphore des rois mages de tout à l'heure – la métaphore animalière, disais-je, aurait permis à ses détracteurs de répondre à leurs angoisses et de réprimer un principe qui ne devrait être valable qu'en cas de beau temps. Quand l'écureuil est surpris par le grand froid et n'a plus à manger, il entame sa réserve; et si la crise alimentaire s'avère durable, il en avale l'entier. On me dira alors que sa prudence à étaler sa consommation dans le temps témoigne d'une sagesse que le Gouvernement n'aurait pas. Peut-être mais, à la différence du Gouvernement, l'écureuil n'est pas soumis à un frein à l'appétit, dont on voit aujourd'hui qu'il cause plus de problèmes qu'il n'en résout quand les temps sont durs.

Donc, il a fallu faire un choix. A nos yeux, le Gouvernement l'a fait avec courage et lucidité. Nous sommes et serons dans une situation financière pour le moins délicate pour un certain temps, pour ne pas dire un temps certain. Oui, nous sommes dans un temps d'exception qui demande qu'on agisse par le biais de mesures exceptionnelles. Au surplus, nous connaissons les causes de cette situation extraordinaire. D'abord, il y a cette épidémie dont on n'imaginait pas qu'elle puisse nous atteindre il y a seulement quelques mois; une épidémie ravageuse qui ravage le monde et ne nous épargne pas. Face à elle et à ses conséquences économiques, il a fallu concevoir l'octroi d'aides immédiates à nos entreprises, à nos sociétés, à nos domaines d'activité publique et privée pris globalement, à nos concitoyens les plus démunis. Et si les aides COVID sont « prises en charge » jusqu'ici par les comptes 2020, l'absorption de la réserve permettra de compenser une baisse inéluctable des recettes en 2021, que la deuxième cause majeure, due aux effets de la RFFA, accentuera. Ces deux causes – crise sanitaire et RFFA – ont donc un coût équivalant à notre réserve budgétaire. Pour l'avenir, ne parlons même pas des conséquences d'une péréquation financière nettement amoindrie quant à ce que nous pouvions espérer en tirer.

Si l'on fait abstraction de ces deux réalités et de leurs effets sur les finances publiques, l'honnêteté commande de constater la volonté du Gouvernement de maîtriser les coûts de fonctionnement, qu'il s'agisse d'évolution du personnel, de mesures structurelles ou encore de participations financières cantonales, cela tout en maintenant le budget d'investissement au niveau de 2019. On ne peut rien reprocher au Gouvernement de ce point de vue.

Vous l'aurez compris, chers collègues, nous partons du principe que le Gouvernement a examiné toutes les variantes possibles pour l'édification du budget de l'Etat. Nous estimons que celle qu'il nous propose finalement est la seule envisageable, bien qu'adaptable après discussion à la CGF, notamment liée à la dernière proposition du PLR, à laquelle le Gouvernement souscrit et nous avec et sur laquelle mon collègue Ami Lièvre aura l'occasion de s'exprimer tout à l'heure.

Aujourd'hui, à l'exception de l'UDC, personne ne veut déroger au frein à l'endettement, cela tout en sachant que la question se posera inévitablement lors des exercices suivants. Tout le monde s'accorde en effet à penser qu'une dérogation – voire plus – au frein à l'endettement sera inévitable. Je voudrais à ce sujet vous proposer une analogie avec la gestion de la crise au niveau fédéral que livre le professeur Arnspurger de l'Université de Lausanne, je le cite : « Au moment même où l'on se trouve en pleine crise sanitaire et en pleine détresse sociale et écologique, avec des besoins immenses et légitimes se faisant jour dans une population aux abois et sur une planète qui brûle et étouffe, il est regrettable d'entendre parler de « frein à l'endettement » fédéral, « d'austérité » à venir et d'un besoin de « relancer la croissance » afin d'éponger les déficits »; une vision non dépourvue de contresens aux yeux de nombreux économistes, de droite et de gauche.

Cela dit, quand nous en serons à devoir déroger au frein à l'endettement, nous aurons à manifester la cohésion dont nous sommes capables quand l'avenir du Jura est en jeu. Les discours circonstanciels sur le prétendu « ascenseur budgétaire » et les propositions d'amendements purement idéologiques paraîtront sinon suspects, du moins déphasés aux yeux de la majorité d'entre nous. Nous regarderons les

choses sérieusement, avec le seul souci de faire avancer le Jura et, ainsi, de lui permettre de passer avec succès les épreuves prochaines.

Nous n'allons pas aujourd'hui vous tenir le discours du multiplicateur keynésien, d'où il résulte que l'accroissement du déficit budgétaire augmente le rythme de l'activité économique, validant ainsi l'idée de la relance publique. Face à la profondeur de la crise dans laquelle nous précipite le coronavirus, le temps n'est pas aux théories économiques. Il est à la prise de décisions courageuses, reflétant notre volonté commune de relever les défis qui se présentent à nous, dans l'immédiat et pour l'avenir proche.

En acceptant l'entrée en matière et en ne formulant aucune proposition d'amendement après les explications qu'il a reçues, le groupe socialiste remercie lui aussi ses interlocuteurs dans la discussion budgétaire, à commencer, vous le comprendrez, par Madame la ministre Rosalie Beuret, Monsieur Pascal Charmillot, chef de la Trésorerie générale, ainsi que Monsieur David Caillet et naturellement le Secrétaire général du Parlement, pour la clarté de leurs réponses et informations transmises lors de l'examen de l'exercice 2021.

**M. Thomas Schaffter (PCSI) :** Le budget 2021 peut effrayer à bien des égards et susciter tous les superlatifs mais il faut savoir raison garder. La situation exceptionnelle que nous vivons conduit à des situations extraordinaires sur les comptes et le budget de l'Etat. Comment pourrait-on s'en insurger alors que l'Etat providence montre toute sa nécessité face à de telles tornades qui bousculent et affaiblissent bon nombre d'entre nous ?

L'Etat, que ce soit au niveau de la Confédération ou des cantons, joue son rôle en venant en aide à toutes celles et à tous ceux qui sont frappés de plein fouet par la crise. Il en va de la stabilité de nos sociétés et de la dignité de chacune et de chacun d'entre nous. Mais les conséquences sur les finances publiques sont directes !

Dans un tel contexte, il paraît bien illusoire de « racler » les fonds de tiroir pour obtenir quelques économies de bout de chandelles. Le groupe PCPSI, pour ce budget 2021, y a renoncé considérant que ce travail a été fait en amont par les services de l'administration et le Gouvernement. Concentrons-nous sur les deux points qui feront débat ce jour : la réserve conjoncturelle et le frein à l'endettement qui lui est lié ainsi que les charges structurelles de l'Etat.

Sur la question de la réserve budgétaire, autant le dire de suite, nous accepterons de puiser le montant nécessaire pour respecter le frein à l'endettement, à l'issue de nos débats et du traitement des amendements proposés. Il est évident en revanche que si des économies devaient être réalisées durant le débat, il fera sens de les maintenir dans la réserve budgétaire au moment d'adopter le budget 2021, tout en respectant le frein à l'endettement.

Frein à l'endettement qui, au regard des années difficiles à venir, devra être revu, comme le groupe PCPSI avait d'ailleurs tenté de le faire par voie de motion lors d'un précédent Parlement. Motion qui, je vous l'annonce, est à nouveau déposée ce jour tant le contexte l'exige et le débat doit reprendre au sein de ce Parlement.

L'effet ciseaux de la perte des recettes fiscales liée à l'introduction de la RFFA et l'explosion des charges liée à la lutte contre la pandémie COVID-19 nous imposent de revoir le mécanisme de frein à l'endettement si l'on veut assurer

un budget à l'Etat.

Concernant les charges structurelles, le groupe PCPSI se montre plus sceptique. Depuis plusieurs années à cette tribune, nous avons demandé de réduire sensiblement les charges de structure. Il est en effet très inquiétant de voir les effectifs de l'Etat grossir d'année en année, et parfois de manière très marquée dans certains services et départements, comme le Service des contributions et la police. A observer plus en détail les effectifs par département, on remarque, notamment à celui de l'environnement, que l'exercice est possible sans mettre en péril les services à la population. Il est urgent d'agir pour repenser la structure de l'Etat et de réduire les effectifs globaux de l'administration cantonale.

Si les efforts consentis par l'Etat s'étaient traduits, ces dix dernières années, par une maîtrise des effectifs, on pourrait imaginer aujourd'hui une réserve budgétaire bien plus importante que ce qu'elle est. Peut-être même qu'elle aurait permis d'amortir le choc que nous vivons cette année et que nous vivons encore l'année prochaine. Mais nous n'allons pas refaire l'histoire. Et parons au plus urgent !

Des propositions seront faites lors de l'examen du budget. Beaucoup d'entre elles, pour ne pas dire la quasi-totalité, seront rejetées par le groupe PCPSI, hormis sur le montant à puiser dans la réserve à l'issue de nos débats.

Les propositions liées à la suppression de l'annuité au personnel de l'Etat nous paraissent excessives et finalement injustes dans le contexte que nous vivons. Celle de réduire la masse salariale de 1,5 million de francs, identique à celle que nous avons défendue l'an passé, nous a davantage partagés. Et, reconnaissons-le, elle est la résultante de la passivité du Gouvernement à réduire l'effectif global de l'administration cantonale. On le voit bien, il est désormais urgent de travailler sur la structure de l'Etat.

Malgré cette déception, le groupe PCPSI acceptera l'entrée en matière sur le budget 2021, tout en se réservant le droit d'intervenir sur le fond du sujet.

**M. Pierre Parietti (PLR) :** Nous remplissons ce jour le dernier devoir financier de cette législature (sous réserve du point 12) et devons nous déterminer sur le cadre qui sera confié, au terme de nos délibérations et décisions, aux nouvelles autorités élues il y a deux mois !

Point positif : les autorités en charge du fonctionnement opérationnel de l'Etat (donc le Gouvernement) seront les mêmes que celles qui ont planché sur le budget...elles ne pourront dès lors pas se réfugier derrière le paravent de méconnaissance des options prises !

Près d'un milliard de recettes et dépenses, soit une hausse d'une quinzaine de millions par rapport au budget de l'exercice qui se termine, mais également près de 70 millions de plus que le budget de l'exercice initial de la législature (2016), lors de la mise en route par l'équipe gouvernementale, respectivement par la députation présente ici autour des tables.

Une large évolution...mais toujours la même problématique : aligner les dépenses sur les recettes si l'on veut préserver la santé financière de l'Etat jurassien, tout en poursuivant les investissements indispensables à la préservation du patrimoine et des infrastructures en place.

L'exercice aura été une fois de plus difficile et on se doit de remercier la Trésorerie générale qui s'escrime, année après année, pour caler les chiffres, qui négocie avec les

services toujours gourmands et les chefs de département qui mettent évidemment assez volontiers les priorités dans leurs services respectifs ! Travail de bénédictin, négociations soutenues dès le printemps lorsque tous les services remettent l'ouvrage sur le métier pour le traitement successif sous forme de navettes entre les services, le Gouvernement et la CGF. La finalité, vous l'avez sous les yeux et aurez eu l'occasion de parcourir ce vaste dossier, de le critiquer, de l'amender par le biais du traitement à l'interne de vos groupes dans un premier temps, avant son passage au sein de la CGF. C'est la publication du document très fouillé qui se conclut froidement par un chiffre, positif ou négatif, mais qui inclut toutes les gesticulations qui auront précédé cette publication.

Si l'exercice est par définition difficile en période normale, il l'est d'autant plus dans cette année de pandémie impromptue, douloureuse économiquement, sanitaire, socialement, financièrement ! et, surtout, dont nous ne connaissons ni le terme ni l'intensité finale lorsque seront cumulées toutes les incidences et les retombées futures.

Il nous faudra donc être prêts à corriger le tir au fur et à mesure des événements... !

Il faudra également s'attendre à être confrontés à des mesures correctives urgentes, comme cela a été le cas au cours de l'année qui se termine et se terminera par le crédit qui sera traité au point 12 de notre ordre du jour !

Il faudra être réactifs, innovants, prudents et responsables envers les Jurassiennes et les Jurassiens qui nous ont confié les rênes du pouvoir législatif. Il nous incombera de nous assurer qu'au terme de 2021, nous aurons encore et toujours la crédibilité d'un organisme qui assume ses responsabilités pour le bien de nos concitoyens !

Les chiffres qui résument le projet de budget sont inquiétants... même si le bouclage projeté laisse entendre un quasi-équilibre. Il est réducteur de considérer cela comme une réussite puisque nous devrions absorber, en une seule fois, l'entier de la réserve de politique budgétaire d'un peu plus de 30 millions, patiemment constituée durant des années « fastes », à partir de 2008 mais en fait sur cinq exercices. Relevons à ce propos que cette législature 2016-2020 a eu l'opportunité d'alimenter la réserve en question en 2019, une seule fois, sur l'exercice 2018, à hauteur de 4 millions avant de prévoir de ponctionner une première tranche de 2,5 millions lors du passage du budget 2020 en vue de son approbation par le Parlement en décembre dernier.

C'est donc sous d'autres auspices beaucoup plus favorables que sa constitution a pu se faire, et cela grâce à des dispositions sur lesquelles nous n'avons que bien peu de prise : les revenus des parts de la BNS, certaines révisions de la péréquation financière intercantonale, là où nous restons de très petits partenaires. Par exemple, grâce aux revenus des parts BNS ou à l'actualisation négociée de la péréquation financière inter-cantonale, deux éléments dont nous n'avons aucune maîtrise décisionnelle véritable, même si nous sommes en tant que petit partenaire cantonal englobé plus ou moins directement dans les instances de négociation.

Cinq exercices non consécutifs pour l'alimentation du fonds... un exercice unique pour sa dissolution ! Voilà la réalité comptable à laquelle nous sommes exposés !

Ces différentes réflexions financières légitiment largement le besoin de mettre l'accent très rapidement et très intensément sur le programme « Repenser l'Etat », passage

indispensable pour espérer retrouver un équilibre entre coûts et revenus. Les pistes soulevées initialement pour ce vaste programme doivent être réactivées et des mesures correctives doivent être mises en application dans les meilleurs délais, quelle que soit la situation sociétale de demain.

Des dispositions délicates et parfois douloureuses devront être prises, des réorganisations de services devront être entreprises, des priorités devront être définies et mises en application, des allègements de structures devront se dessiner, des formes de collaborations internes et interservices devront se mettre en route ou s'étendre, bref... une nouvelle dynamique devient indispensable.

... et le Parlement portera évidemment également une responsabilité dans ces démarches, en particulier dans des perspectives d'admettre que tout ne sera plus forcément comme avant et que l'Etat ne peut pas tout régler, en étant seul dans les confrontations face aux épreuves à venir.

Je pourrais reprendre les termes servis il y a douze mois lors du traitement du même dossier budgétaire, à savoir que nous sommes et restons des partisans d'un appareil administratif de l'Etat qui soit efficace et de taille ajustée aux défis et qui dégage une dynamique constructive. Voilà bien l'ambition que nous souhaitons voir partagée par le Gouvernement jurassien dans les cinq prochaines années !

Cela étant, et pour donner une certaine impulsion à cette piste, nous déposons ce jour même une motion traitant de la problématique de gestion des personnels de l'Etat jurassien.

Par ailleurs, et la marge de manœuvre étant des plus réduites, nous confirmons que nous nous déterminerons en principe pour l'acceptation du budget 2021, sous réserve du résultat des traitements accordés aux différentes propositions qui seront formulées et que nous aborderons tout à l'heure. Nous apporterons également des réflexions responsables et engageantes, avec la ferme volonté de renoncer à toute dérogation au frein à l'endettement.

Nous avons ainsi émis en préambule déjà, lors des ébauches budgétaires en CGF, avant les vacances d'été, la volonté de préserver, même symboliquement, un montant dans la réserve de politique budgétaire. Nous ne pensions pas le mal aussi profond que celui devant conduire à son extinction pleine et entière, comme cela est proposé par le Gouvernement et traité de manière approfondie par la CGF. J'aurai l'occasion de revenir sur le sujet lorsque nous prendrons position sur le dernier des amendements qui seront soumis à votre décision.

Fort de cette situation, le groupe PLR acceptera l'entrée en matière pour le traitement de ce budget. Je vous remercie pour votre attention.

**Le président :** Tous les groupes s'étant exprimés, la parole est désormais aux autres membres de la commission. Elle n'est pas utilisée, elle est close. La discussion générale est ouverte.

**M. Christian Spring (PDC) :** Il est pour moi important de vous donner mon ressenti sur la situation financière actuelle de la République et Canton du Jura après cinq années passées au Parlement.

Etant actif dans le domaine financier depuis plusieurs années, j'ai souhaité élargir mon horizon en me lançant, voici un peu plus de cinq ans, dans une élection au Parlement cantonal. Pourquoi me direz-vous ? Tout simplement, j'avais

envie de m'investir dans la collectivité publique avec l'idée d'apporter si possible mon expérience dans la gestion financière de la République et Canton du Jura.

Ces vœux pieux en sont restés à ce stade quand j'ai constaté la manière de fonctionner du système étatique mis en place, qui n'a absolument rien à voir avec la pratique qui prône dans le domaine privé. En effet, les entreprises doivent constamment se repositionner afin d'améliorer leur rendement en fonction des événements qui peuvent influencer leur activité de tous les jours.

A ma connaissance, je n'ai jamais pu constater une telle modification des structures suite à l'adoption ou à la modification d'une nouvelle loi ou de transfert de travail.

Dès lors, je vous rappelle que notre budget 2021 table sur un déficit de 3,5 millions... alors que nous avons totalement épuisé la réserve budgétaire et que nous attendons un versement exceptionnel de la BNS à hauteur de 11,4 millions.

Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, on ne peut tout mettre sur le dos de la COVID-19. Il faut se remettre en question et trouver des réponses aux dépenses qui prennent l'ascenseur année après année.

Si nous n'intervenons pas rapidement, il faudra, dans deux ou trois années, faire des coupes drastiques dans le budget de la République et Canton du Jura... et ça va faire très mal à toute la population jurassienne et plus spécialement aux personnes en situation précaire.

Je n'ai bien entendu pas de solution miracle à vous proposer mais il devient primordial que tous les partis parlent le même langage au niveau des finances cantonales et arrêtent de défendre des dogmes qui, à ce stade, n'ont plus de sens.

Voici donc quelques pistes que je propose, je le précise, en mon propre nom :

1. La commission de gestion et des finances doit revoir son rôle et non plus se contenter de réaliser des ajustements qui peuvent paraître insignifiants mais de fixer, pour chaque département une enveloppe, qui devra être utilisée judicieusement. En effet, le rôle du Parlement n'est-il pas de fixer des objectifs au Gouvernement et de contrôler le bon déroulement de ses prérogatives ? Le canton du Jura ne peut-il pas se démarquer des traditions et mettre en place un système de gestion financière qui ressemble à ce qui se fait dans le domaine économique privé ?
2. Fixer au Gouvernement la mission de trouver, pour le budget, une économie sur la base de cette première remarque d'au minimum 10 millions et, ainsi, garder une réserve budgétaire à cette même hauteur.
3. Revoir le statut du personnel de l'Etat car il ne suffit pas de parler du nombre d'unités de personnel mais également des conditions. En effet, dans la situation actuelle, comment pouvons-nous octroyer des annuités sans tenir compte des prestations fournies par l'employé(e) ? D'autre part, je peux constater que les conditions d'engagement du personnel sont bien plus avantageuses que dans le domaine privé. Il serait donc bon de se pencher sur cette problématique au plus vite.
4. Supprimer au plus vite les trois cercles électoraux et n'en faire plus qu'un seul pour tout le canton tout en revoyant le nombre de députés. Ceci serait non seulement bénéf-

fique au niveau financier mais éviterait les bruits de clocher. Pour un canton aussi petit que le nôtre, il est important de parler d'un développement pour toute une région tout en tenant compte de nos diversités qui sont un enrichissement.

Je reconnais bien évidemment que les mesures proposées ne sont pas des plus populaires mais les élections étant désormais passées, il vous reste, Mesdames et Messieurs, près de cinq ans pour vous mettre au travail et préparer votre prochaine réélection.

J'en termine en espérant vivement que vous ferez preuve de courage pour le bien de la population que vous vous êtes engagés à défendre de par votre fonction. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite plein succès pour l'avenir.

**M. Yves Gigon** (Indépendant) : Personnellement, je re-fuserai l'entrée en matière du budget 2021 et demande de renvoyer la copie au Gouvernement.

Que dire de plus de que la brillante intervention de Romain Schaer ? Peut-être ceci : oui, la pandémie impacte lourdement le budget 2021 et impactera encore de manière substantielle les budgets futurs. Mais il est faux de croire que c'est la raison principale. Depuis longtemps, les finances cantonales sont sous perfusion et c'est avant tout un problème structurel qui en est la cause, qui est la cause de cette situation. A plusieurs reprises, la sonnette d'alarme a été tirée mais le Gouvernement – pas toujours aidé par le Parlement quelquefois, c'est vrai – n'en a pas tiré les conséquences.

Cela fait plusieurs années qu'un redimensionnement de l'appareil étatique aurait dû être engagé mais rien ou à peu près rien. On vit depuis trop longtemps au-dessus de nos moyens, comme le disait un ancien ministre : on ne fait pas une politique d'Américains avec des finances de Congolais... et, pourtant, c'est ce qu'on fait !

Si le canton du Jura a pu faire semblant de s'en sortir ces dernières années et ne pas couler, c'est avant tout dû à des facteurs extraordinaires bienvenus mais pas du tout maîtrisés et aléatoires, par exemple des rentrées fiscales extraordinaires, un apport supplémentaire de la BNS ou encore une part supplémentaire du fonds de péréquation... mais en tout cas pas à cause de réformes structurelles d'envergure et de décisions courageuses du Gouvernement.

Maintenant, ça suffit. Il est temps de prendre conscience que cette situation a assez duré et que nous sommes au bord du précipice si nous ne sommes pas encore tombés dedans.

Prélever la totalité de la réserve pour politique budgétaire, soit environ 30,5 millions, alors que les années futures s'annoncent encore plus catastrophiques, c'est un oreiller de paresse qui ne fait que repousser l'inéluctable. Le frein à l'endettement ne pourrait être respecté sans mesures fortes et courageuses.

Il y a encore une possibilité de s'en sortir en partie pour éviter le mécanisme du frein à l'endettement et c'est un prélèvement maximum sur la réserve de 15 millions, c'est d'accepter la totalité des propositions de compensation, défendues pour la plupart par l'UDC seul. Mais, sauf coup de théâtre bien improbable, on se dirige vers un refus de la grande majorité des propositions et un prélèvement sur la réserve d'un montant nettement supérieur à 15 millions, ce qui est inacceptable.



Voilà pourquoi je vous invite à refuser l'entrée en matière et à renvoyer la copie, qui n'est pas brillante, au Gouvernement.

**M. Rémy Meury (CS-POP)** : Je tenais quand même à remercier M. Christian Spring, dans sa dernière séance, pour ses conseils venant du milieu bancaire. Je pense en effet que nous avons à apprendre beaucoup de la gestion de l'UBS ou, plus proche de nous, de la BCJ. Leur gestion a été tellement exemplaire qu'elles n'ont pas eu besoin de l'intervention de l'Etat fédéral et de l'Etat cantonal, si mal gérés, pour être sauvées ! Je pensais que ça méritait aussi d'être dit pour compléter votre propos !

**Mme Rosalie Beuret Siess**, ministre des Finances : Le budget 2021, Mesdames et Messieurs les Députés, n'a pas pour prétention de prédire l'avenir mais de nous y préparer au mieux. C'est la représentation que nous nous faisons d'un budget et croyez bien que, dans le contexte particulier que nous traversons, le Gouvernement et les services de l'Etat ont porté un soin tout particulier à l'élaboration du budget qui vous est soumis. Celui-ci a nécessité de nombreuses séances et de multiples arbitrages afin de trouver un équilibre respectant le cadre financier tout en étant susceptible de réunir une majorité.

Depuis bientôt une heure, chaque groupe a eu l'opportunité d'exprimer sa vision, le cas échéant d'énoncer ses doutes; certains groupes formuleront encore des propositions.

Permettez dès lors que je revienne sur certaines prises de position et en particulier sur les propos de Monsieur le député Romain Schaer, complétés par son collègue de parti Yves Gigon, dont le groupe refusera l'entrée en matière.

Outre la forme qui me surprend puisque cette prise de position n'a pas été évoquée en CGF, je trouve sur le fond à tout le moins très très particulier d'imaginer pouvoir débiter l'année 2021 sans budget, cela d'autant plus en période de crise. Si tel devait être le cas, l'absence de budget signifierait que l'Etat serait contraint de limiter ses activités aux seules dépenses liées. Est-ce que vous imaginez la situation dans laquelle se retrouverait notre canton ? Cela alors même que la population, les entreprises, les commerçants, les restaurateurs, bref, l'ensemble de la société n'aspire qu'à retrouver une certaine sérénité et à se projeter avec confiance dans la nouvelle année. Et c'est cela que vous mentionnez responsable. Je m'inscris en faux par rapport à vos propos. Notre responsabilité, en tant qu'élus, n'est-elle pas justement d'éviter de contribuer à mettre davantage d'instabilité dans un contexte fragile ?

Le Gouvernement a pris toute la mesure de la gravité de la situation. Depuis le mois de mars, l'ensemble du Gouvernement s'affaire à gérer la crise sans précédent que nous connaissons, dans une énorme tension, à garantir la sécurité sanitaire tout en cherchant à préserver notre économie, nos emplois, notre culture mais également notre société dans son ensemble et le moral de la population.

La pandémie a montré de manière criante que nous avons besoin de rouages bien établis au sein de l'administration publique. Sans crèches et sans écoles, sans Service de la santé publique, sans soutien à l'économie ou à la culture, sans réseau de solidarité, sans hotline ou encore sans police, cette période ne pourrait être traversée. Or, pour que ce tout cela fonctionne, nous avons besoin d'un budget !

Ce budget peut être débattu, modifié, amendé mais il est de la responsabilité de cette assemblée de doter notre canton des outils indispensables à son fonctionnement.

La situation que nous connaissons impacte et impactera de manière extrêmement conséquente les finances cantonales. Les inquiétudes qui ont été portées à la tribune sont légitimes et le Gouvernement en a conscience.

Le budget qui vous est présenté s'inscrit dans ce contexte sans précédent et a été élaboré autour de trois axes principaux :

- premier axe : faire face au manque de visibilité ;
- deuxième axe : limiter au maximum les charges propres, et finalement ;
- troisième axe : assumer notre rôle de stabilisateur.

S'agissant du premier axe : faire face au manque de visibilité. Depuis le début de l'année, qui peut prétendre savoir de quoi demain sera fait ! Nous devons dès lors nous montrer humbles face à cette situation et accepter d'avancer par tâtonnements. Cela signifie concrètement que vous allez voter sur un budget de référence construit selon un certain scénario. En fonction de la réalité qui sera observée, il conviendra, comme déjà indiqué, de recourir aux crédits supplémentaires, instrument peu utilisé par beau temps mais indispensable lorsqu'il convient de traverser un épais brouillard.

Parallèlement, pour faire face à cet important manque de visibilité, le Gouvernement a souhaité s'accorder une ressource précieuse : du temps. Nous devons nous donner du temps, notamment pour permettre une réflexion sur le frein à l'endettement. En effet, s'astreindre un cadre financier contraignant peut présenter certains avantages. Nous devons toutefois nous rendre à l'évidence : face à la crise que nous traversons, une adaptation de ce mécanisme s'avère nécessaire.

Cette adaptation mérite d'être analysée et décidée en toute sérénité, avec les nouvelles autorités et en respectant les procédures démocratiques, dont une votation populaire. Un tel changement dans un Etat de droit nécessite du temps. C'est pour cela que nous avons construit ce budget de manière très restrictive.

Le Gouvernement s'est astreint à respecter le frein à l'endettement afin de réserver la possibilité au Parlement d'y déroger lors du budget 2022. Je me permets d'insister sur ce point, la dérogation de la compétence du Parlement au mécanisme du frein à l'endettement ne peut pas se répéter deux années de suite.

Le fait de se réserver la possibilité de déroger au mécanisme du frein à l'endettement a pourtant un coût d'opportunité qui n'est pas des moindres : celui de ne plus pouvoir compter sur une réserve pour le budget 2022. Le prélèvement correspond à 30,5 millions, soit la totalité de la réserve, et couvre deux événements extraordinaires qui se cumulent :

- d'une part la RFFA ;
- d'autre part la pandémie.

Ce prélèvement couvre principalement des baisses de recettes. Vous comprendrez qu'une fois les recettes compensées, il convient encore de faire face à l'augmentation des charges inhérentes à chaque entité publique, à moins de mener un important programme d'économies avec des effets à très court terme, soit réalisables à moins de douze mois.

Comment ces charges supplémentaires sont-elles assumées ? Pour ce faire, le budget 2021 compte au moins une bonne nouvelle, celle de deux parts supplémentaires de la BNS qui représentent environ 12 millions.

Mais cela n'est pas suffisant et nous en arrivons au deuxième axe : limiter au maximum les charges propres.

La progression des charges propres à l'Etat a été limitée au maximum afin de correspondre à ce que vous avez accepté l'année dernière. Ce sont les chiffres qui le disent. Avant les ressources supplémentaires affectées à la pandémie, le Gouvernement vous présente une diminution des charges des biens et services. De plus, en ce qui concerne les charges de personnel, la progression, toujours avant l'effet pandémie, correspond exactement – oui exactement Mesdames et Messieurs les Députés – au taux que vous avez corrigé et accepté l'année dernière, soit de 0,6% ou de 1,5 million.

Lors des discussions menées en CGF, il est ressorti que ce taux de progression, accepté l'année dernière, est aujourd'hui considéré par beaucoup comme trop important. Soit.

Par contre, dans le suivi de la proposition qui sera formulée et qui consiste à « réduire de manière globale les charges de personnel de 1,5 million », je prierais les personnes qui défendent cet amendement de formuler clairement leurs objectifs.

Le Parlement dispose de toute la latitude pour modifier le budget mais, pour le bon fonctionnement des institutions et pour éviter toute fausse interprétation qui pourrait ensuite nous être reprochée, le Parlement se doit de respecter les règles du jeu. Le Gouvernement s'évertue ainsi à présenter un budget détaillé par rubrique afin que les amendements puissent porter sur des rubriques précises. Ceci afin de saisir non seulement le sens mais la portée de chaque décision.

Dans le cas présent, et sans présumer de la suite du débat, il semble clair qu'une majorité de la CGF souhaite que le coût de fonctionnement de l'administration soit réduit. Pour autant, il faudra nous préciser à quoi le Parlement souhaite renoncer en termes de prestations. Car, soyons clairs, une baisse de 1,5 million sur les charges en personnel ne se fera pas sans devoir opérer des choix.

J'insiste également sur un autre élément important qui devra être précisé lors de la proposition d'amendement no 20 du budget, à savoir : est-ce que l'économie de 1,5 million sur la masse salariale s'entend y compris les ressources humaines potentiellement nécessaires pour faire face à cette pandémie ?

Il ne s'agit pas d'agiter un quelconque épouvantail mais bien de clarifier les responsabilités à assumer à l'égard de la population dans cette situation que nous devons gérer.

J'en arrive ainsi au dernier axe : assumer notre rôle de stabilisateur.

Ce rôle de stabilisateur est assumé tant dans le volume des investissements qui a été conservé que dans la progression des soutiens accordés dans les domaines :

- du social,
- de la santé,
- de la formation,
- de la culture et, ce, malgré la baisse des recettes.

Pour nous, assumer nos responsabilités, c'est pouvoir

accompagner au mieux les différents secteurs de la société jurassienne pour sortir de cette crise.

Assumer nos responsabilités, c'est veiller à maintenir les règles de collaboration avec nos partenaires, avec les institutions paraétatiques, avec le personnel par la politique salariale.

Assumer nos responsabilités, c'est encore poursuivre nos efforts en matière de fiscalité, tant pour les personnes morales que physiques. En effet, l'année 2021 proposera un cadre plus favorable aux entreprises au travers de la RFFA, aux contribuables au travers de la baisse fiscale de 1% ainsi que de l'augmentation de la déduction pour les primes d'assurance maladie (qui se monte à environ 4,5 millions).

Par le développement de ces différents axes budgétaires, le Gouvernement entend non seulement contribuer à réduire les zones d'incertitudes qui pèsent sur notre quotidien mais aussi à relever les défis à venir.

Sous l'angle purement financier, ce budget sur lequel vous devez vous prononcer respecte le mécanisme du frein à l'endettement avec un déficit de 3,9 millions et des investissements nets de 32,7 millions.

Finalement, j'aimerais conclure cette entrée en matière en remerciant toutes les personnes de l'administration et mes collègues, qui se sont efforcés de vous rendre un budget responsable et équilibré. Je tiens également à remercier les membres de la CGF, tout particulièrement son président, pour les échanges et débats menés lors des différentes séances mais également la collaboration précieuse des secrétaires de la CGF, Christiane Pieren et Jean-Baptiste Maître.

Nous sommes conscients que le calendrier modifié par cette pandémie a eu des inconvénients pour la construction de vos propositions.

Je tiens également à remercier tout particulièrement la Trésorerie générale, Pascal Charmillot et David Caillet, pour leur précieuse collaboration.

Pour l'heure, je vous recommande, au nom du Gouvernement, d'approuver l'entrée en matière et le budget 2021 tel que présenté, sous réserve de l'amendement PLR en lien avec le prélèvement de la réserve, accepté par le Gouvernement. Je vous remercie.

**Le président :** L'entrée en matière étant combattue, nous allons donc voter sur cette entrée en matière.

*Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 48 voix contre 10.*

**Le président :** Avant de passer à la discussion de détail de l'arrêté, nous allons traiter les propositions d'amendements.

Propositions d'amendements :  
Fonctionnement :

10 Rubriques xxx.3010.00 / xxx.3005x.00 / xxx.3000.00 / xxx.3020.00 / xxx.36xx.00 / xxx.46xx.00 (pages 83-178)  
– Tous / Annuité

Gouvernement et majorité de la commission :

Annuité du personnel administration, enseignant et des entités paraétatiques avec l'échelle U

Rubrique xxx.3000.00	72'000	francs
Rubrique xxx.3010.00	1'582'000	francs
Rubrique xxx.3020.00	1'170'000	francs
<u>Rubrique xxx.305x.00</u>	<u>626'000</u>	<u>francs</u>
Total annuité brut Etat :	3'450'000	francs
<u>Rubrique xxx.36xx.00</u>	<u>386'500</u>	<u>francs</u>
Total annuité institutions paraétatiques échelle U :	386'500	francs
<u>Rubrique xxx.46xx.00</u>	<u>-718'800</u>	<u>francs</u>
Total répartition des charges avec les communes :	-718'800	francs

#### Minorité de la commission :

Renoncer à l'annuité sur les 5 derniers mois de l'année (y compris 13<sup>ème</sup> salaire) afin de tenir compte des délais nécessaires pour la modification du décret (deux lectures au Parlement) et pour informer les collaborateurs (3 mois)

Rubrique xxx.3000.00	42'000	francs
Rubrique xxx.3010.00	922'800	francs
Rubrique xxx.3020.00	899'200	francs
<u>Rubrique xxx.305x.00</u>	<u>417'300</u>	<u>francs</u>
Total annuité brute sur 7 mois Etat :	2'281'300	francs
<u>Rubrique xxx.36xx.00</u>	<u>225'500</u>	<u>francs</u>
Total annuité institutions paraétatiques échelle U :	225'500	francs
<u>Rubrique xxx.46xx.00</u>	<u>-419'300</u>	<u>francs</u>
Total répartition des charges avec les communes :	-419'300	francs
Différence par rapport au projet de budget :	-1'030'200	francs

**M. Ami Lièvre (PS)**, rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : La majorité de la commission, comme le Gouvernement, estime qu'il faut maintenir les montants prévus au budget 2021 pour les rubriques relatives à l'annuité accordée à la fonction publique et aux entités paraétatiques qui disposent de la même échelle. En effet, la pandémie que nous subissons depuis une année bientôt et qui, pendant plusieurs mois encore, impactera lourdement leur qualité de vie a mis en évidence l'engagement extraordinaire d'une grande partie du personnel administratif, des enseignants et des entités paraétatiques pour atténuer les effets négatifs de cette situation sur notre quotidien.

Bien sûr, le personnel hospitalier soignant est en première ligne dans cette problématique et son magnifique engagement éclipse un peu celui des autres acteurs.

Pourtant, la fermeture momentanée des écoles, par exemple, grâce à la mobilisation sans faille des enseignants, a permis d'assurer une certaine continuité dans la maîtrise et l'acquisition du savoir pour les élèves de tous les niveaux scolaires.

Un autre exemple qui est d'actualité : un gros effort est

quotidiennement consenti par le personnel des services chargés de préparer les mesures techniques et législatives de soutien aux entreprises, dont nous allons débattre aujourd'hui. Durant de longues semaines, ces fonctionnaires devront aider et accompagner sans relâche les démarches des personnes touchées par des risques imminents de faillite ou de fermeture. Autres domaines concernés, certaines entités paraétatiques où la charge de travail a été et sera également nettement plus importante que lors d'une période dite normale. On peut citer, à titre d'exemple, la Fondation Les Castors dont le personnel est maintenant régulièrement confronté à des situations difficiles en accompagnant des résidents touchés par la pandémie.

Dans les circonstances actuelles, la suppression de cette annuité pourrait donc apparaître comme une absence de reconnaissance de notre part, des investissements humains consentis en cette période où il convient plutôt de se serrer les coudes.

Ce genre de mesure serait, de surcroît, de nature à alimenter une fois de plus les rumeurs quant à l'inutilité d'une partie de l'administration, de son nombre pléthorique et de sa responsabilité permanente sur la situation financière de l'Etat.

Pourtant, il convient de le rappeler, le poids des charges de personnel n'a cessé de diminuer depuis l'entrée en souveraineté par rapport aux charges réelles de fonctionnement, passant de 55% à moins de 35% actuellement. Il en est de même de l'enseignement, dont le poids relatif est passé de plus de 40% à 27%.

Si l'on rappelle enfin qu'au cours de ces dernières années, les efforts salariaux consentis par la fonction publique se montent à près de 20 millions de francs, comme l'a rappelé Rémy Meury tout à l'heure, l'obtention de cette annuité, par ailleurs partie intégrante du salaire, semble, dans les circonstances actuelles, particulièrement légitime et justifiable.

En conséquence, la majorité de la commission, à l'instar du Gouvernement, vous demande de conserver les montants actuels qui figurent dans le budget 2021 en matière d'annuité.

**M. Pierre Parietti (PLR)**, rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances : La première proposition formulée dans le cadre de ce débat concerne une situation délicate et évidemment sensible puisque touchant à la rétribution salariale du personnel de l'Etat, à savoir toutes celles et tous ceux de la fonction publique, de l'enseignement et des institutions paraétatiques bénéficiant de leur rétribution selon la fameuse échelle U résultant de l'application de la loi sur le personnel, respectivement du décret sur les traitements du personnel de l'Etat.

Les difficultés financières rencontrées lors de l'exercice actuel, et celles à venir pour le fonctionnement de l'exercice 2021, ont conduit à des mesures drastiques dans tous les domaines et, pourtant, trois secteurs continuent à prendre l'ascenseur sans que nous ne trouvions de dispositions pouvant en freiner l'accélération continue ! Débat chaque année à ce sujet : la santé, le social et la formation en hausse régulière.

Par ailleurs, et tournons-nous du côté des secteurs économiques sur le territoire cantonal, des coups de frein conséquents dans leurs activités, coups de frein subis par les collaborateurs, les salariés et les employés des entreprises

jurassiennes, sans parler de tous les indépendants, des artisans, des commerçants, du personnel de la restauration, du spectacle ou de la culture, qui ont déjà fait pas mal parler d'eux jusqu'à présent, de même que d'autres actifs de toute nature qui ont subi une baisse de revenu dramatique, voire des mises en chômage de longue durée, certes avec parfois des couvertures réduites lors de l'application de la RHT, mais également avec des pertes d'emploi réelles. Les chiffres de chômage sont hélas là pour le confirmer... plus de 15'000 personnes ont été concernées par les RHT à ce jour et nous rencontrons, dans les derniers chiffres publiés, un taux de chômage de 5,4%, le plus élevé au niveau national !

2021 s'annonce dès lors sous des jours noirs !

Les efforts à consentir passent par différents canaux, les salaires en étant inévitablement l'un d'eux, non négligeable si l'on sait que les charges du personnel de l'Etat jurassien dépassent les 260 millions de francs, ou le quart du budget annuel, et ont augmenté de 10 millions entre 2015 et 2020 !

La mesure proposée par la minorité de la commission consiste à ajourner l'application des annuités en 2021 pour toutes celles et tous ceux qui soumis au régime du décret évoqué.

Cette mesure pourrait être considérée comme impopulaire par les concernés, ce que l'on peut entendre... pas forcément par ceux qui, dans leurs entreprises respectives et dans leur activité professionnelle, connaissent des situations bien plus graves par les couvertures de chômage ou les RHT avec une diminution de leurs revenus. Sommes-nous par ailleurs destinés à être populaires ? Populaires vis-à-vis de qui ? Nous devons ici nous préoccuper du bon fonctionnement de nos institutions, avec les moyens qui nous sont confiés, et à en être responsables.

Elle pourrait paraître irrespectueuse également et, pourtant, nous ne mettons pas en cause leur engagement dans leurs activités certes parfois réorganisées sous forme de télétravail ou de réorientation de leurs tâches dans des missions au sein de secteurs qui ne sont pas celui de leur engagement initial. On le voit en particulier dans le cadre de la gestion de la pandémie.

D'aucuns pensent que cette mesure est illégale. Illégale par la lecture du décret qui parle, à son article 12, du droit au 1<sup>er</sup> janvier à l'application d'une annuité de son traitement mais qui font abstraction de l'article 3 du même document précisant les principes de base de rémunération comme suit, faisant référence à « la prise en compte de la situation du marché du travail, de la situation financière de l'Etat et de la situation économique et sociale ».

Qui oserait prétendre aujourd'hui, dans le contexte jurassien, que cette situation ne saurait admettre une dérogation à l'application systématique de l'annuité ? Seule la mauvaise foi pourrait être évoquée... ou, alors, il faudra se dépêcher de proposer une révision fondamentale de cet article.

Rappelons par ailleurs que l'attribution de l'annuité présente, depuis une dizaine d'années, une indexation déguisée et une amélioration du pouvoir d'achat, les indices référence de l'OFS, soit l'indice des prix à la consommation (IPC), étant restés sans modification depuis tout ce temps, à hauteur de 99 points sur la base de la référence 2010 de 100.

Je vous informe que le PLR se réserve, dans le prolongement des arguments évoqués, de faire des propositions

correctives futures.

Voilà, chers collègues, les raisons mûrement examinées qui conduisent la minorité de la commission à faire cette proposition d'ajournement, certes délicate mais exceptionnelle, de l'annuité en 2021. Le report de cette mesure sur sept mois plutôt que sur l'exercice 2021 global résulte exclusivement de la procédure légale qui doit être appliquée pour procéder à son entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

La mesure idéale passant par la mise en application immédiate au 1<sup>er</sup> janvier aurait conduit à une réduction de l'enveloppe globale de l'ordre de 2,5 millions pour l'Etat et de 1 million pour les communes dans le cadre de la répartition des charges. Quel regret de ne pas avoir été nantis de ces impératifs avant le traitement final en CGF !

Je vous demande, Mesdames et Messieurs les Députés, de bien réfléchir avant de prendre votre décision et, si vous avez peine à soutenir cette démarche exceptionnelle, sachez alors faire preuve au moins de sagesse et d'altruisme par le biais de l'abstention, dans un esprit de solidarité envers tous les travailleurs qui auront perdu du salaire en 2020, et certainement également en 2021, ainsi que vis-à-vis de tous ceux qui ont déjà perdu leur place de travail. Merci pour votre compréhension et votre soutien.

**Le président :** La parole est désormais aux représentants des groupes. Elle n'est pas utilisée, elle est close. Les autres membres de la commission ? La discussion générale est ouverte. Elle n'est pas utilisée, elle est close. Est-ce que le rapporteur de la majorité de la commission veut intervenir ? Ah... il faut réagir plus vite, Monsieur le député Montavon. Donc, nous restons dans la discussion générale et, Monsieur le député Lionel Montavon, vous avez la parole.

**M. Lionel Montavon (UDC) :** Merci, Monsieur le Président, mais c'est donc pour le groupe UDC que je vais parler. Je m'y suis pris un peu tard. Veuillez m'en excuser !

Il y a une année, le groupe UDC a déjà fortement contesté le budget de notre canton. Nous avons fait savoir à plusieurs reprises que nous sommes de l'avis que le fonctionnement de l'Etat jurassien coûte trop cher et qu'il faut absolument atteindre une meilleure efficacité dans sa gestion.

Nous avons pris note du projet de digitalisation qui est en soi une très bonne solution mais, selon notre avis, pas assez avancé et qu'il faut entamer maintenant sérieusement et d'une manière très conséquente.

La projection des finances de l'Etat montre qu'on va droit contre le mur si nous continuons de cette façon et que nous ne trouvons pas de solution maintenant pour absorber le choc.

Le groupe UDC fera par la suite plusieurs propositions d'amendements pour montrer sa volonté de diminuer les charges ainsi que de faire des propositions concrètes pour prendre la situation en main. Nous voulons à tout prix éviter une augmentation des taxes pour notre population et insistons sur le fait de trouver des solutions pour diminuer les dépenses.

L'année 2020 est une année très compliquée pour tout le monde, pour petites/petits ou grandes/grands entrepreneurs et entrepreneurs, indépendantes et indépendants, employés ou personnes à la recherche de l'emploi. Ce n'est pas avec joie qu'on annonce à ses collaborateurs l'omission de leur annuité, surtout si on est satisfait de leur travail. Mais

des temps difficiles demandent des efforts particuliers pour tout le monde. Il y a beaucoup de monde qui perd son emploi, qui est dans l'insécurité concernant sa place de travail, qui perd son entreprise, souvent montée pendant des années avec de la persévérance et de la passion et sans compter les heures.

Le groupe UDC, en majorité, soutiendra la proposition de la minorité de la commission de renoncer à l'annuité sur les cinq derniers mois de l'année 2021 pour les employés de l'Etat. Il ne s'agit pas ici de punition du personnel ni de diminution de salaire mais uniquement de l'omission d'une partie de l'annuité. La crise de la COVID n'a pas fait perdre aux employés de l'Etat leur place de travail comme à beaucoup d'autres. Nous sommes reconnaissants pour le bon travail qui a été fourni en ces temps exceptionnels.

Cette proposition constitue, pour une majorité de notre groupe, une solution à court terme pour gérer les charges du personnel de l'Etat. Pour les solutions à long terme, on y reviendra lors de la discussion des autres amendements.

Pour ma part, sur ce point, je vous informe que je vais soutenir la majorité de la commission. Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** Comme j'ai redonné la parole au rapporteur du groupe UDC, je rouvre la discussion au niveau des représentants des groupes. Elle n'est pas utilisée, elle est close. Les autres membres de la commission ? La discussion générale. Est-ce que le rapporteur de la majorité de la commission veut intervenir ? Non. Est-ce que le rapporteur de la minorité de la commission veut intervenir ? (*Brouhaha.*) Alors, je vous invite quand même à respecter les procédures pour demander la parole parce qu'il est juste compliqué de devoir deviner qui veut intervenir ! Vous appuyez sur le bouton de la télécommande. Donc, Monsieur Ami Lièvre, rapporteur de la majorité de la commission, vous avez la parole.

**M. Ami Lièvre (PS),** rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : C'est pour dire un tout petit mot.

Cher collègue Pierre Parietti, justifier une diminution de salaire par solidarité envers ceux qui subissent les difficultés économiques actuelles, cela me paraît vraiment inopportun pour le moins. Les autres arguments, on peut les entendre mais pas celui-là !

**M. Pierre Parietti (PLR),** au nom de la minorité de la commission de gestion et des finances : Je crois qu'on ne s'est pas très bien compris, le rapporteur de la majorité de la commission imaginant une baisse de salaire. Nous ne parlons pas de baisse de salaire mais nous parlons d'une suspension de l'annuité. Ce sont quand même des choses qui sont fondamentalement différentes.

**Mme Nathalie Barthoulot,** ministre de l'Intérieur : La proposition de la minorité de la CGF demande de renoncer à l'attribution de l'annuité au personnel pour 2021.

Cela devient bientôt une action habituelle et usuelle d'utiliser les mécanismes salariaux comme variable d'ajustement sur le budget. C'est quelque chose qui se banalise de plus en plus, ce que nous déplorons. Il apparaît en effet totalement contreproductif de bricoler des économies sur le dos des employés de la fonction publique, d'autant plus en

ces temps de crise où leur engagement au service de la population jurassienne est total. Pour rappel, le coût de l'annuité est estimé à quelque 3,5 millions de francs bruts et 2,8 millions nets, soit en moyenne 1,3 % de la masse salariale.

Il convient de souligner que le personnel de l'Etat a droit à l'annuité au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en vertu de l'article 12 du décret sur les traitements du personnel de l'Etat. Le texte légal prévoit actuellement une augmentation automatique du salaire.

Sans modification parlementaire, nécessitant deux lectures du Parlement, il n'est donc pas nécessaire d'y renoncer dans le cadre de l'examen du budget et de procéder à cette modification pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. En effet, cela nécessiterait une modification du décret en début d'année prochaine, suivie de la publication au Journal officiel, ainsi qu'un délai d'annonce de trois mois au personnel, ce qui porterait une entrée en vigueur probable au 1<sup>er</sup> août 2021.

Au final, la proposition telle que formulée conduirait alors à une économie de 5/12<sup>ème</sup> du coût de l'annuité pour atteindre une économie d'environ un million de francs.

Par ailleurs, et sur le principe, l'acceptation de la présente proposition conduirait à retirer l'annuité en cours d'année. Cette hypothèse, selon laquelle l'annuité serait attribuée en janvier puis ensuite retirée, pourrait s'avérer pour le moins délicate, notamment sur le plan juridique.

Le gain escompté de cette mesure, qui pourrait ensuite être contesté auprès des tribunaux, apparaît dès lors relativement faible eu égard aux possibles effets collatéraux.

Il faut savoir d'une part que l'annuité fait partie intégrante du système de rémunération actuel et qu'il convient de garder à l'esprit la cohérence du système de rémunération, d'autant plus qu'une fois validée, la suppression de l'annuité pourrait se répéter les années suivantes. Ce système n'est certainement pas parfait mais il favorise dans tous les cas une certaine équité et il récompense aussi l'engagement des employés vis-à-vis de l'employeur alors même que certains métiers, notamment les enseignants, n'ont pas vraiment de profil de carrière et n'auraient, sans ce système, que peu de chance de voir évoluer positivement leur salaire.

D'autre part, le fait de redescendre l'annuité alors qu'elle a été octroyée en début d'année donnera un signal très particulier au personnel de l'Etat, mais de manière générale aussi. L'image de l'Etat employeur verrait certainement son attractivité quelque peu diminuée.

De même, faut-il rappeler ici les efforts importants consentis par la fonction publique sur les dernières années ?

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les Députés, dans ce contexte de crise intense, le rôle de l'Etat est essentiel. L'engagement sur le front est fort et il est primordial de maintenir un niveau élevé de motivation des collaboratrices et des collaborateurs afin qu'ils puissent continuer à offrir des prestations utiles et nécessaires à la population jurassienne. Cette mesure de suppression serait un manque de reconnaissance alors que, actuellement, les employés de la fonction publique travaillent dur et de manière efficiente. Nous devons, en ces temps difficiles, continuer à inspirer confiance plutôt que d'installer le doute et l'insécurité.

Un impact sur les rentrées fiscales doit aussi être pris en compte dans ce cadre. Moins de masse salariale à imposer implique de fait moins d'encaissement d'impôts aussi.

Il convient ici aussi de préciser que de nombreuses institutions paraétatiques, que cela soit la fondation Les Castors, la fondation Père-ne, la fondation Saint-Germain, la fondation du Théâtre du Jura, les services sociaux régionaux, l'AJAM pour n'en citer que quelques-uns, appliquent également l'échelle salariale cantonale et que le personnel de ces dernières serait alors aussi concerné par le retrait de l'annuité en cours d'année. Un signal pour le moins particulier pour le personnel de ces institutions qui s'est également fortement engagé dès le début de la pandémie, à qui on dira finalement que, pour soutenir les finances de l'Etat, il convient qu'il renonce à une partie du salaire qu'il était censé toucher.

Le Gouvernement vous recommande dès lors de rejeter la proposition formulée par la minorité de la commission.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 43 voix contre 15.*

20. Rubrique par nature 30 – Personnel de l'Etat (pages 83-178) – Tous / Diminution de -1,5 mio de la masse salariale

Gouvernement et minorité de la commission :

Nature 30 266'360'400 francs

Majorité de la commission :

Diminution de -1,5 mio sur la masse salariale de l'Etat (personnels administratifs et enseignants).  
Centralisation de l'effet net dans le centre d'imputation du Gouvernement pour l'application.

Nature 30 264'860'400 francs

Différence par rapport au projet  
de budget : -1'500'000 francs

**M. Pierre-André Comte** (PS), rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances : La minorité de la commission, le groupe socialiste avec elle, s'oppose à cette mesure parce qu'elle est « gratuite » et pose la question de la cohérence de la réflexion du Parlement dans l'établissement du budget cantonal.

Cette proposition est identique à celle que la majorité du Parlement a adoptée l'année dernière et nos critiques restent les mêmes que l'année dernière.

Si nous sommes tous soucieux d'une budgétisation raisonnable, c'est-à-dire tendant à équilibrer nos comptes dans les meilleurs délais possibles, nous ne pouvons, disions-nous, « cautionner que cet équilibre soit atteint à l'aide d'une proposition coupant, à la hussarde, dans les rubriques se rapportant au personnel de l'Etat, qu'il s'agisse d'un montant de 500'000, 1 million ou 1,5 million de francs »... j'ajoute, pour ma part, pourquoi pas 3 ou 4 ou 5 millions ?

Comment accepter que la politique du personnel soit l'otage d'une humeur budgétaire ? La mesure proposée est aléatoire et dilatoire. Aléatoire dans le sens où elle est soumise au hasard, dilatoire dans la mesure où elle diffère la responsabilité que ses auteurs ne veulent pas prendre. Pourquoi ne pas proposer où, quand, envers qui et comment ? Et combien ? Pourquoi pas 3 millions, puis, l'année prochaine, 10 ou 12 millions ?

Cela ne nous paraît pas sérieux et je vous le demande : n'est-il pas insensé, et même dangereux selon ce que serait sa composition, de sommer le Gouvernement... d'agir à sa guise ?

L'année dernière, le Parlement évoquait le caractère exceptionnel du moment où il décidait. Nous estimions quant à nous que cela devait en tous les cas rester une exception. Une année plus tard, on récidive. Une deuxième fois, ça devient une habitude, ce que nous ne pouvons accepter. Dans ces conditions, la minorité de la commission vous invite ainsi à voter « non » à cette proposition.

**Mme Anne Froidevaux** (PDC), rapporteure de la majorité de la commission de gestion et des finances : J'ai abordé le sujet lors de la discussion d'entrée en matière : la hausse régulière des effectifs de l'Etat est une thématique discutée régulièrement au sein de notre Parlement. Et si mon collègue représentant la minorité disait que les arguments de la minorité restent les mêmes que l'année dernière, les arguments de la majorité, eux aussi, restent les mêmes également.

Lors des discussions sur le budget 2020, celui-ci prévoyait une augmentation de 16,8 EPT hors intégration de la formation continue au sein du département concerné. Dans ses débats, le Parlement avait demandé au Gouvernement de réaliser une économie de 1,5 million sur la masse salariale de l'Etat, le rapporteur précisant en plénum que, derrière cette proposition, je cite, « c'est la correspondance financière du maintien du nombre d'EPT à son niveau de 2019 qui était soumis ».

Le budget 2021 nous est présenté avec une stabilité des effectifs en comparaison du budget 2020. Or, la majorité du Parlement avait demandé une économie pérenne de 1,5 million sur la masse salariale de l'Etat dans le cadre du budget 2020.

Au cours des débats en CGF, nous avons compris qu'il serait compliqué de réduire ou de compenser la quinzaine d'EPT créés sur la seule année 2021 sans une réflexion globale.

La majorité demande néanmoins au Gouvernement de poursuivre l'effort qui lui a été demandé sur le précédent budget et de reconduire la mesure d'économie de 1,5 million durant le prochain exercice en lui laissant le choix de la manière dont il souhaite procéder, partant du principe que seul le Gouvernement sait précisément les impacts liés et les prestations, et que c'est lui qui est en charge de l'administration cantonale et que c'est donc à lui de faire cet arbitrage.

Notre proposition, comme cela a déjà été précisé en CGF, ne tient bien évidemment par compte d'éventuels besoins imprévisibles liés à la crise sanitaire, comme ce fut le cas en 2020 et ce qui nous a été précisé par la ministre lors des précédentes questions orales de novembre 2020.

Quant à savoir s'il faudra modifier la loi sur les finances suite aux différentes propositions d'enveloppes, baisses linéaires ou autres qui sont évoquées régulièrement dans le cadre du budget, c'est une réflexion qu'il faudra certainement mener à l'avenir.

La majorité de la commission vous recommande donc de soutenir sa proposition.

**M. Lionel Montavon** (UDC) : Il a été dit plusieurs fois à cette tribune, plusieurs années de suite, que nous souhaitons limiter les dépenses pour le personnel de l'Etat mais

surtout limiter le nombre d'employés de l'Etat. Malgré ces souhaits, l'augmentation des EPT est constante ces dernières années.

Le groupe UDC a entendu que le Canton reprend par exemple certains devoirs de la Confédération, ce qui demanderait une augmentation du nombre du personnel de l'Etat.

Ces dernières années, la technologie a fait des grands progrès et le Canton du Jura souhaite être un canton précurseur quand il s'agit de la digitalisation de l'Etat. Encore une fois : comment est-ce possible qu'en principe toujours plus de tâches pourront être effectuées soi-même par la citoyenne et le citoyen et directement être enregistrées par voie digitale et que, malgré cela, l'effectif du personnel continue à augmenter ? Où en est-on avec cette digitalisation ? En plus, malgré des efforts considérables ces dernières années avec OPTI-MA, on continue à créer des postes supplémentaires.

Si nous voulons faire face aux défis qui nous attendent, notre Etat doit devenir plus efficace. Chaque processus au sein de l'administration doit être revu et adapté en vue de son optimisation. Déjà là, le simple fait que chaque député et suppléant doit remplir deux formulaires à la main avec quasiment le même contenu au début de la législature est preuve et exemple que tous les processus ne sont pas encore optimisés. Des exemples comme ça d'ailleurs, il y en a d'autres. Et qui dit optimisation de processus dit aussi moins d'heures de travail et maîtrise des processus du personnel.

Comme également déjà défendu au budget 2020, nous soutenons le fait de réfléchir, lors de chaque départ naturel, si cette place doit vraiment être repourvue. Cela permettra sur le long terme de maîtriser les coûts du personnel. Si nous ne voulons pas toucher aux salaires ou licenciés du personnel, cette solution est indispensable pour faire tenir le cap à notre canton.

Nous ne voulons pas fermer des classes d'école à tout va ; il est clair qu'il y a des conditions à respecter selon le nombre d'enfants par village et région. Les postes à diminuer ne sont donc pas forcément à chercher dans le corps enseignant.

Nous demandons d'intensifier la collaboration avec d'autres cantons pour certains sujets pour pouvoir profiter d'éventuelles synergies – et on y revient toujours – à la place de créer de nouveaux postes.

Il ne faut plus attendre, il faut agir maintenant ! Le groupe UDC soutiendra très largement la proposition de la majorité de la commission, à savoir de diminuer la masse salariale de l'Etat de 1,5 million, et attend que des efforts supplémentaires soient faits pour les années à suivre.

**M. Pierre-André Comte (PS)**, rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances : Juste une remarque : quand on établit un budget, le minimum voudrait qu'on précise les rubriques particulières sur lesquelles on souhaite agir. Il me semble que déroger à cette pratique n'est pas cohérent et ouvre la voie à une désresponsabilisation politique du Parlement, lequel confierait au Gouvernement une fonction d'arbitrage qu'il est censé lui-même exercer.

**Mme Anne Froidevaux (PDC)**, rapporteure de la majorité de la commission de gestion et des finances : Je répondrai à mon collègue que la mesure est identique à celle qui

a été décidée dans le cadre du budget l'année dernière. Donc, on peut partir du principe que si elle a été acceptée l'année dernière, on ne voit pas pourquoi ce ne serait plus possible cette année.

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre de l'Intérieur : La proposition soutenue par la majorité de la commission de réduire la masse salariale de 1,5 million de francs ressemble trait pour trait à ce qui avait été accepté par le Parlement dans le cadre du budget 2020.

Le Gouvernement ne peut pas soutenir une telle proposition tant elle est contraignante et sans véritable fondement, l'exercice budgétaire 2021 n'étant, de plus, en rien comparable à l'exercice de 2020. En effet, ce projet de budget, pour l'exercice 2021, s'inscrit dans le contexte particulier d'une crise sanitaire sans précédent, accompagnée en outre d'une crise économique et sociale.

Dans ces circonstances exceptionnelles, le Gouvernement a procédé à des choix marqués par sa volonté de maintenir les prestations à la population, en particulier à celles et ceux qui sont particulièrement touchés par la crise.

Le Gouvernement a ainsi pris ses responsabilités en stabilisant les effectifs, une légère diminution étant même observée à périmètre constant, alors même que des ressources supplémentaires ont été, sont et seront encore nécessaires pour le dispositif de gestion de la crise.

Nous avons dû effectuer des choix et renoncer à des augmentations de postes quand bien même ceux-ci pouvaient servir le bon fonctionnement de l'Etat et son développement. Citons par exemple le domaine des poursuites et faillites concerné par un important changement de logiciel. Sur les deux postes qui étaient souhaités, le Gouvernement n'en a retenu au final qu'un seul.

Il faut aussi relever que de nombreuses ressources fixes en interne sont pleinement mobilisées depuis de longs mois sur de nouvelles activités spécifiques en lien avec la crise COVID, en sus de leur activité quotidienne, courante et normale.

Il faut ici mentionner qu'au travers des interventions débattues et acceptées au sein du législatif, le Parlement se fait régulièrement le demandeur de nouvelles prestations ou de nouveaux projets. En effet, soulignons ici les impulsions données par ce plénum, notamment au travers des motions et des postulats.

Il en devient parfois impossible d'augmenter sans limite la charge de travail du personnel en place pour mener à bien les réflexions et assurer la mise en œuvre des interventions acceptées. Je peux vous l'assurer, Mesdames et Messieurs les Députés, les heures supplémentaires de certaines collaboratrices et de certains collaborateurs sont parfois à un niveau très élevé... et tout cela parce que l'on demande toujours plus, sans forcément accorder de ressources supplémentaires.

Reprenons, à titre exemplatif, la question de la politique climatique. Le Parlement jurassien a déclaré l'urgence climatique... très bien, mais comment répondre à cette problématique sans aucune ressource supplémentaire ? Une personne a ainsi été engagée pour remplir cette nouvelle mission et faut-il aujourd'hui lui signifier son congé, alors qu'elle n'a même pas encore débuté son activité professionnelle au sein de l'Etat, pour répondre à la présente proposition ?

Je peux vous l'assurer, Mesdames et Messieurs les Députés, personne ne s'ennuie dans son activité au sein de l'Etat et que lorsque nous procédons à des engagements, c'est qu'il n'y a pas d'autre choix.

Il est juste illusoire, voire désobligeant, d'imaginer que l'on peut continuer à charger la barque et que l'on peut confier à l'Etat des missions supplémentaires sans lui en donner les moyens qui vont parfois avec.

Or, une économie de 1,5 million ne se fera pas sans conséquence sur le personnel de l'Etat. Compte tenu de la stabilité des effectifs, des reports d'engagements ne suffiront pas. Il faudra renoncer à des renouvellements de postes suite à des départs en retraite, avec comme corollaire des suppressions de prestations et des licenciements.

Pour se rendre compte de la situation, au niveau du personnel administratif, les départs en retraite correspondent à 14,23 EPT. Une fois déduits les repourvoiements déjà actés pour les premiers mois de l'année et les départs calculés au prorata, il restera 2,91 EPT, soit une économie d'environ 400'000 francs. On est encore loin, bien loin du million et demi attendu.

Si, aujourd'hui, vous avez le sentiment qu'il y a trop d'employés au sein de la fonction publique, le Gouvernement aimerait vraiment bien que le Parlement lui indique précisément à quelles prestations il souhaite renoncer et qui doit être licencié. En effet, en cas d'acceptation de la proposition, le Gouvernement devrait remettre en cause des postes alors qu'ils rapportent par exemple à l'Etat. Citons l'exemple des vétérinaires officiels qui permettent de réduire les coûts du contrôle des viandes ou encore les experts fiscaux qui permettent d'augmenter les recettes fiscales.

Encore un exemple : dans le domaine de la justice, que fera-t-on si un déni de justice nous est opposé car les tribunaux ne peuvent plus s'occuper, dans les délais, des dossiers qui arrivent ? Dans l'enseignement également, supprimer des postes revient purement et simplement à supprimer des classes et à augmenter significativement le nombre d'enfants par classe. Est-ce cela que ce Parlement souhaite ?

Ces questions-là doivent être posées avant même d'imposer une réduction des charges de personnel car les prestations à la population seront immanquablement réduites avec cette proposition et le Gouvernement veut savoir ce que le Parlement veut réduire ou supprimer.

En appliquant à nouveau une mesure de réduction générale sur la masse salariale, comme vous l'aviez déjà fait pour le budget 2020, Mesdames et Messieurs les Députés, vous décidez dans le fond d'une double peine puisque votre exigence ne pourra pas être réalisée sans toucher aux prestations ni en renonçant à des gains potentiels qui ne sont pas toujours mesurables, ni directement ni parfois immédiatement.

Il faut aussi parfois oser consentir à des engagements qui déploieront leurs effets à moyen, voire à long terme et qui représenteront un véritable gain pour la société jurassienne.

Il ne suffit pas de se focaliser sur la rubrique des charges de personnel et dresser le constat qu'il y a trop de « d'employés au sein de l'Etat jurassien » et que, par conséquent, allez hop, on peut réduire l'enveloppe de manière arbitraire de 1,5 million. Comme cela a été dit tout à l'heure, pourquoi 1,5 million et pourquoi pas 3 ou pourquoi pas 5 dans le

fond ?

Un budget n'est pas un concept mais une information très concrète de choix envisagés pour l'année à venir. L'élaboration du budget 2021 a déjà tenu compte des axes d'amélioration qui ont été communiqués l'année passée à la tribune pour le budget 2020. Ces pistes de réduction ne peuvent pas être comptées deux fois.

Par cette écriture négative, vous exigez que le Gouvernement mette en œuvre des mesures qui feront mal et vous devez en être pleinement conscientes et conscients. Vous ne pouvez pas vous cacher derrière le Gouvernement : compétence et responsabilité sont indissociables dans chacun de vos choix.

Pour apprécier les conséquences de votre choix, il faut toujours garder aussi à l'esprit que derrière chaque poste de travail se trouve une personne, qui agit et qui s'engage à délivrer une prestation, qui entraîne au passage aussi des gains financiers pour l'Etat, que ce soit au travers d'une meilleure prise en charge des citoyennes et des citoyens ou de recettes financières.

Comme le président de la CGF l'a relevé dans son propos introductif, le Gouvernement tient ici encore à rappeler qu'une large réflexion sur le fonctionnement des prestations, des structures et des recettes de l'Etat, tout en profitant des avantages de la digitalisation des prestations, est actuellement en cours. Le projet, vous l'imaginez, a certes connu un sérieux coup de frein en raison de la pandémie mais les travaux vont reprendre tout tantôt.

Il est évident, et je dois dire que c'en est presque gênant de le rappeler ici, que le Gouvernement a le souci permanent – je dis bien permanent – de gérer de manière aussi efficace qu'efficace les ressources financières et humaines de l'Etat. Et il ne fait preuve d'aucune passivité, au contraire de ce qui a été dit ce matin dans cette auguste assemblée.

De plus, si l'on souhaite appliquer cette mesure au seul budget 2021, il faudrait certainement supprimer plusieurs postes pour obtenir l'effet financier désiré puisque les départs en cours d'année présentent une économie différenciée attendu le droit au salaire durant la période de licenciement.

Opérer des réductions abruptes et aléatoires sur un seul exercice budgétaire n'est donc une solution ni opportune ni adéquate, ce d'autant plus en regard de la période que nous traversons. Ce ne sera pas vraiment idéal de devoir se séparer de collaboratrices et de collaborateurs de l'Etat dans une période très compliquée au niveau économique.

En conclusion, et vous l'aurez certainement compris, le Gouvernement jurassien ne soutient pas la proposition formulée par la majorité de la CGF attendu que celle-ci enverrait certes le Gouvernement jurassien dans les cordes, peut-être est-ce le but, mais qu'avant tout, cette proposition n'est pas de nature suffisamment respectueuse au regard de l'ensemble du travail fourni par toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la fonction publique jurassienne.

*Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 30 voix contre 25.*



30 Rubriques 760.3010.00 / 760.3050.00 / 760.3051.00 / 760.3054.00 (page 90) – EGA / Collaborateur/collaboratrice scientifique

Gouvernement et majorité de la commission :

Poste temporaire de collaborateur/collaboratrice scientifique à 30%

Rubrique	760.3010.00	223'100	francs
Rubrique	760.3050.00	14'200	francs
Rubrique	760.3051.00	23'200	francs
Rubrique	760.3054.00	6'000	francs
Rubrique	760.3055.00	1'800	francs

Minorité de la commission :

Rubrique	760.3010.00	192'900	francs
Rubrique	760.3050.00	12'200	francs
Rubrique	760.3051.00	21'000	francs
Rubrique	760.3054.00	5'200	francs
Rubrique	760.3055.00	1'600	francs

Différence par rapport au projet de budget : -35'400 francs

**M. Rémy Meury** (CS-POP), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : Nous voici confrontés à une proposition de l'UDC pour le moins troublante.

Je tiens en premier lieu à manifester ma sympathie et mon soutien à notre collègue Brigitte Favre, pour qu'elle se rétablisse rapidement d'abord mais aussi pour la maltraitance qu'elle a dû subir dans son groupe de la part de quelques mâles au point de devoir présenter cette proposition en CGF sans la soutenir. Rappelez-vous, chers collègues, que Brigitte Favre a déposé et fait accepter la motion no 1290 qui demandait d'une part, je cite, « la création d'une loi d'organisation de la lutte contre la violence domestique » et d'autre part que, je cite à nouveau, « cette nouvelle loi doit prévoir la possibilité d'imposer le port du bracelet électronique aux personnes violentes expulsées du domicile commun ».

Tous les membres du groupe UDC ont signé cette intervention et l'ont votée, il y a trois mois, le 2 septembre 2020, comme l'unanimité des députés présents ce jour-là. Remettre en cause aujourd'hui la réalisation d'une partie de cette intervention par l'engagement d'un 30% de poste pour travailler sur la convention d'Istanbul, convention destinée à lutter contre les violences domestiques justement et ratifiée par la Suisse, est une proposition assez incompréhensible.

Merci donc, chers collègues, de soutenir cette faible création de poste qui a pour but aussi de mettre en réseau les différents acteurs pour lutter contre la violence domestique. Nous permettrons ainsi une réalisation partielle des interventions que nous avons adoptées largement, celle de Brigitte Favre mais également celle de Suzanne Maître, la motion no 1272 intitulée « Mise en place d'un système d'alarme en cas de violence faite aux femmes ». C'est un devoir moral que de persister et de concrétiser nos intentions dans cette voie.

**M. Lionel Montavon** (UDC), rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances : Oui, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite « Convention d'Istanbul », est un traité international du

Conseil de l'Europe amenant les Etats signataires à s'entendre pour l'élimination de toutes les formes de violence envers les femmes, y compris la violence conjugale et familiale.

Si le Gouvernement attribue cette tâche à la déléguée à l'égalité dans notre canton, alors elle s'organise pour mettre en œuvre cette convention.

Il faut savoir que plusieurs cantons ont un bureau d'égalité, ainsi que la Confédération, et il ne faut pas réinventer la roue à chaque niveau. Il suffit de travailler en commun pour mettre en place toutes les mesures nécessaires.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC propose de supprimer le poste temporaire de collaborateur scientifique pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. Merci pour votre soutien et votre attention.

**M. Martial Courtet**, président du Gouvernement : En préambule, je tiens à préciser que le poste en question a déjà été augmenté. Le commentaire dans le budget a été apporté dans un souci de transparence par rapport au budget 2019. En effet, le Gouvernement a été nanti au printemps 2020 de ce plan d'actions du Bureau de l'égalité pour mettre en œuvre justement – cela a été dit à plusieurs reprises – cette Convention d'Istanbul et donc lutter contre les violences domestiques.

Face aux enjeux, il a accepté de créer 0,3 EPT au Bureau de l'égalité dès le mois de septembre 2020, pour une durée de quatre ans

Sur le fond, il est important de rappeler que la Convention d'Istanbul, signée par la Suisse en 2018, représente un enjeu majeur – cela a été dit à plusieurs reprises – pour lutter contre les violences faites aux femmes, notamment les violences domestiques. L'application des recommandations de ladite convention génère de nouvelles tâches auxquelles le Bureau de l'égalité ne peut pas faire face avec ses ressources ordinaires. Rappelons ici que le Bureau de l'égalité comporte 1,6 équivalent-plein temps. Il faut aussi préciser qu'au niveau latin, ce sont les déléguées à l'égalité qui sont en charge de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

Au plan cantonal, le Parlement a demandé à plusieurs reprises au Gouvernement d'agir en ce domaine. Je rappelle deux interventions parlementaires. L'intervention de Suzanne Maître qui demande de mettre sur pied une hotline. Des discussions sont en cours à ce sujet entre les différents cantons. Même si heureusement ce genre de drame reste rare, des féminicides sont commis aussi bien évidemment dans notre canton; on s'en rappelle très bien. Cela a été dit également, référence à la motion de Brigitte Favre qui demande de légiférer contre les violences domestiques. Un groupe de travail vient d'être constitué à cet effet.

Faut-il rappeler ce qui s'est passé à Courfaivre l'année dernière ? Il est par conséquent indispensable d'entreprendre des actions pour éviter autant que possible de nouveaux passages à l'acte. Le Bureau de l'égalité met en réseau les différentes actrices et différents acteurs et il est régulièrement sollicité à ce sujet via sa permanence. Une stratégie globale a par ailleurs été élaborée et validée par le Gouvernement dans ce sens, avec un plan d'action sur les quatre années dont je parlais. Et je viens de l'explicitier, ces 1,6 EPT du Bureau de l'égalité ne sont pas suffisants pour faire toutes ces actions supplémentaires.

Les questions d'égalité entre femmes et hommes sur-

viennent tout au long du parcours de vie. Le Bureau de l'égalité collabore à la publication du manuel « Ecole de l'égalité » – ça commence bien évidemment par le plus jeune âge – destiné aux élèves de 1<sup>ère</sup> à 11<sup>ème</sup> Harmos. Et autre projet qui nous tient à cœur, c'est de soutenir les métiers techniques au féminin, également dans ce domaine de la formation.

La problématique de l'égalité reste donc importante, on le sait, dans le monde professionnel, que l'on pense aux inégalités salariales ou, comme on l'appelle, au plafond de verre.

En résumé, les projets à gérer par le Bureau de l'égalité sont nombreux et, vu les enjeux, ce 0,3 EPT est extrêmement important, notamment pour les quatre prochaines années ! Merci de votre attention.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 47 voix contre 9.*

#### 40 Rubrique 790.3638.00 (page 91) - CHA / Subvention à la FICD

##### Gouvernement et majorité de la commission :

Subvention à la Fondation interjurassienne de coopération et de développement (FICD)

Rubrique 790.3638.00 230'000 francs

##### Minorité de la commission :

Rubrique 790.3638.00 130'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : -100'000 francs

**Mme Josiane Sudan** (PDC), rapporteure de la majorité de la commission de gestion et des finances : En 1994, six organisations jurassiennes se sont associées afin de fonder la Fédération jurassienne de coopération et de développement, devenue par la suite interjurassienne.

Interlocutrice privilégiée de la Confédération et des cantons du Jura et de Berne, elle gère depuis plus de dix ans un fonds qui a soutenu, avec succès, près de 40 projets de développement dans les pays du Sud et de l'Est.

En 2018, la mise en œuvre de la politique jurassienne de développement a été confiée à la FICD, à qui il appartient désormais de gérer les fonds cantonaux et de la DDC destinés au soutien à des projets d'aide au développement.

La contribution du canton du Jura permet à la FICD de mobiliser 287'000 francs auprès de la DDC pour son budget 2021. Avec la contribution des ONG jurassiennes, telles que Jura-Afrique au Bénin, Groupe Nicaragua, Fondation Avenir Madagascar ou la Fondation SEMRA en Arménie, ce sont environ 495'000 francs qui seront attribués directement à des projets dans des pays en développement comme l'Afrique, l'Amérique du Sud, l'Asie et l'Europe de l'Est. Ces montants sont complétés par les mêmes sommes mobilisées par les associations membres qui soumettent leurs projets à la FICD. Celles-ci demandent également une participation de 50% à leurs partenaires dans les pays en développement. 500'000 francs investis par la FICD permettent de soutenir des actions dans les domaines de la formation, de la santé, de l'agriculture et de l'environnement pour

1,5 million de francs. Ce qui est déterminant, c'est que ces actions s'inscrivent dans la durée.

L'Institut agricole d'Obala (IAO) en est un bon exemple. Ce sont environ 1'000 jeunes qui suivent des formations agricoles à l'IAO, dont environ 40% de filles. A l'issue de leur formation, ces jeunes Camerounais développent des activités dans l'agriculture, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. C'est une école basée sur le système dual bien connu en Suisse; elle est reconnue comme un modèle au Cameroun, pays de 26 millions d'habitants, où l'agriculture représente 44% du PIB et 56% des emplois. C'est une contribution majeure au développement de l'agriculture et à la création d'emplois dans ce pays africain, ce qui représente une alternative à la migration pour les jeunes. Le Canton du Jura peut être fier d'avoir contribué au développement de cette école d'agriculture et de continuer à soutenir son développement.

Les exemples de ce type sont nombreux parmi les organisations membres de la FICD et qu'on trouve dans le rapport d'activité 2019.

Le Canton du Jura respecte ainsi l'esprit de sa Constitution et apporte sa pierre à l'édifice de la solidarité internationale et de la coopération entre les peuples. Il est important que nous cultivions cet esprit de solidarité et que nous sensibilisions notre jeunesse à ces valeurs qui font partie de nos racines. Il y a énormément de bénévolat et d'engagement pour la coopération au développement dans le canton du Jura. Le contexte actuel complique la collecte de fonds des associations jurassiennes auprès de la population; il est donc important que le Canton maintienne son soutien.

C'est dans les périodes de crise qu'on doit pouvoir compter sur des partenariats forts. La solidarité, en cette période de pandémie, est une valeur cardinale que nous devons redécouvrir et nous devons lutter contre le repli sur soi, l'égoïsme et la fermeture au monde, qui vont à l'encontre de notre Constitution et de l'esprit qui a permis de donner naissance au canton du Jura. Soyons fiers de nos valeurs et sachons les défendre !

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, de soutenir la proposition de majorité, soit le montant de 230'000 francs de la rubrique 790.3638.00 dans le projet de budget. Je vous en remercie par avance.

**M. Lionel Montavon** (UDC), rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances : Oui, nous devons faire un geste d'après la Constitution jurassienne, article 53, l'aide humanitaire, je cite le texte : « L'Etat encourage l'aide humanitaire et coopère au développement des peuples défavorisés ».

Il n'y a toutefois aucun montant qui est défini et, dans des situations très difficiles comme nous nous trouvons en ce moment, il faut aussi penser à la population jurassienne; et cela est également prévu dans la Constitution jurassienne à l'article 18, la sécurité sociale.

Le groupe UDC propose de baisser le montant initialement prévu à 230'000 francs de 100'000 francs. De nous reprocher que nous n'avons pas voulu de cette baisse lors du budget 2020, où le contexte était un tout autre, vous le savez très bien, Mesdames et Messieurs les Ministres, n'est pas approprié. Il y a une année, nous avons refusé l'acceptation d'un paquet entier de mesures d'austérité; il n'était pour nous pas question d'entrer en matière pour céder à la pres-

sion gouvernementale émise à notre égard suite à notre référendum concernant la baisse fiscale.

Le contrat de prestations avec la FICD est actuellement en négociation et nous vous demandons votre soutien pour revoir le montant qui lui est attribué. Merci pour votre attention.

**M. Pierre-André Comte (PS)** : Les créateurs de l'Etat jurassien ont procuré à notre peuple l'honneur d'affirmer concrètement sa solidarité avec les autres peuples, en particulier avec ceux qui, au gré de l'histoire et d'un sort hasardeux, souffrent de sous-développement et de misère. Ils ont été salués parce qu'ils démentaient l'accusation qui les faisait passer pour ethnocentristes, égoïstes et égocentristes. La Confédération a dû céder face à la volonté du Jura de participer à l'action internationale. Le Jura s'est attiré l'estime et l'éloge de ses partenaires et de ceux qui observaient ses premiers pas avec le paternalisme qui condamne les peuples.

Il a donc persévéré. Je me souviens qu'il fut un temps où nous dépensions près d'un million de francs pour la mise en œuvre d'un projet de santé primaire, de radio locale et d'institut agricole au Cameroun. Puis, sous les coups de boutoir d'une droite rétrograde qui n'a eu de cesse de vilipender notre générosité, nous nous sommes retirés d'à peu près partout et avons délégué l'aide au développement à la FICD, la dotant d'une subvention dérisoire de 300'000 francs.

Aujourd'hui, l'UDC entend la diminuer de 100'000 francs, avec en tête l'idée que la somme restante passera tantôt à zéro. Cela ne peut inspirer que tristesse et dépit, doublés d'une farouche hostilité. Batre en brèche l'honneur du Jura, nous ne l'accepterons jamais !

Le groupe socialiste rejettera la proposition de l'UDC à l'unanimité.

**M. Martial Courtet**, président du Gouvernement : Cette demande de réduction des fonds consacrés à l'aide au développement est récurrente. Cela a été dit, le Gouvernement estime que ce n'est pas opportun, pour les raisons suivantes.

Bien sûr rappeler, et ça a été à juste titre rappelé à plusieurs reprises, que ce soutien de l'Etat jurassien en faveur de l'aide au développement est inscrit dans notre Constitution.

Cela étant posé, il faut aussi constater que les fonds cantonaux dévolus à l'aide au développement ont été réduits ces dernières années dans des proportions significatives.

Donner quelques chiffres quand même : en 2005, selon les statistiques de la DDC, le montant dépensé par le canton du Jura pour financer l'aide au développement (en Afrique et en Europe de l'Est) était de 520'000 francs. La diminution depuis cette date est supérieure à 55%. L'année dernière, les budgets dévolus à l'aide au développement sont passés de 250'000 francs à 230'000 francs.

Par ailleurs, cela a été dit, le contrat de prestations est actuellement en cours de négociation avec la FICD. Des indicateurs sont posés, avec une mission resserrée et précisée sur la nécessité de développer des projets à l'extérieur de la Suisse.

La situation financière du canton est délicate, c'est bien vrai, mais le Gouvernement estime que la proposition de ré-

duction n'est pas opportune. D'une part en raison des diminutions constatées dont je viens de parler mais aussi et surtout parce que la crise sanitaire que nous vivons actuellement n'a, et de loin, pas comblé l'immense fossé existant entre les pays en développement et nos régions. C'est même bien évidemment le contraire qui s'est passé.

Il est dès lors juste de permettre aux associations jurassiennes œuvrant dans le développement de continuer leur travail. Cela passe donc par l'adoption de ce budget. Merci de votre attention.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 48 voix contre 9.*

**50 Rubrique 210.3636.02.01 (page 93) – DIN / Subvention à l'AJAM pour frais administratifs**

Gouvernement et majorité de la commission :

Subvention à l'AJAM pour les frais administratifs

Rubrique 210.3636.02.01 230'000 francs

Minorité de la commission :

Rubrique 210.3636.02.01 160'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : -70'000 francs

**M. Pierre-André Comte (PS)**, rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : Cette proposition s'inscrit dans la même logique que la précédente. Ceci dit sans autre commentaire.

La majorité n'a pas de raison de mettre la subvention en question car elle ne constitue pas – et même – une augmentation mais une « suppléance » à une décision fédérale liée à la gestion de l'accueil des migrants dans notre pays.

Toutes les explications utiles à ce sujet ont été données à la CGF et elles nous suffisent.

J'invite donc le Parlement à suivre la majorité de la commission – mon groupe parlementaire par conséquent – et le Gouvernement en refusant la proposition de l'UDC.

**M. Lionel Montavon (UDC)**, rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances : Depuis 2016, le groupe UDC essaie d'expliquer que les grandes vagues migratoires allaient coûter très cher aux contribuables et aux communes. Nous savions déjà à ce moment-là que le passage du régime financé par la Confédération allait passer à 100% à l'aide sociale selon les statuts des migrants : un réfugié après cinq ans et une personne admise provisoirement après sept ans. Oui, chers collègues, un million de francs supplémentaire par année et le sommet sera uniquement atteint en 2024 ou 2025. Nous parlons donc de quelque 15 millions de francs en cinq ans pour l'AJAM via le Service de l'action sociale.

L'intégration est une chose mais amener ces personnes à une indépendance économique de l'Etat en est une autre. Le taux de réussite est beaucoup trop faible dans notre canton et la tendance, dans cette grande usine sociale, est la gestion du problème à long terme au lieu de le résoudre à court terme.

Chers contribuables jurassiens, la situation est catastrophique. Chers responsables des finances communales, vous allez recevoir automatiquement la facture du canton et vous devrez payer 28% de ces quelque 15 millions de francs ces prochaines années.

Il faut dans un premier temps réduire la subvention cantonale pour les frais administratifs de 70'000 francs et, à très court terme, nous devons fortement limiter les coûts en lien avec l'accueil des migrants et le Service de l'action sociale. Une réforme doit avoir lieu dans cette gestion car l'efficacité pour avoir des personnes indépendantes financièrement du système de l'Etat dans des délais de cinq à sept ans est malheureusement insuffisante dans notre canton.

Il faut commencer cette réforme rapidement, chers collègues, donc aujourd'hui. Merci pour votre soutien.

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre de l'Intérieur : J'étais très étonnée des propos tenus par le représentant du groupe UDC tant ce n'est pas le sujet dont on doit discuter présentement.

La proposition de la minorité de la CGF relative à une réduction de 70'000 francs sur la rubrique pour frais administratifs se heurte à des contraintes purement mathématiques. En effet, on impute à cette rubrique les salaires du directeur et du comptable de l'Association jurassienne d'accueil des migrants et l'on en déduit le forfait pour frais administratifs reçu de la Confédération.

D'une part, et vu la taille de l'institution et le volume financier qu'elle représente, il n'est objectivement pas envisageable de réduire ce socle administratif incompressible.

Par ailleurs, force est de constater que le nombre de personnes prises en charge par l'AJAM ne diminue pas et que le solde entre les arrivées de nouvelles personnes et celles qui acquièrent leur autonomie financière reste pour le moment stable.

D'autre part, du côté des recettes, nous n'avons strictement aucune prise sur le montant que l'on reçoit de la Confédération. Celui-ci est calculé sur la base du nombre de personnes qui arrivent en Suisse par la voie de l'asile, de la proportion des personnes attribuées au canton et d'un montant fixe par personne déterminé par le droit fédéral, en l'occurrence 550 francs. Quelle que soit la décision du Parlement, il n'y a donc absolument aucune marge dans cette sous-rubrique.

Il est vrai que cette rubrique a augmenté ces dernières années. Cela n'est toutefois en aucun cas lié à une mauvaise maîtrise des charges, lesquelles, somme toute, sont restées stables.

L'augmentation est quasi exclusivement due au fait que, dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile décidée au niveau fédéral par les Chambres fédérales, le forfait de la Confédération a été divisé par deux, passant de 1'100 francs à 550 francs par personne attribuée à chaque canton.

En parallèle, les arrivées en Suisse ont notablement diminué de sorte que, si nous recevions encore 120'000 francs en 2017, et même 180'000 francs en 2016 alors que les flux migratoires étaient encore très importants, nous tablons pour l'année prochaine sur un montant de l'ordre de 40'000 à 50'000 francs qui correspond à environ 14'000 arrivées en Suisse sur l'année 2021, ce qui constitue déjà une estimation haute, voire très haute, puisque le SEM est aujourd'hui

à une prévision d'environ 11'000 arrivées. Donc, parler de vague migratoire qui arrive dans le canton et qui coûte aux contribuables jurassiens, je trouve vraiment votre raisonnement un peu court, Monsieur le Député.

Le Gouvernement vous encourage à ne pas entrer en matière sur la proposition de la minorité.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 48 voix contre 10.*

60 Rubrique 220.3613.00 (page 95) – DIN / 1,5 EPT supplémentaire à l'Office des assurances sociales

Gouvernement et majorité de la commission :

Subventions pour frais administratifs pour tâches cantonales : 1,5 EPT pour la réforme des prestations complémentaires

Rubrique 220.3613.00 1'610'000 francs

Minorité de la commission :

Rubrique 220.3613.00 1'450'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : -160'000 francs

**M. Rémy Meury** (CS-POP), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : Voici typiquement le genre de proposition, de la part de l'UDC, qui démontre que son discours voulant la présenter comme une défenseuse des petites gens est trompeur. En matière fiscale, elle soutient les baisses qui profitent aux plus riches en faisant croire aux plus démunis que ça les servira aussi. Puis, quand les caisses sont vides, elle propose d'économiser sur des mesures concrètes en faveur de celles et ceux qu'elle a bernés.

Les explications données en CGF ont été claires. Il est plus que nécessaire de créer ce poste et demi pour une période transitoire de trois ans car les dossiers de prestations complémentaires, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, devront être instruits deux fois : une fois selon l'ancien système et une seconde fois en appliquant le nouveau régime. Le but, durant cette période transitoire, est de définir le régime le plus favorable à l'assuré.

Je rappelle que le principe même des prestations complémentaires est d'assurer les bénéficiaires d'atteindre le minimum vital. Faisons donc en sorte que le régime qui assure au mieux ce minimum soit appliqué. Ces engagements, car plusieurs personnes pourraient être concernées à des taux partiels, se justifient pleinement si l'on veut qu'une partie des plus faibles d'entre nous soit encore traitée convenablement, principe qui ne semble pas motiver l'UDC.

**M. Lionel Montavon** (UDC), rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances : Dans cette rubrique « Encouragement à la formation pratique dans les EMS »... (*Une voix dans la salle : « On est au chiffre 60 ! »*)... Merci Rémy !

Chers collègues, nous avons bien entendu que l'augmentation ici est due à des charges supplémentaires déléguées de la Confédération au Canton pour la réforme des prestations complémentaires ainsi que pour l'augmentation

de 0,5 EPT pour la nouvelle prestation transitoire aux chômeurs.

Nous n'allons pas refaire tout notre argumentaire. Il s'agit ici une fois de plus de limiter l'augmentation du personnel et d'obtenir un gain de temps pour le personnel en place avec une amélioration de l'efficacité des processus. Si nous ne disons pas STOP, une optimisation ne sera visiblement jamais atteinte.

Nous avons souvent entendu en commission que ce budget est un budget détaillé et que les groupes sont priés de faire des propositions ciblées et détaillées. Le groupe UDC prend sa responsabilité au sérieux et vous demande de nous soutenir dans notre démarche pour le bien de nos finances et l'efficacité du Canton. Nous vous remercions pour votre attention.

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre de l'Intérieur : La réforme du système des prestations complémentaires, qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021, demandera nettement plus de travail aux organes d'exécution, notamment pour la phase transitoire.

Pour toutes les prestations complémentaires en vigueur, il s'agira d'effectuer deux calculs à chaque fois, comme l'a très justement expliqué le député Rémy Meury tout à l'heure. Pour votre information, ce ne sont pas moins de 2'900 dossiers qui devront être repris sur les 3'900 dossiers de bénéficiaires PC de notre canton.

Le Gouvernement tient à vous rappeler qu'il s'agit d'une loi fédérale, quoi que vous pensiez de cette disposition législative en matière de restitution.

Il y aura également davantage de remboursements pour les frais de maladie qui seront pris en compte, ce qui signifie des décisions supplémentaires en faveur des bénéficiaires de PC.

Plusieurs cantons ont réalisé des études qui ont abouti sur un supplément de travail de 25% pour les organes d'exécution alors que nous n'avons prévu qu'un 25% sur le personnel des prestations complémentaires et rien pour le personnel des remboursements des frais de maladie, secteur dans lequel nous espérons gagner en efficacité.

Un autre point important est lié au fait que la nouvelle loi exige que les décisions soient prises dans les trois mois lorsqu'un dossier est complet et prêt à être instruit.

Vous le comprendrez donc aisément, la demande formulée par l'Office des assurances sociales tient tout à fait la route et est totalement justifiée en regard des tâches supplémentaires qui découlent de la réforme des PC au niveau fédéral.

Je ne suis pas certaine que les enjeux aient été bien compris et je tiens ici à les rappeler : si nous ne respectons pas le délai de trois mois pour rendre une décision, nous pourrions tout à fait nous retrouver devant un déni de justice et l'Office fédéral des assurances sociales pourrait imposer au Canton du Jura de prendre des mesures pour respecter ce délai... et, à part tenir les délais en renforçant le personnel, je ne vois pas d'autre alternative à ce stade.

Il faut ici rappeler que c'est l'OFAS qui donne son accord pour les tâches confiées par un canton à la Caisse de compensation cantonale.

Si l'Office cantonal des assurances sociales ne peut pas procéder à ces engagements, un retard important va se faire

jour et cela se répercutera de manière négative sur les bénéficiaires de PC et c'est là l'essentiel de la demande.

Bref, Mesdames et Messieurs les Députés, le Gouvernement vous encourage donc vivement à ne pas soutenir cette proposition formulée par la minorité, qui ne trouve aucune justification objective dans son contenu.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 49 voix contre 9.*

#### 70 Rubrique 200.3636.00 (page 112) – DES / Encouragement à la formation pratique dans les EMS

##### Gouvernement et majorité de la commission :

Subventions pour l'encouragement à la formation pratique dans les EMS

Rubrique 200.3636.00 390'000 francs

##### Minorité de la commission :

Rubrique 200.3636.00 90'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : -300'000 francs

**Mme Anne Froidevaux** (PDC), rapporteure de la majorité de la commission de gestion et des finances : La formation pratique assure de manière générale la relève des professions ainsi que le maintien et le développement des compétences des personnes.

Notre Parlement a débattu longuement de la valorisation des professions de la santé lors de sa dernière séance. A cette occasion, les défis qui se posent en matière de personnel dans le domaine de la santé ont été évoqués et notamment dans le recrutement de personnel qualifié.

Le personnel des EMS, puisque c'est de lui dont il s'agit sous cette rubrique, fait face quotidiennement à une multitude de pathologies diverses et variées et nous estimons qu'il est nécessaire d'encourager sa formation et sa relève.

Cela va également dans le sens des propositions défendues le mois dernier dans les groupes en faveur de la valorisation des professions de la santé, la formation étant une des possibilités de valorisation et d'évolution du personnel.

Lesdites subventions sont là pour encourager la formation dans le domaine de la santé et la majorité de la commission vous invite donc à soutenir le maintien de la rubrique telle que proposée par le Gouvernement.

**M. Lionel Montavon** (UDC), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : Dans cette rubrique, « Encouragement à la formation pratique dans les EMS », notre proposition initiale était de maintenir le montant de 2020, c'est-à-dire 300'000 francs.

Il nous était expliqué que l'augmentation de 90'000 francs, prévue au budget 2021, a été adaptée pour accorder une subvention à toutes les institutions reconnues d'utilité publique et non plus uniquement les anciennes entités subventionnées.

Nous avons donc décidé de proposer la suppression du montant total pour l'encouragement à la formation partant du principe qu'à notre avis, toutes ou aucune institution devait

recevoir une subvention mais sans augmenter pour autant ce poste budgétaire.

Selon le groupe UDC, un renforcement du secteur de soins ne sera pas fait avec un montant de 300'000 francs pour l'encouragement à la formation. Nous préférons des actions ciblées, concrètes qui sont visibles en tant que telles et pas une distribution à l'arrosoir à toutes les institutions sans réel suivi de l'impact obtenu par cet argent versé d'une telle façon.

De ce fait, nous vous remercions de votre soutien et de votre attention.

**M. François-Xavier Migy (PS)** : Depuis des années, on entend le discours sur les frontaliers lancés par l'UDC. Depuis des mois, des années, et surtout en cette période, on manque de personnel dans le secteur des soins.

Pendant ces mêmes périodes, ce même groupe, et une partie de la droite d'ailleurs, ont empêché d'obtenir des conditions qui puissent faire venir le personnel dans ces mêmes EMS. Et donc maintenant, lorsqu'on prend des mesures, les formations pratiques, parce qu'on a besoin de monter le niveau de qualification... Si, demain, ces montants ne sont pas attribués, ces mêmes EMS auront moins de moyens aussi pour promouvoir la formation parce qu'un des moyens pour attirer du monde est peut-être d'attirer des personnes qui ont déjà d'autres formations et qui veulent faire un recyclage, qui veulent se requalifier. Elles n'auront pas les moyens de le faire.

Alors, est-ce qu'en diminuant les moyens, alors qu'on devrait même les augmenter, vous souhaitez quoi ? Que, dans nos EMS, il y ait 90% de personnel frontalier et puis qu'on ait 5% de gens qui sont au chômage, qui souhaiteraient peut-être être requalifiés ?

Je suis scandalisé, je ne supporte plus ce discours qui est vraiment – je n'aime pas employer ce terme – des « fake news » montrant qu'on veut faire des économies mais, de l'autre côté, toutes les mesures que vous prônez dans l'économie sont là pour appauvrir les populations et accroître le besoin de main-d'œuvre étrangère.

**M. Yves Gigon (Indépendant)** : Juste un mot pour répondre à mon collègue François-Xavier Migy. Je ne supporte pas non plus cette pensée unique et ce discours de la bienséance ! Simplement parce qu'il y a peut-être une chose que vous ne savez pas, Monsieur Migy, s'il y a encouragement à la formation pratique dans les EMS, c'est tout le personnel qui pourrait en profiter, et les frontaliers aussi !

**Mme Rosalie Beuret Siess**, ministre des Finances : Le secteur de la santé, et celui des soins en particulier, doit recourir de plus en plus à du personnel frontalier pour faire face à ses besoins croissants.

Dans le canton du Jura, environ 60% du personnel soignant engagé disposent d'un diplôme suisse. La situation est similaire sur l'ensemble de la Suisse.

Actuellement, le canton du Jura est en situation de pénurie importante mais relative dans ses effets grâce à son attractivité qui lui permet de recruter du personnel soignant frontalier. Toutefois, à l'avenir, l'apport des professionnels de santé étrangers ne suffira plus. Tous les experts suisses s'accordent sur ce point

Compte tenu du décalage temporel entre la formation

des futurs professionnels et ses effets sur le marché du travail, la pénurie en personnel soignant s'accroîtra à l'avenir en raison du vieillissement de plus en plus marqué de la population jurassienne, respectivement suisse et européenne.

A titre d'exemple, en Suisse, le nombre des personnes de 80 ans et plus va augmenter de 83% à l'horizon 2035. Il passera de 460'000 à 840'000 personnes. Les défis qui nous attendent sont donc de taille et la formation d'un nombre suffisant de professionnels dans le domaine des soins en fait partie.

Par ailleurs, la pandémie actuelle a démontré à quel point la Suisse, respectivement les cantons frontaliers, sont dépendants du personnel soignant frontalier. Durant le mois de mars, la question du réquisitionnement de leur personnel soignant par les pays voisins a fait craindre une situation intenable pour le domaine de la santé. En effet, cette fois-ci, le Conseil fédéral a pu négocier avec l'Union Européenne le maintien du statu quo avec les pays voisins. Toutefois, rien ne garantit que ce soit le cas aussi à l'avenir compte tenu des défis qui les attendent dans le domaine de la santé.

De plus, les conditions de travail (veille, piquet de nuit, travail pendant les week-ends) par rapport à d'autres secteurs, comme par exemple celui de la petite enfance, font que les départs sont un peu plus nombreux. Cela influence également à la hausse le nombre des futurs professionnels à former dans le domaine de la santé et plus particulièrement dans le secteur des soins.

Il convient donc d'encourager encore plus la formation des futurs professionnels. Or, pour pouvoir les former, il est nécessaire de couvrir les coûts de leur formation pratique et d'inciter les institutions à développer davantage de places de stage et d'apprentissage.

Dans cette optique et suite au signalement du Service de la santé publique, le Gouvernement a mandaté celui-ci, en collaboration avec le Service de la formation postobligatoire, de trouver les moyens d'augmenter le nombre des places de stage et d'apprentissage dans les institutions. Le but visé à moyen et long terme est de résorber, du moins partiellement, la pénurie croissante en personnel soignant.

Le Gouvernement vous recommande donc de vous opposer à cette proposition d'amendement. Je vous remercie.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 49 voix contre 9.*

**Le président** : A ce stade, nous avons encore une proposition individuelle qui est parvenue sur le bureau du Parlement dans les délais, avant la fin des questions orales.

Il s'agit de la proposition de Monsieur le député indépendant Raoul Jaeggi, que l'on vous a mise à l'écran. Donc, je vous en donne connaissance :

Réduction de 1% du montant de toutes les rubriques du budget à l'exception de celles qui par leur nature ne permettent pas, par exemple des charges redistribuées, des paiements directs, des amortissements ou encore des attributions aux fonds. Soit une réduction de 5,6 millions (basée sur les chiffres 2020).

**M. Raoul Jaeggi (Indépendant)** : Ce matin, quand on a commencé à parler du budget, on a entendu les groupes, tour à tour, dire à quel point ils étaient affectés par la situa-

tion, combien tout le monde est triste. Et tout le monde s'accorde à dire qu'on doit faire quelque chose et trouver des solutions. Et quand on arrive à la discussion des solutions, ça ne manque pas de sel de constater que, tour à tour, les députés se suivent pour expliquer pourquoi on ne peut pas ou plutôt on doit continuer à dépenser de l'argent qu'on n'a pas. Bon !

J'ai entendu les députés parler de ne pas gratter des fonds de tiroirs pour des économies de bouts de chandelle. L'UDC qui parlait d'aucun effort sérieux, le PDC que l'on n'aura pas de marge de manœuvre plus tard si on n'agit pas de manière responsable.

L'année dernière, j'avais déjà formulé cette proposition que vous aviez refusée. Vous aurez l'occasion de la refuser encore une fois dans quelques minutes.

J'aimerais que vous pensiez à une chose, c'est combien cela représentait l'année dernière : 5,6 millions. On nous dit que maintenant... ça ne manque pas de sel non plus, d'entendre qu'on ne sait pas exactement quelles rubriques sont celles où on pourrait ou ne pourrait pas prendre ce 1%. Je suis sûr qu'on réglerait cette situation facilement et que ce montant serait ramené à 3,5 millions si j'ai compris juste. Donc, en fait, si vous aviez déjà dit « oui » l'année dernière, on en serait à 9 millions. Des gens cherchaient 10 millions... eh bien, ils seraient là aujourd'hui.

J'ai entendu aussi la ministre, Madame Barthoulot, je ne sais plus à quelle rubrique, dire qu'on ne pouvait pas faire d'économies dans cette rubrique parce que les charges ne diminuent pas... mais les charges des Jurassiens ne diminuent pas non plus et on doit faire avec moins. Tout le monde doit faire un effort aujourd'hui et demander 1% à tout le monde, il n'y a pas plus équitable.

On peut venir avec toutes les théories qu'on veut : « Oui, il y en a qui ont déjà fait des efforts, ailleurs, autrement, et d'autres fois »... Enfin bref !

Le reproche qu'on entend toujours, c'est : « Dites-nous où, chaque fois qu'une proposition n'est pas assez précise, dites-nous où les faire, dites-nous sur quels salariés on doit faire des économies ». Eh bien, moi, je vous le dis, c'est très clair et je crois que vous allez dire non quand même, malgré tout ! Donc, ce n'est pas un argument pertinent que vous pouvez servir à chaque fois que ce n'est pas assez précis.

Environ 9 millions sur l'année dernière et celle-ci et, encore une fois, des millions l'année prochaine et l'année suivante.

Une autre chose me chagrine fortement, ce sont les combats de coqs qui opposent des députés ici. Je pense que quand on parle du budget dans une situation telle que celle dans laquelle on est actuellement, c'est peut-être la fois où ce Parlement devrait être le plus soudé et travailler dans l'intérêt commun, l'intérêt général, l'intérêt du peuple jurassien. Alors, se renvoyer des petites piques sur la doctrine d'un parti ou de l'autre, je trouve que c'est très mal à propos aujourd'hui. Merci de votre attention.

**Le président** : Est-ce que le président de la commission de gestion et des finances veut prendre position sur cette proposition ?

**M. André Henzelin** (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Dans le cadre de nos discussions en CGF, nous avons discuté d'une proposition relative à une baisse linéaire de 1% hors charges liées. D'ailleurs,

notre collègue Anne Froidevaux en a fait état dans son rapport d'entrée en matière.

A cette occasion, nous avons constaté la complexité de définir les montants des dépenses non liées sans avoir au préalable fait une analyse juridique au niveau des compétences des décisions relatives auxdites dépenses.

Compte tenu de ce qui précède, cette proposition n'a pas été formalisée en CGF. Dès lors, aujourd'hui, je ne peux pas vous donner une position de la commission sur cet objet.

Par contre, à titre personnel, compte tenu des éléments que je viens de mentionner, je refuserai cette proposition.

**M. Rémy Meury** (CS-POP) : Raoul, je m'excuse déjà pour les petites piques !

La proposition de notre collègue hors parti, presque indépendant, Raoul Jaeggi, est intéressante non par son contenu mais par son analogie avec une proposition faite un temps par d'autres mais abandonnée rapidement, comme nous l'a signalé encore André Henzelin.

De deux choses l'une pour moi : ou le naturel chassé énergiquement il y a quelques années est revenu au galop chez Raoul ou alors il possède encore des tomes dans le groupe PDC.

En effet, cette idée de baisser toutes les dépenses non liées de 1% a été développée un temps par le PDC en CGF. Voyant le visage de M. Charmillot se décomposer à l'idée du travail phénoménal à réaliser en trois jours pour chiffrer la proposition, les représentantes du désormais centre l'ont fondamentalement modifiée pour revenir à une proposition connue sur la masse salariale.

Mais revenons à cette idée lumineuse d'utiliser la tondeuse comptable pour réaliser des économies. Elle n'est pas défendable, indépendamment du temps nécessaire pour la chiffrer, mais elle présente le défaut majeur d'être simpliste et lâche. Lâche car elle évite de faire de vrais choix politiques : que cette perte de 1% soit jouable ou insurmontable pour les services ou institutions concernés par le budget n'intéresse en aucune manière les auteurs de telles propositions.

À la limite, je préfère les positions antisociales, anti-étrangers, anti-coopération de l'UDC. Elles ont au moins l'avantage d'être claires politiquement. La seule similitude qu'elles ont avec la proposition de notre collègue Raoul Jaeggi, pas encore vert mais toujours libéral, est qu'elles doivent être rejetées énergiquement, ce que nous vous invitons à faire en l'occurrence.

**M. Romain Schaer** (UDC) : Le groupe UDC reçoit cette proposition un peu tardivement comme tous les autres groupes.

Pour garder un peu notre ligne de la réduction des charges, nous soutiendrons, dans la majorité, la proposition faite bien que cet effet arrosoir ne soit pas la politique de l'UDC. D'ailleurs, c'est pour ça qu'on a fait des propositions assez ciblées mais, comme on le voit, on n'aura aucune chance d'obtenir quoi que ce soit.

Alors, pour maintenir non pas la pression mais l'idée qu'il faut absolument faire quelque chose pour ce budget, nous allons soutenir, encore une fois s'agissant de la majorité de notre groupe, cette proposition.

**M. Raoul Jaeggi** (Indépendant) : Je ne suis pas étonné.

Je ne vous en veux pas, cher collègue Rémy Meury, pour cette pique car n'offense pas qui veut !

Je suis plutôt content, s'agissant de cette proposition que j'ai déjà faite l'année dernière – si vous insinuez que je l'ai reprise cette année au groupe PDC – que le groupe PDC s'en soit saisi. Quand on a une idée et qu'on la partage, elle se multiplie et ne se divise pas, contrairement à tout ce qu'on partage d'autre.

Et je suis aussi stupéfait d'entendre, quand on parle d'une économie de 3 à 5 millions, que ça va être compliqué parce que ça va donner trop de travail au chef du Service des finances. Merci de votre attention.

**Mme Rosalie Beuret Siess**, ministre des Finances : L'idée ainsi émise par Monsieur le député Raoul Jaeggi est de soustraire de manière linéaire 1% des dépenses qui ne sont pas liées. Vous reprenez ainsi, Monsieur le Député, votre proposition de l'année dernière, comme vous l'avez dit.

Une analyse plus fine et donc davantage professionnelle nécessiterait le regard croisé entre des compétences financières et juridiques. Par contre, il aurait fallu davantage de temps.

J'entends, Monsieur le Député, les reproches qui sont formulés aujourd'hui eu égard à des chiffres qui n'auraient peut-être pas été consolidés. Sachez que je m'y oppose fermement. Pour rappel, vous avez formulé l'année dernière votre proposition la veille, à 17 heures, du Parlement. Cette année, vous l'avez formulée lundi après-midi. Cela ne manque pas de sel, Monsieur le Député, de devoir vous rappeler la procédure budgétaire après toutes ces années. Si vous souhaitez effectivement un chiffre consolidé concernant des dépenses liées et, effectivement, qui nécessite une analyse juridique par rapport au fait qu'elles soient, véritablement ou non, liées, je vous invite à formuler vos propositions à peu en avance afin que nous puissions consolider nos chiffres.

Une analyse comparable a été sollicitée en CGF, toutefois de manière générale et dans un autre contexte que celle menée l'année passée, comme je l'ai mentionné, la veille de la séance du Parlement. La méthode utilisée cette fois est moins brute et tient également compte du manque de recettes correspondant.

Ainsi, pour autant que les charges de personnel soient considérées comme des dépenses non liées, la réduction de 1% implique des économies, au niveau des charges, de 4,6 millions. Par contre, il faut être conscient que cette diminution impliquera également un recul des recettes de 800'000 francs. En net, cela correspond à une économie de 3,6 millions de francs.

Pour une prise de décision en toute connaissance de cause, il m'importe de vous donner quelques exemples au niveau des conséquences de cet amendement pour la population et les institutions jurassiennes.

Tout d'abord, l'Hôpital du Jura, au niveau des prestations générales, se verrait diminuer son enveloppe à un niveau inférieur à celui de 2020.

Deuxième conséquence, les contributions pour les primes d'assurance maladie seraient également inférieures au montant du budget 2020. Les aides 2021 devraient être revues à la baisse par rapport à ce qui a été envisagé.

Enfin, l'enveloppe 2021 du Théâtre du Jura, qui demeure sous réserve de l'acceptation du budget, serait également

réduite tout comme celle de nombreuses institutions comme la Fondation Rurale Interjurassienne, Caritas Jura ou encore la Fondation aux soins à domicile.

Le Gouvernement vous recommande donc de refuser cette proposition linéaire. Je vous remercie.

*Au vote, cette proposition est rejetée par 48 voix contre 11.*

**Le président** : Avant de passer à la dernière rubrique (prélèvements sur la réserve pour politique budgétaire), je demande à Madame la ministre Rosalie Beuret Siess quel est le montant à prélever au minimum sur la réserve de politique budgétaire afin de respecter le taux d'autofinancement de 80% et donc le frein à l'endettement, ce qui conditionnera la proposition de la minorité 2, Gouvernement et majorité dont on va débattre après.

**Mme Rosalie Beuret Siess**, ministre des Finances : Après les différentes propositions et les amendements au budget, la différence pour arriver à un taux d'autofinancement de 80% est arrondi à 2,3 millions.

**Le président** : Nous pouvons donc passer au dernier point, la dernière rubrique, le point 80, prélèvement sur la réserve pour politique budgétaire.

#### Réserve de politique budgétaire :

#### 80 Rubrique 600.4894.00 (page 165) – DFI / Prélèvements sur la réserve pour politique budgétaire

##### Gouvernement et majorité de la commission :

Prélèvements sur la rubrique pour politique budgétaire

Rubrique 600.4894.00 -30'500'000 francs

##### Minorité 1 de la commission :

Rubrique 600.4894.00 -15'500'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : 15'000'000 francs

##### Minorité 2 de la commission :

Rubrique 600.4894.00 -28'200'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : 2'300'000 francs

**Le président** : Le Gouvernement et la majorité de la commission s'étant ralliés à la proposition de minorité 2 de la commission, plus personne ne soutient la proposition initiale « Gouvernement et majorité de la commission ». Donc, cette proposition est retirée, elle n'existe plus. Il nous reste deux propositions : celle de la minorité 1 de la commission et celle de la minorité 2 de la commission, à laquelle se sont ralliés le Gouvernement et la majorité de la commission.

Pour la proposition de la minorité 2 de la commission ainsi que du Gouvernement et de la majorité de la commission, je passe la parole à Monsieur le député Pierre Parietti.

**M. Pierre Parietti** (PLR), rapporteur de la minorité 2 de



la commission de gestion et des finances : Il est plutôt surprenant de se retrouver passer d'un statut de défenseur de la minorité 2 à un défenseur de la majorité, inclus le Gouvernement. Je tâcherai de le faire en bonne et due forme.

De larges discussions se sont rapidement développées, lors de l'examen de détail du budget, conduisant à éponger la totalité de la réserve budgétaire qui avait été patiemment constituée depuis une bonne dizaine d'années, comme j'en faisais référence dans l'entrée en matière.

Je répète ce qui a été dit, à savoir qu'il ne nous paraissait pas opportun ni responsable de pratiquer cette politique de dissolution totale sur un seul et même exercice, situation déjà partiellement évoquée lors du traitement du budget 2020, lequel s'appuyait sur une reprise de 2,5 millions. Cette réserve ne sera pas intégrée dans les comptes 2020 – c'est également une redite – puisque, lors de la présentation du budget, on parlait encore de dissolution de 30,5 millions avant le scoop, en quelque sorte, d'hier matin, la décision du Gouvernement qui a été notifiée à la CGF par mail en début d'après-midi avec cet effet de se rallier à la proposition de la minorité 2 pour ce point particulier.

Par ailleurs, nous insistons sur ce qui a été dit, à savoir qu'il n'y aurait pas d'acceptation de dérogation au frein à l'endettement. C'était également l'un des préambules.

Je dois dire qu'au niveau de la représentation de la minorité 2 initiale, c'est avec une grande satisfaction qu'on a pu noter le ralliement du Gouvernement à cette proposition formulée lors de la dernière CGF. Et nous invitons le Parlement bien évidemment à faire sienne cette proposition.

Le chiffrage définitif sur le document que vous aviez initialement laissé entendre, les 800'000 francs, qui, dans un premier temps, était légèrement plus élevé. La discussion que nous avons eue en CGF avec les représentants de la Trésorerie générale, et tenant compte d'un léger arrondi, nous nous sommes arrêtés à 800'000 francs, montant qui pouvait être complété par les éventuelles économies qui auraient été formulées et acceptées lors de la présentation des positions de détail tout à l'heure. Vous vous rappelez, puisque c'est du tout frais, qu'il y a une seule proposition qui a été acceptée mais qui représente 1,5 million, conduisant effectivement à ces 2,3 millions de réserve de politique budgétaire qui doit pouvoir être préservée tout en approchant, à quelques dixièmes ou centièmes de pourcents, la marge de 80% pour respecter le frein à l'endettement. Une situation qui, pour nous, est en quelque sorte une victoire de la raison si vous acceptez cette proposition et c'est ce que nous vous invitons à faire. Je vous remercie pour votre attention.

**M. Lionel Montavon** (UDC), rapporteur de la minorité 1 de la commission de gestion et des finances : Avec l'utilisation de la totalité des réserves, nous pourrions éviter la dérogation au mécanisme du frein à l'endettement pour le budget 2021. Cela est un acte purement opportuniste et le Gouvernement ne veut que repousser le problème d'une année, comme toutes les autres formations politiques. Nous devons proposer, vu que le Gouvernement ne veut pas faire d'effort dans la gestion de l'appareil étatique au niveau des finances, un budget fortement déficitaire, le mettre au pied du mur et activer pour la première fois le frein à l'endettement pour 2021.

Le Gouvernement aura ainsi une année pour gérer le personnel de l'Etat, pour revoir les dépenses surdimensionnées à tous les niveaux et surtout aussi à l'action sociale

pour l'accueil des migrants. Mesdames et Messieurs les Ministres, vous avez une année pour oser prendre des décisions. Chers collègues députés, vous devez aider le Gouvernement à oser prendre des décisions fortes dans tous les domaines.

Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, je sais votre soutien sans faille. Alors, d'ores et déjà un grand merci d'accepter cette proposition.

**M. Rémy Meury** (CS-POP) : Après une discussion de marchands de tapis, le Gouvernement a ainsi lâchement abandonné la majorité de la commission qui a ensuite fondu. Je le regrette car, pour la troisième fois aujourd'hui, je me serais trouvé dans la position de soutenir la proposition du Gouvernement. C'est tellement rare que je tenais à le signaler... et l'approche des fêtes de fin d'année n'y est pour rien.

Dans le choix à faire entre les deux minorités, seules propositions qui restent désormais, vous imaginez bien que nous préférons celle de la minorité 2 qui veut conserver ce qui peut l'être dans la réserve budgétaire mais dans le respect du mécanisme du frein à l'endettement.

La minorité 1 prône une solution qui impose d'obtenir une dérogation au frein à l'endettement. Avec les perspectives budgétaires pour 2022 déjà, cette proposition relève d'une inconscience politique majeure.

Je continue à considérer que le budget initial aurait dû être adopté tel que présenté. Et l'idée d'économiser sur la masse salariale des employés pour alimenter une réserve si ridicule qu'on ne pensera même pas qu'elle existe pour le budget 2022 est par principe à rejeter.

Dans ces conditions, les membres du groupe VERTS et CS-POP s'abstiendront ou voteront par défaut pour la minorité 2, solution la moins mauvaise.

**M. Ami Lièvre** (PS) : Vous l'avez remarqué lors de ce débat, notre groupe est favorable au budget tel que présenté par le Gouvernement, avec, dans ce contexte, une volonté pour 2021 – je précise, pour 2021 – de respect du frein à l'endettement.

Toutefois, la proposition de mettre dans la réserve pour politique budgétaire les 800'000 francs de marge pour le respect de ce frein à l'endettement et d'y ajouter les économies décidées tout à l'heure, nous semble acceptable et nous l'avons d'ailleurs dit lors de la dernière séance CGF à Pierre Parietti en particulier.

Ce point de vue est aujourd'hui partagé par le Gouvernement et le groupe socialiste y souscrit.

**Mme Rosalie Beuret Siess**, ministre des Finances : La rubrique « réserve pour politique budgétaire » s'intitule ainsi car il s'agit bien d'une appréciation purement politique, tant au niveau de son utilisation que de son attribution.

Dans le cas présent, la proposition de dissoudre l'entier de la réserve fait l'objet d'une décision mûrement réfléchie de la part de tous les membres du Gouvernement. Cette décision s'inscrit dans la ligne politique définie pour son utilisation, à savoir de compenser les manques à gagner en lien avec la réforme fiscale appelée RFFA. Comme peuvent également s'en rendre compte les communes, la réforme fiscale RFFA n'avait qu'un impact mineur en 2020. Ses conséquences s'avèrent plus lourdes au budget 2021 avec des manques à gagner projetés à 11,3 millions de francs pour l'Etat.

Le solde du prélèvement de cette réserve, soit 18,7 millions, est consacré exclusivement à l'absorption partielle des effets de la pandémie.

Mesdames et Messieurs les Députés, si nous n'utilisons pas une telle réserve pour faire face à cette crise sans précédent, il faudra, s'il vous plaît, nous indiquer quand une réserve peut être utilisée.

Cette réserve, dotée d'un total de 30,5 millions capitalisés sur de nombreux exercices, est à l'image de notre potentiel de ressources : modeste. Franchement, il aurait été souhaitable de pouvoir conserver un montant substantiel, je vous le concède. Force est de constater que ce n'est pas une option et que nous sommes contraints de faire avec les ressources qui sont à notre disposition.

En ce qui concerne la proposition de limiter le prélèvement à 15,5 millions, il s'agit d'utiliser un atout tout en devant déroger au frein à l'endettement. Pour les amateurs de jass, cela s'appelle être pomme avec le bourg.

L'autre proposition implique de limiter le prélèvement à exactement 80%. Le Gouvernement avait souhaité, par respect pour le Parlement, ne pas présenter un budget sans marge de manœuvre financière.

Un groupe nous propose ici de prélever uniquement ce qui est nécessaire. Nous acceptons cet amendement ainsi formulé. Le Gouvernement vous invite ainsi à refuser la proposition de la minorité 1 de la commission et à accepter la proposition de la minorité 2 de la commission, soit de conserver un montant de 2,3 millions qui comprend les 800'000 francs de marge de manœuvre et l'économie que vous avez votée de 1,5 million de francs. Je vous remercie.

*Au vote, la proposition de la minorité 2 de la commission est acceptée par 42 voix contre 10 en faveur de la proposition de la minorité 1 de la commission.*

*Les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.*

*Au vote, l'arrêté est adopté par 49 voix contre 9.*

**Le président** : Il est tantôt 13 heures. Nous allons donc faire la pause de midi et je vous propose de reprendre nos débats, au point 9 de notre ordre du jour, à 14.15 heures.

*(La séance est levée à 13.00 heures).*